Août 1895 N° 20 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

SATAN CHEZ LES FRANCS-MAÇONS

Nos lecteurs connaissent tous, au moins pour en avoir entendu parler d'une manière générale, le fait du R. P. Jandel, supérieur général des dominicains, qui mit en fuite le diable présidant une assemblée de francs-maçons.

En ces derniers temps, ce fait avait été l'objet de quelques contestations. Dans une des premières livraisons de son ouvrage, le Docteur Bataille y a fait allusion en une ou deux lignes, une simple mention, sans prendre parti pour ou contre; mais des journaux et des revues catholiques s'en sont occupé en suivant de près les diverses argumentations.

De tout ce qui se disait de part et d'autre, rien ne nous paraissait définitivement convaincant. Telle a été la raison du silence de la *Revue Mensuelle*. Nous attendions la lumière, qui ne pouvait manquer de se faire un jour ou l'autre; et aujourd'hui nous la croyons faite.

A M. le Docteur Imbert-Gourbeyre revient l'honneur d'avoir provoqué les éclaircissements les plus décisifs.

Nous reproduisons donc les pièces de ce dernier débat. Sous ce titre : **Le père Jandel a-t-il réellement chassé le diable d'une loge maçonnique?** *l'Univers* a publié, dans ses numéros du 24 et du 29 juillet 1895, les deux articles qu'on va lire.

I.

Notre siècle qui nie le diable est peut-être celui où il a été vu le plus souvent. Ne sait-on pas, d'après les nombreuses révélations sur la franc-maçonnerie, que non seulement il inspire la secte, mais qu'il préside en personne des convents! Le fait suivant, extrait de la vie du R. P. Jandel, vient à l'appui : le voici dans toute sa teneur, tel qu'il se lit dans la première et seconde édition de la vie du Rme maître général des dominicains par le P. Cormier.

« Le P. Jandel, prêchant à Lyon (1), fut un jour pressé, par un mouvement intérieur, d'enseigner aux fidèles la vertu du signe de la croix; il ne résista point à cette inspiration et prêcha.

« Au sortir de la cathédrale, il fut rejoint par un homme qui lui dit : — Monsieur, croyez-vous à ce que vous venez d'enseigner? — Si je n'y croyais pas, je ne l'enseignerais pas, répondit-il; la vertu du signe de la croix est reconnue par l'Eglise, je la tiens pour certaine. — Vraiment, reprend l'interlocuteur étonné, vous croyez? Eh bien! moi, franc-maçon, je ne crois pas; mais, profondément surpris de ce que vous nous avez enseigné, je viens vous proposer de mettre à l'épreuve le signe de la croix. Tous les soirs, nous nous réunissons dans telle rue, à tel numéro. Le démon vient lui-même présider la séance. Venez ce soir avec moi, nous nous tiendrons à la porte de la salle; vous ferez le signe de la croix sur l'assemblée, et je verrai si ce que vous avez dit est vrai. — J'ai foi à la vertu du signe de la croix, ajoute le P. Jandel, mais je ne puis, sans y avoir mûrement pensé, accepter votre proposition. Donnez-moi trois jours pour réfléchir. — Quand vous voudrez éprouver votre foi, je suis à vos ordres, reprend encore le franc-maçon, et il donne son adresse.

« Le P. Jandel se rendit aussitôt auprès de Mgr de Bonald, et lui demanda s'il devait accepter le défi. L'archevêque réunit quelques théologiens et discuta longtemps avec eux le pour et le contre de cette démarche. Enfin, tous finirent par être d'avis que le P. Jandel devait accepter : — Allez,

(1) D'après le P. Cormier, le P. Jandel prêcha le carême à Lyon en 1846.

mon fils, lui dit alors Mgr de Bonald, en le bénissant, et que Dieu soit avec vous !

« Quarante-huit heures restaient au P. Jandel : il les passa à prier, à se mortifier, à se recommander aux prières de ses amis ; et vers le soir du jour désigné, il alla frapper à la porte du franc-maçon. Celui-ci l'attendait. Rien ne pouvait révéler le religieux ; il était vêtu d'un habit laïque, seulement il avait caché sous cet habit une grande croix. Ils partent, arrivent bientôt dans une vaste salle meublée avec beaucoup de luxe et s'arrêtent à la porte. Peu à peu la salle se remplit, tous les sièges allaient être occupés, lorsque le démon apparaît sous la forme humaine. Aussitôt, tirant de sa poitrine le crucifix qu'il y tenait caché, le P. Jandel l'élève à deux mains, en formant sur l'assistance le signe de la croix.

« Un coup de foudre n'aurait pas eu un résultat plus inattendu, plus subit, plus éclatant !... Les bougies s'éteignent, les sièges se renversent les uns sur les autres, tous les assistants s'enfuient. Le franc-maçon entraîne le P. Jandel, et quand ils se trouvent loin, sans pouvoir se rendre compte de la manière dont ils ont échappé aux ténèbres et à la confusion, l'adepte de Satan se précipite aux genoux du prêtre : Je crois, lui dit-il, je crois ! Priez pour moi !... Convertissez-moi !... entendez-moi !...

« Tel est le fait raconté dans le monde entier par les organes de la presse religieuse. Tout ce que l'on sait en outre, c'est que, vers la même époque, il arriva dans la famille du P. Jandel une lettre mystérieuse écrite par lui. M. Mathieu, l'intime de la maison, qui devait peu après épouser Mlle Jandel, et à qui l'on faisait part de toutes les nouvelles reçues du dominicain, fut cette fois tenu à l'écart ; pendant ce temps, le père et la mère se communiquaient le contenu de la lettre dans un lieu retiré et la détruisaient aussitôt. Avait-elle trait à l'histoire en question? On peut le présumer, sans toutefois rien garantir, si ce n'est que le fait est très digne de la vertu du signe rédempteur, très digne aussi du religieux choisi par Dieu comme instrument pour confondre Satan, convertir un sectaire et enseigner à tous les ressources infinies de sa miséricorde. »

J'ai mentionné ce fait dans mon ouvrage récent sur *La Stigmatisation*. A peine avait-il paru que je recevais la lettre suivante du R. P. Lescœur :

« Cher docteur, j'ai toujours regardé comme très suspecte l'histoire de la mise en fuite du démon par le P. Jandel, et j'avais vu avec peine que vous la reproduisiez de confiance dans votre second volume. J'ai voulu en avoir le cœur net. J'ai donc écrit au P. Monsabré et je vous envoie sa réponse (17 juillet 1894) :

« J'ai lu comme vous, disait l'éminent dominicain, dans plusieurs journaux et semaines religieuses, le récit de l'apparition du diable mis à la porte d'une loge maçonnique par le P. Jandel. On n'y croit pas chez nous. Ne doutez plus, mais tenez pour certain qu'il ne faut faire aucun cas de cette fable. (16 juillet 1894.) »

J'avais publié le fait Jandel sur la foi de son historien, le P. Cormier, pensant qu'il n'avait pas produit un fait aussi grave à la légère. Comme il m'était contesté, je me mis en enquête. J'interrogeai d'abord les RR. PP. Jésuites de la résidence de Clermont. L'un d'eux me dit qu'il connaissait depuis longtemps le fait, qu'il le tenait pour certain, il ajoutait qu'en juin 1877, se trouvant à Lyon dans la maison des Anglais du Sacré-Cœur, il en avait causé avec Mgr de Serres, vicaire général et neveu du cardinal de Bonald, lequel le lui avait pleinement certifié. Un autre Père me raconta tenir le fait de la bouche même du R. P. Gautrelet. Ce dernier était alors supérieur de la maison de Lyon ; appelé au conseil de l'archevêché, lors du défi maçonnique, il avait été d'avis qu'on devait l'accepter, mais qu'au préalable, le P. Jandel devait prier, faire prier et s'imposer de rudes pénitences. Mon interlocuteur ajoutait que le fait ne faisait pas de doute à Lyon, qu'il avait été contesté il y a dix ou douze ans dans un journal de la ville, mais qu'on y avait répondu dans la presse. Il sera facile de le vérifier.

Dans le courant du mois d'août, le R. P. Sandreau, prieur du couvent de Saint-Dominique de Bordeaux, m'envoyait la note suivante :

« Soyez rassuré quant au fait du T. R. P. Jandel que vous avez cité dans votre ouvrage. J'ai vu hier à Auch le T. R. P. Cormier, il m'a dit qu'il avait recueilli de nouveaux témoignages, les amis du T. R. P. Jandel à Rome *lui ont tous certifié* le fait en question. Le R. P. Talongo, jésuite qui est en ce moment à Monaco, lui a certifié *tenir ce fait de la bouche* même du P. Jandel. Donc, quoi qu'en disent quelques Pères du Nord, croyez bien que ce miracle est certain. »

Quelques mois plus tard, le journal la *Vérité*, rendant compte de mon ouvrage, s'exprimait ainsi :

« Le docteur eût pu avec avantage retrancher divers détails, tel que celui qui est relatif au P. Jandel et à une scène miraculeuse et tragique, à la suite de laquelle un franc-maçon convaincu de la puissance du signe de la croix, aurait « mené

jusqu'à la fin de sa vie la conduite la plus chrétienne et la plus édifiante. » L'enquête publiée sur ce point d'histoire contemporaine par *La franc-maçonnerie démasquée*, a prouvé avec évidence que le fait était apocryphe et avait été accueilli avec une légèreté trop habituelle à la presse contemporaine, tant par l'*Univers* du 30 août 1880 que par l'historien du P. Jandel qui, dans la circonstance, a manqué de tout esprit critique. Le docteur Imbert fera sagement de rayer cette page de son livre. » (12 novembre 1894.)

Quelques jours après, je recevais du R[me] P. Bruno, procureur général des Capucins, une lettre datée de Rome, où il me disait incidemment :

« J'ai lu l'article de la *Vérité*. Je ne puis admettre son démenti sur le fait du P. Jandel. Je me suis proposé de voir le P. Ligier, lequel, me paraît-il, le tenait de la bouche même du P. Jandel. »

Le plus simple était d'interroger directement le P. Cormier, aujourd'hui assistant général de l'ordre. Je me disposais à le faire, lorsque j'appris qu'il existait une seconde édition de la *Vie du P. Jandel* à la date de 1894, chez Poussielgue frères : je la fis venir immédiatement et j'y trouvai la note suivante, page 138 :

« Parmi les témoins qui ont été invoqués (à propos de ce fait extraordinaire), on a cité M. Sauvé, propriétaire et longtemps directeur de l'*Hôtel de la Minerve*, à Rome; le P. Lécuyer, vicaire général du Tiers Ordre enseignant; le P. Eymard, fondateur des Pères du Saint-Sacrement; le frère Floride, procureur général des Frères des écoles chrétiennes, à Rome, que l'on dit avoir entendu le fait de la bouche même du P. Jandel; enfin, le P. Talongo, jésuite. Il y a deux ans, nous écrit d'Alger un collègue de ce dernier, le P. Boursat, je ne sais plus à quelle occasion, ce fait tomba chez nous dans la conversation. Comme quelques-uns émettaient un certain doute, un des Pères présents, le P. Talongo, nous dit : Mais j'en suis sûr; je le tiens de la bouche même du T. R. P. Jandel. J'ai eu, en effet, plusieurs fois, l'honneur d'être reçu par le T. R. P. Jandel, à Rome; un jour je suis allé exprès l'interroger sur ce fait qui faisait tant de bruit, et le Révérend Père m'a affirmé que le fait était vrai. »

En somme, la *Vérité* a accusé à tort le P. Cormier de manquer de critique : je n'ai pas non plus à rayer le fait Jandel de mon ouvrage. Oui, le célèbre dominicain a réellement chassé le diable de la loge maçonnique lyonnaise.

D[r] IMBERT-GOURBEYRE.

II.

Saint-Dié, le 25 juillet 1895.

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'Univers.

Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt, dans l'*Univers* du 24 juillet, l'article publié par le D[r] Imbert-Gourbeyre sur la question : Le P. Jandel a-t-il chassé le diable d'une loge maçonnique par un signe de croix, ou ce récit est-il apocryphe?...

Je tiens à vous apporter en cette occasion mon témoignage personnel.

Etant vicaire à Plombières, de 1864 à 1868, j'ai connu beaucoup le pieux P. Jandel, si humble, si vénérable, si vénéré de tous, et qui était notre commensal. A cette époque, les journaux firent grand bruit du fait dont il est question. Naturellement, mon vénérable curé, M. Balland, de si sainte mémoire, lui en parla et le supplia de nous faire le récit de cette aventure.

Le bon P. Jandel, après beaucoup d'hésitations inspirées par l'humilité, nous raconta ce qui suit. Invité par un de ses amis de Lyon à assister à un important convent de francs-maçons, il accepte, prend des habits laïques, et, conduit par cet ami, entre dans la salle de réunion. Les francs-maçons arrivent et se rangent à leurs places ; on attend l'entrée du président au milieu d'un silence absolu et terrifiant. Tout à coup la porte s'ouvre, le Grand Maître fait son apparition et s'avance vers son siège. En le voyant, le P. Jandel est glacé d'épouvante tant cet être lui paraît inconcevable et effrayant; il fait un grand signe de croix et tout à coup on eût dit que tout s'effondrait; l'horrible personnage s'évanouit, les lumières s'éteignent, et tous les maçons, pleins de terreur, se précipitent dans un affreux délire hors du temple.

Oui, le R. P. Jandel nous a raconté cette scène, j'étais là, j'ai entendu son récit, et j'affirme avec la plus entière certitude ce que j'avance, et je ne permets à personne de contester mon affirmation. Alors il faudrait mettre en doute la véracité du P. Jandel et le traiter de menteur! Or, je ne le crois permis à qui que ce soit.

Que les détails donnés par le R. P. Cormier sur la mise en scène — le franc-maçon qui veut éprouver la vertu du signe de la croix, la consultation de l'archevêque de Lyon, la grande croix cachée sous l'habit laïque du P. Jandel, la conversion du maçon, etc., —

soient vrais, cela se peut, mais je n'en réponds pas. Ce que je certifie de la manière la plus absolue, c'est le fait brut tel que je viens de le raconter, et tel qu'il nous a été raconté brièvement par le R. P. Jandel Et je conclus avec le Dr Imbert : « Oui, le célèbre Dominicain a réellement chassé le diable de la loge maçonnique de Lyon par un signe de croix. »

M. DE BAZELAIRE,
Secrétaire général de l'évêché.

Après tout ce qui précède, il nous paraît difficile de contester désormais l'authenticité du fait. Voilà plusieurs personnages respectables dont la parole fait foi et qui attestent que le R. P. Jandel leur a fait ce récit très grave.

Laissons les *Lanterne* et autres feuilles de même acabit débiter leurs moqueries ineptes. Un des sous-ordres du F.·. Eugène Mayer, appartenant comme son patron à la branche athée de la secte, opposait récemment à M. le docteur Imbert-Goubeyre et à M. le chanoine de Bazelaire un argument, assaisonné de lazzis de carrefour et qu'il proclamait triomphant : la loge parisienne, qui a le F.·. Bourceret pour vénérable et à laquelle ce rédacteur appartient, n'a jamais eu, dans aucune de ses tenues, une apparition diabolique (*Lanterne* du 4 août).

Je crois bien ! Cette loge n'est composée que de FF.·. du Rite Français, matérialistes à tous crins, ne croyant ni en Dieu ni en diable. Satan est bien trop rusé pour venir se produire tout à coup visiblement dans un pareil milieu; son apparition risquerait de convertir quelques-uns de ces mécréants qui sont à lui comme athées.

Mais les loges et les chapitres dont l'élément est spirite, mais les arrière-loges, mais les triangles, c'est une autre affaire. Là on croit à Lucifer à tel ou tel point de vue, et on lui rend hommage; aussi, messire Satanas et ses compagnons de révolte daignent-ils honorer parfois ces ateliers de leur présence.

La loge où le R. P. Jandel a pu pénétrer était certainement un de ces ateliers-là.

LA CONFÉRENCE
DE
M. XAVIER DE MAGALLON

Nous nous en voudrions de ne pas reproduire la magnifique conférence, faite le 6 juillet dernier à Paris, salle d'Arras, par M. Xavier de Magallon; cette conférence, qui avait été organisée par nos amis de la *France Libre*, a été une véritable révélation. Le parti des catholiques militants compte un orateur de plus, et un orateur de premier ordre.

ALLOCUTION DE M. JOSEPH MÉNARD

M. Joseph Ménard qui n'a pas, dit-il, le poétique langage, les mystiques envolées de M. de Saint-Auban, s'excuse « d'accepter, au dernier moment, la difficile mission de remplacer ce vaillant — mais on ne discute pas dans le rang, on ne s'excuse pas non plus. Devant l'honneur immérité aussi bien que devant le péril désiré, le devoir de la discipline ne change pas, c'est le devoir d'obéir... M. de Saint-Auban nous appelle des courageux pensants. Nous sommes des soldats, et jamais il ne fut plus nécessaire de réunir des soldats, d'en doubler le nombre, et de les exciter au combat. Ils sont peu nombreux aujourd'hui. Qu'importe ! Suivant un beau mot de Louis Veuillot « Dieu a promis la victoire à l'étendard et non pas aux bataillons ».

« Qu'ils viennent tous ceux qui luttèrent vainement contre l'article 7, contre les décrets, contre la loi scolaire, contre la loi militaire, contre toutes les mesures prises pour décléricaliser.

« Oui, Messieurs, pour déchristianiser la France on dit que le terrain est mal choisi. Est-ce que c'est nous qui l'avons fixé ? Trop longtemps nous avons laissé faire. L'heure est venue où il faut se défendre.

« Réjouissons-nous que sur tous les points de la France le cri d'indignation se soit élevé ville par ville. Mais tâchons que le branle imprimé se propage, faisons que l'agitation légale persiste et partons en campagne, non pour un jour, mais pour toujours. »

L'auditoire soutient de ses applaudissements et de ses bravos notre éloquent ami qui parle encore, pendant vingt minutes, toujours acclamé, et fait en termes heureux l'éloge de M. de Magallon et de tous ceux qui luttent pour la même cause avec semblable ardeur et sincérité.

Le discours de M. Ménard a été improvisé. Aucun sténographe ne l'a recueilli. C'est pour nous un vif regret de ne pouvoir le publier, mais nous espérons que l'occasion sera donnée à nos amis de Lyon de l'entendre bientôt et d'applaudir notre ami.

DISCOURS DE M. DE MAGALLON

Messieurs,

S'il était possible qu'une pensée personnelle trouvât place en moi au milieu de celles qui nous rassemblent ce soir et dont il me semble que je sens, allumée par les ardentes paroles de mon éloquent ami, Joseph Ménard, la flamme nous relier et nous unir, je ne sais comment le courage ne me manquerait pas pour me présenter devant vous sous le fardeau de la tâche que des amitiés, comme toutes les amitiés aveugles, ont tenu à me confier.

J'emploierai une fois de plus le stratégisme dont en province j'usai souvent.

En présence d'auditoires qui m'effrayaient davantage, pareil aux anciens se protégeant avec les figures de leurs dieux, je me couvrais d'abord de celle de ma cité.

Je prononçais, en tâchant de n'y pas trop mettre l'accent du terrain, le nom de ma lumineuse ville de Marseille et, soit qu'elle apparût dans les souvenirs ou dans les rêves, avec l'éclat de ses rivages hospitaliers, avec ses rues tumultueuses et ensoleillées, avec le bleu limpide de son ciel, avec sa puissante mer qui touche à l'Orient, cette joie m'était donnée de voir incliner à la bienveillance les cœurs et amener aux lèvres un indulgent sourire. (*Sourires. Applaudissements. Cris : « Vive Marseille! Vive le midi! »*)

Et c'est encore sur la poésie de la Provence, sur la popularité de ce Midi que, malgré tout, nous devons, n'est-ce pas ? le croire, on aime, c'est sur ce charme et sur ce talisman que je compte pour m'adoucir ce soir la sévérité des Parisiens. (*Applaudissements.*)

C'est qu'aussi je me présente à vous, Messieurs, non seulement avec un trouble bien naturel, mais avec sur la conscience un lourd remords. Et je préfère m'en décharger de suite, en avouant.

En province, ces jours-ci encore, il m'est arrivé de dire : « Si Paris ne marche pas, il est très occupé, il travaille beaucoup, il s'amuse un peu. Eh bien! essayons de marcher sans lui! » Mais nous en avons si peu envie que me voici, vous le voyez, prêt à toutes les amendes honorables, devant vous.

Et, je vous l'affirme, nous n'avons pas en province plus vif désir que de voir Paris à sa place toujours, je veux dire en tête.

Certes, nous la connaissons, puisque nous la subissons, la force d'attraction et d'expansion de Paris, la puissance de son rayonnement.

Nous le savons, jamais mouvement n'ébranlera davantage le monde que celui que Paris lui imprime d'un seul de ses pas ! Jamais voix n'égalera le retentissement de la sienne ! Jamais phare ne jettera plus loin de plus éclatants rayons que ceux qui tombent en gerbes d'un geste de sa main levée dans le ciel !

Mais que Paris, — et puisque l'on a voulu que je parlasse, c'est là ce que je viens vous demander au nom de la province prête à suivre et presque à précéder, — que Paris ne reste pas immobile, quand jamais il n'a été plus juste de s'émouvoir! que les lèvres de Paris ne restent pas scellées quand jamais sa parole n'a eu plus de motifs de retentir! que sa main ne reste pas inerte, quand jamais il n'a été plus nécessaire de faire contre un gouvernement en train de perdre et de déshonorer un peuple, le geste qui soufflette, le geste qui abat. (*Vifs applaudissements.*)

I.

La loi fiscale contre les congrégations au sujet de laquelle fut entreprise la campagne dont les suites bien imprévues m'amènent ici, n'est à coup sûr pire ni que celles qui l'ont précédée, ni que celles qui la suivront. Elle fait partie d'un système. Ce contre quoi nous nous élevons, c'est le système entier. Quant à elle, heureux de l'émotion inattendue, qu'elle a provoquée dans le pays, il faut la bénir, si elle est la goutte d'eau qui fera déborder enfin les justes colères, le coup de lanière au visage qui fera rougir et se redresser enfin les fronts d'esclaves courbés sous le joug! (*Applaudissements.*)

Devant un auditoire aussi informé que le vôtre, je n'en referai pas l'examen.

Vous le savez : en principe, c'est la mise hors du droit commun de toute une catégorie de citoyens, en fait, par acte de brigandage sous couleur d'acte législatif, c'est la suppression de leur propriété au profit de l'Etat par voie d'impôt.

La mise, dis-je, hors du droit commun.

S'agit-il de sociétés commerciales ? Pour percevoir l'impôt sur leur revenu, le fisc s'entend avec leurs représentants; on évalue les recettes et les dépenses de l'année, et c'est le tant pour cent des bénéfices prouvés qui est prélevé. S'agit-il des sociétés religieuses? On n'examine pas quel est leur revenu ni si elles en ont un ; *a priori*, il l'évalue, et d'une manière invariable, fixée une fois pour toutes par la Chambre, soit au 5 % de l'actif brut.

Quant aux sociétés intéressées, elles n'ont pas voix au chapitre : elles n'ont qu'à payer et à se taire. Catholiques, le droit de discussion n'est pas fait pour vous ! (*Applaudissements.*)

Contre les évaluations du fisc, contradictoirement discutées, les sociétés commerciales peuvent recourir aux tribunaux et en établir devant eux la fausseté par tous les moyens ; contre les évaluations arbitraires du fisc, les sociétés religieuses n'ont aucun recours. Catholiques, les tribunaux ne sont pas fait pour vous ! (*Applaudissements.*)

S'agit-il du domicile de citoyens qui n'aient pas commis le crime d'embrasser la vie religieuse, il est sacré : le juge d'instruction seul a le droit d'y pénétrer pour la recherche des crimes, le fisc jamais. S'agit-il du domicile de nos religieux ? Qu'à son gré il y entre, il y perquisitionne ! Les monastères sont assimilés, de par les panamistes, à des cavernes de voleurs! Catholiques, l'inviolabilité du domicile n'existe plus pour vous. (*Applaudissements.*)

S'agit-il d'établissements charitables laïques, c'est le conseil d'Etat qui, les reconnaissant d'utilité publique, peut les exempter d'impôts, et seul retirer l'exemption. S'agit-il d'associations charitables religieuses, le Conseil d'Etat, c'est le ministre. C'est lui qui décide de leur sort : *ad nutum !* C'est lui qui, tenant le lasso dont le nœud coulant flotte au cou de l'Eglise de France, peut lui dire : « obéis ou j'étrangle ! » Catholiques, le règne des justes lois est terminé pour vous ! (*Applaudissements.*)

On pourrait multiplier ces points de vue. A quoi bon ! Quand le principe même de la loi est la violation de tous ceux dont les auteurs osent se réclamer !

Est-il principe plus sacré que celui qui veut que nul ne puisse être inquiété pour ses opinions religieuses ? Or, voici des biens comme il en existe nombre d'autres, absolument de même nature, et dans les mêmes conditions au point de vue légal et fiscal, les voici soumis à un régime particulier et ruineux, à cause uniquement des opinions de leurs possesseurs.

Est-il principe plus sacré que celui de l'égalité des citoyens, devant la loi, devant l'impôt ? Or, voici une catégorie de citoyens, payant déjà tous les impôts, et que, seuls entre leurs compatriotes, vous accablez d'impôts nouveaux.

Vraiment, n'est-ce pas chose belle à voir que la déclaration des droits de l'homme ainsi foulée aux pieds au centenaire de sa proclamation, aux pieds de ceux-là mêmes qui s'en proclament les respectueux admirateurs! N'est-il pas merveille, le spectacle de l'égalité ainsi jetée aux vieux chiffons par les héritiers politiques d'une Révolution qui n'a bouleversé le monde, couvert la France de sang et de ruines que pour la conquête, disait-on, de cette égalité. (*Vifs applaudissements.*)

C'est, disais-je, la suppression de la propriété par voie d'impôt.

Si cela n'était pas, la presque unanimité de l'épiscopat ne l'aurait sans doute pas affirmé.

Il suffit, du reste, de réfléchir un instant pour s'en convaincre.

Vous le savez, Messieurs, ce que vont avoir à payer les associations religieuses en outre des impôts ordinaires, c'est en somme et très exactement le dixième de leur revenu. Mais de quel revenu ? D'un revenu évalué au 5 % de leur actif brut.

Or, il n'y quasi pas d'actif aujourd'hui qui, mis en rapport, rende 5 %. Comment donc le rendrait l'actif des sociétés religieuses, tout entier consacré à des œuvres qui coûtent et ne rapportent pas ? Comment ces œuvres serviraient-elles à la fois à faire fortune et à faire la charité ?

N'importe ! Voici une maison pleine de vieillards et d'infirmiers indigents, le fisc l'évalue un million, elle sera donc censée rendre 50.000 francs, elle en paiera donc le 5 %.

Mieux encore, les biens occupés seront censés possédés. Les religieux supporteront l'impôt sur les loyers qu'ils paieront comme sur ceux qu'ils encaisseront ; ce qui sortira de leur poche sera considéré comme y entrant : cette charge leur sera comptée pour un profit ; ils débourseront, je suppose, 6.000 francs pour leur logement, ce sera comme s'ils réalisaient un bénéfice d'autant et ils en devront le 10 %.

Ingénieuse fiction et que n'est-elle vraie ! Enfin le moyen est trouvé de s'enrichir en un clin d'œil ; il suffit de louer de beaux appartements. (*Sourires.*)

Que les héros de Murger que ces jours-ci vous fêtiez ne l'ont-ils pas connu ! Schaunard, Rodolphe et Marcel eussent roulé carrosses, Musette eût été aussi fidèle que de soie et d'or vêtue ! Ils auraient habité un hôtel sur les Champs-Elysées, et ils seraient tous morts dans la peau de Crésus. (*Rires.*)

Mais voilà, Murger n'a pas songé à les mener chez les Pères Capucins, ou tels autres qui détiennent la bonne recette (*Hilarité générale.*)

Voyez combien il eut tort !

Car nos hommes d'Etat, quoique incrédules, ne reconnaissent qu'aux religieux le don de tels miracles ! Entre leurs mains mais entre les leurs seulement, la terre stérile rendra 5 % les objets mobiliers, lits, tables, armoires, chaises, cuvettes, rendront 5 %; la rente 3 % rendra 5 %. Et de ce 5 % imaginaire il faudra verser le dixième très réel aux coffres de l'Etat.

Un capital qui ne rapporte rien, et sur lequel il faut chaque année acquitter des sommes énormes, vous sentez assez, Messieurs, de quel singulier accroissement il est menacé.

Que l'on ait voulu la destruction des associations religieuses, cela, n'est-ce pas, ne fait pas question. La seule question est de savoir si nous devons le souffrir. Pressés l'épée aux reins, reculerons-nous encore, à trois pas de l'abîme ? Ou faut-il, comme nous sommes sur tous les points de la France plusieurs à le penser et à le vouloir, reprendre l'offensive, changer la retraite en charge et pour garder le peu qui reste, ressaisir tout le terrain perdu. (*Oui! Oui! Bravos! Applaudissements.*)

II.

Loi inique, en effet, mais, et c'est à quoi il faut songer toujours, simple numéro d'une série, déjà longue et à poursuivre, d'égales iniquités.

Dans le néant d'idées où ils se meuvent, il ne reste à nos maîtres comme ressort intérieur qui les tienne debout, comme principe colorant de leurs luttes pour l'appétit personnel que leur anticléricalisme. Pour pensée directrice, ils ont cette stupide, cette misérable passion.

Au fond, elle se comprend.

Ils sont poison et le christianisme est antidote. Ils sont mensonge, il est vérité. Ils sont oppression, il est liberté. Ils sont ténèbres, il est lumière. Ils sont le recul vers les étapes païennes de la barbarie primitive ; il est l'élan de toute société humaine vers la répression de tout mal, vers le progrès de tout bien. (*Applaudissements.*) Il est la réalisation la plus parfaite en ce monde imparfait de toutes les belles idées dont ils lui ont volé les noms sonores, pour en gonfler les programmes, pour en orner les frontispices et pour s'en faire à eux-mêmes une litière, comme de drapeaux conquis, où se coucher avec nonchaloir dans la réalité de leur vie et la pratique de leur gouvernement. (*Longs applaudissements.*)

Que tel soit bien le fond de leur politique ; quels désastres ! Si on ne l'entrave, elle est destinée à entraîner de plus en plus la nécessité, le devoir de la résistance : ce serait sans doute ici une démonstration superflue.

Mais que la victoire est aussi possible que la lutte est nécessaire ; mais que les défaites intérieures ne prouvent rien ; mais que les temps soient changés et des circonstances plus favorables enfin venues ; mais que, sur le nouveau terrain où nous sommes, avec une tactique et des armes nouvelles, de nouvelles armées, entrant en ligne, obtiendraient sûrement des résultats meilleurs, c'est là ce dont il importerait que nous soyons convaincus. C'est là ce dont je voudrais vous convaincre. Et c'est à quoi j'apporte, faute d'autre chose, l'ardeur raisonnée d'une ancienne, d'une profonde conviction !

Nous sommes en France le nombre, la richesse, les influences sociales. Héritiers de ses traditions, pétris de ses aspirations, en face de ce ramassis de cosmopolites qui l'exploitent, de sangs mêlés qui la pressurent, nous tenons par toutes les fibres de notre être à son âme, à son sol. Nos croyances sont les seules, peut-on dire, de notre pays. Et c'est nous qui nous y trouverions réduits, pour jamais, à n'y plus compter que presque pour rien ! Non, cette situation n'est pas définitive, mais accidentelle !

Réfléchissez, démêlez-en les causes. Vous verrez que les unes sont disparues et qu'il ne tient qu'à nous de faire disparaître les autres.

Il est vrai que nos divisions nous ont arrêtés longtemps, inévitable fruit de tant de révolutions. Mais si les événements les suscitèrent, d'autres événements les ont rendues sans objets ; le temps, en coulant chaque jour, les efface.

J'entends que des gens, parmi lesquels je vois beaucoup de Français de fraîche date, prétendent nous interdire l'accès de la République. Plaisante idée contre laquelle je n'ai cessé de m'élever, pour ma part, avec moins de colère que de dédain.

L'idéal républicain, comme le monarchique, date des premiers jours de l'histoire. L'un et l'autre étaient beaux dans la vision des penseurs. Savez-vous où plus beaux encore ? Dans le cœur du Peuple ! Ah ! même ceux qu'un autre idéal attache tout entiers peuvent s'incliner devant le rêve vraiment fraternel de solidarité, de justice que nommait en lui-même République, le bon peuple de France, ses paysans, ses ouvriers ! (*Applaudissements.*)

Si ce rêve est flétri, à qui la faute, sinon à ceux qui s'emparent de la République comme d'une proie, lui ont fait une figure haineuse et basse à la ressemblance de leur cœur !

Et c'est eux qui diraient : « La République n'est qu'à nous ! » Allons donc ! Vous l'avez trahie, flétrie, défigurée. Vous l'avez faite apostate. Vous êtes ses pires ennemis. Il n'y a que vous à qui elle ne puisse plus être, car vous la tueriez en la déshonorant ! (*Bravos ! Applaudissements.*) La République, s'il nous plaît d'y entrer, nous n'en demanderons pas la permission, nous la prendrons tout simplement ; si vous nous en obstruez la porte, nous passerons par la brèche (*Bravos ! Oui ! oui ! c'est cela !*), mais comme chez nous, et le front haut, croyez-le bien, avec armes et bagages, avec notre drapeau et sans l'incliner devant le vôtre, soyez-en sûrs ! (*Applaudissements.*)

La République, nous n'avons même pas à y entrer car nous y sommes, comme dans la lumière du ciel de France, comme dans l'air

natal! La République est à tout homme, car elle est un des plus vieux rêves de l'humanité. La République est à tout Français, car elle est l'aboutissant logique de toute l'histoire de France que nos pères ont faite; de leurs efforts différents, elle est également la résultante. Non vraiment, n'attendez pas que nous allions en réclamer la clef à Herty de Munich, à Reinach, de Hambourg! (*Double salve d'applaudissements.*)

Respectueux de tous les souvenirs, la marche des choses, je le crois, sera cependant plus forte qu'eux. Sur ce terrain, tôt ou tard, l'union se fera puissamment.

L'obstacle n'est pas là : il est en nous. Dans notre intelligence qui se refuse à comprendre la nécessité de l'action; dans notre volonté qui se refuse à prendre la peine d'agir.

Compter sur quelque hasard imprévu, rêver d'un sauveur, grand sabre, grand casque, grandes bottes, qui tout à coup jaillira comme un diable de boîte pour faire régner l'ordre et leur permettre d'en jouir, n'est-ce pas là la vraie politique pour les vrais Conservateurs? (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Mais de héros sauveurs et sabreurs, notre race en paraît un peu épuisée. Mais, d'événements imprévus, il n'y en a pas; rien n'arrive que ce que l'énergie des hommes et la logique de l'histoire amènent.

Nous sommes en démocratie, et nous y resterons. Ne la redoutons pas, mais comprenons-la, et approprions nos mœurs à ses lois.

En démocratie, c'est aux citoyens à — passez-moi l'expression — se débrouiller eux-mêmes. C'est à eux à sauvegarder par leur influence sur la vie publique leurs idées, leurs droits, leurs intérêts. S'ils s'abandonnent, ils périront. Ceux-là seuls triompheront qui auront pour les défendre les plus nombreux, les plus dévoués, les plus intelligents partisans, disons le mot, le plus puissant parti.

Pour vaincre à la guerre, il faut une armée, pour vaincre en politique, il faut un parti. Un parti pour moyen; la conquête du pouvoir politique pour but : voilà ce que je voudrais graver en lettres de feu dans la cervelle de tout catholique français.

Sans cette œuvre, à quoi bon toutes les autres, car vous ne les empêcherez pas de périr? A quoi bon vous épuiser en mille efforts pour les sauver des attaques du pouvoir?

Vous trouverez ces efforts glorieux?

Moi je dis que c'est une folie et une honte!

C'est une honte d'accepter dans sa propre patrie chrétienne, où l'on est le droit et le nombre, une situation qui serait à peine tolérable pour une infime minorité de chrétiens en pays païen ou turc, ce rôle de chien battu léchant son maître, de gibier fuyant le chasseur!

Une folie, car, je le répète, à quoi bon? Vous aurez beau ouvrir des écoles, il est toujours plus facile de les fermer; vous aurez beau bâtir des hôpitaux, il est toujours plus facile de s'en servir. Vous aurez beau élever le taux de vos charités, il est toujours plus facile d'élever le taux des impôts : car pour vous défendre vous puisez dans vos poches, et pour vous ruiner c'est dans vos poches qu'ils puisent aussi. (*Rires et applaudissements.*)

Que voulez-vous faire avec le pouvoir tout entier tourné contre vous? Tournez-vous donc face à lui et, une bonne fois, au lieu de le fuir, prenez-le donc! (*Vifs applaudissements.*)

Quand bien même vous ne le prendriez pas, votre attitude le forcera de compter avec vous.

C'est parce que Jaurès ne cesse de leur ressasser cette formule et de leur fixer ce but : la conquête du pouvoir politique; c'est parce qu'ils y marchent en rangs disciplinés, comme un remarquable parti politique qu'ils sont, que les socialistes, cent fois moins nombreux que nous dans le pays, y comptent cent fois plus.

C'est parce qu'ils se sont constitués en parti et ont marché à la conquête du pouvoir que les catholiques Allemands et Belges ont rompu les chaînes où nous pleurnichons.

Sans sortir de chez nous, quelle preuve plus certaine de la puissance qu'aurait cette action que le spectacle de la mémorable inaction des Ralliés?

Voilà certes un parti qui n'en est pas un ou je ne m'y connais guère. A coup sûr, il n'offre pas les signes de la puissance, à peine ceux de l'existence, la virilité, n'en parlons pas. (*Hilarité.*)

Exister, c'est se différencier des autres, et il se confond avec tout. Quel est son commencement? Quelle, sa fin? Que fait-il? Que veut-il? Où est-il? Dans les couloirs, sans doute; il y intrigue, il y complote, il y noue et y dénoue des fils, il y trame, il y tisse, il y brode.

Mais le pays ne pourrait-il le voir un peu? l'entendre un peu? Impossible! Il est invisible, insaisissable et muet. C'est un mythe, une légende. Moins réalité que chimère, c'est une ombre, un souffle, un rien. Ce n'est pas un corps, c'est un fantôme de parti. (*Rires et applaudissements.*)

Or, remarquez-le, Messieurs, ce fantôme qui jamais ne s'est affirmé par un acte, un mot, qui n'a pas su lancer de la tribune un seul appel un peu précis et retentissant, cette vapeur, cette nuée, c'est autour de ça que pivote toute la politique du gouvernement.

Discours ministériels, manifestes d'extrême-gauche, philippiques socialistes, sermons de la

libre pensée, prêtez l'oreille, qu'entendez-vous : « les ralliés ! les ralliés ! les ralliés ! » « Veillez aux ralliés ! Vous êtes l'allié des ralliés ! Je suis vierge de ce contact impur ! » (*Rires.*) Et surtout ce cri terrible qui, de loin en loin, épouvante l'espace : « La République est envahie par les ralliés ! » Qui, à l'ouïr, n'en a frémi ? Qui n'a cru sentir trembler le sol sous ses galops furieux, et revoir les jours antiques où par centaines de mille se ruaient à la curée de Rome, entre la terre rouge d'incendies et le ciel bleu d'éclairs, les Goths d'Alaric, les Huns d'Attila ? (*Hilarité générale.*) Et il s'agit de ces bons ralliés ! Ils ne sont rien, et ils semblent être tout ; on dirait que les ralliés existent seuls au monde, et le parti des ralliés n'existe pas !

Qu'est-ce à dire, sinon que la création d'un parti, d'un vrai, sur le terrain républicain, est la terreur des exploiteurs de la République ? C'est là ce qu'il redoutent ; c'est là ce qu'il faut faire !

La fondation de ce parti, conservateur des choses sacrées qu'ils détruisent, réformateur des abus qu'ils conservent, et dont le premier acte devra être de faire écrouler les iniquités qu'ils accumulent ; la fondation de ce parti à qui le Peuple viendra s'il trouve en lui la volonté de réaliser enfin l'idéal qu'au fond du cœur il n'a cessé de chérir, malgré tant d'amères contrefaçons ; la fondation de ce parti et sa mise en marche ardente et méthodique vers la conquête du pouvoir ; pour quiconque rêve à la grande France de demain, voilà, Messieurs, l'œuvre d'aujourd'hui. (*Longs applaudissements.*)

III.

Sans quoi jusqu'où ces hommes nous feront-ils tomber ?

Leur politique, au dedans, nous venons de la dire. Leur politique au dehors, qui pourrait y penser sans frémir ?

Vous avez protesté contre elle, et si la chronique vous en souille, l'histoire vous en saura gré.

La France déjà vous en sait gré.

On dit : « Elle s'est tue ! » Dans notre régime centralisé, bureaucratisé, sans autre organe que son Parlement, aux trois quarts ou paralysé ou pourri (*Applaudissements.*), comment voulez-vous qu'elle parlât ?

Mais ne l'oublions pas, toute la presse indépendante a protesté. Paris a protesté. La jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, a protesté !

En province, j'ai moi-même parlé devant de grands auditoires, au cours du mois de juin, dans les trois jours qui ont précédé l'action maudite, j'ai vu cinq mille Lyonnais, j'ai vu huit cents Châlonnais, j'ai vu deux mille Dijonnais, j'ai vu dix mille Français lever la main pour la condamner et la flétrir ! Pourquoi les autres penseraient-ils autrement que ceux-là ? Non ! si le gouvernement est allé à Kiel, la France n'y est pas allée ! Il faut le dire bien haut afin que l'Europe voie, afin que l'histoire sache quel abîme, malgré leur fortune éphémère, existe entre ces hommes et ce pays. (*Applaudissements.*)

Nous aussi, nous voulons la paix, mais la paix fière et digne et où rien n'implique l'abandon du droit.

La Paix ! nous la voulons, d'autant plus que de ce droit sacré, ses seules mains tranquilles suffiront peut-être à nous assurer la réparation.

C'est là ce qui renie l'acte du ministère Ribot d'autant plus lâche qu'il est plus fou !

Nos hommes d'Etat ont-ils donc le secret de l'avenir ? Qui sait à la veille de quels bouleversements est peut-être l'Europe et ce qui peut en sortir ? Eh ! quoi, des républicains, un Hugo, par exemple, a tenu vingt ans contre l'Empire français, et il était un homme et il devait mourir, et il ne savait pas s'il reverrait jamais

« La rive douce et triste,
Tombeau de ses aïeux et nid de ses amours ! »

et la France qui ne mourra pas, la France qui a la durée, grâce à ces malheureux, ne peut garder la patience et n'aura pas tenu vingt-cinq ans une attitude digne en face de l'Empire allemand !

Nous n'avions qu'à rester l'arme au pied et ils nous l'arrachent des mains pour la présenter au vainqueur !

Eh ! quoi, cette unité allemande qui a dans ses murailles des lambeaux de France, a-t-elle donc l'air bâtie pour l'éternité ? Le séparatisme la travaille, le socialisme y gronde, des conflits y sont, à toute heure, imminents entre la démocratie la plus avancée et l'Empereur le plus féodal ! Quelle nécessité, je le demande, d'aller poser sans raison, sans profit, sur ce branlant édifice issu de nos désastres, le sceau de notre assentiment. (*Applaudissements.*)

Ils ont dit : « Devoir de courtoisie internationale. » Mais l'Allemagne a décliné une invitation de la France en 1889 ; la France peut donc décliner une invitation de l'Allemagne en 1895. C'est, je pense, sans réplique. Aussi les ministres n'ont-ils rien répliqué. Alléguant cette raison, ils ont, suivant une chère habitude, purement et simplement menti. (*Applaudissements.*)

Ils ont dit : « C'est un voyage comme un autre ! » Ils ne savent donc pas que ce qui donne son caractère à un acte, ce sont les circonstances où il se produit. Pour les fêtes de Kiel, elles étaient toutes en ceci : la date !

Vous le savez, tous les ingénieurs s'opposaient vivement à ce que l'inauguration eût

lieu cette année, mais l'Empereur l'a voulu à tout prix.

C'est que, pour lui, pour son peuple, pour l'Europe, pour tous, excepté pour le ministère Ribot, et qui sait ? pour lui peut-être aussi, ce n'est pas en l'honneur d'un canal que se donnaient les fêtes de Kiel, mais en l'honneur d'un Empire.

Au vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'unité allemande, elles étaient le prologue de sa glorification. Elles étaient l'ouverture des réjouissances en l'honneur de la vaste et pesante construction politique élevée sur notre ruine, il y a vingt-cinq ans, au bruit de notre chute et de notre désespoir.

Elles étaient le prélude à toutes celles qui vont, durant des mois, remplir l'Allemagne d'ivresse au souvenir de notre écrasement. Elles étaient les dernières où dussent trouver place nos marins, nos vaisseaux, nos étendards ! (*Applaudissements.*)

J'avais noté avant les fêtes, puisque fête il y eut, combien les détails en seraient exquis. Les plus délicieux pourtant, nous n'avons pu les savourer. Mais ce n'est pas la faute de M. Ribot.

Le pavillon au chiffre fatal, qu'il avait fait soigneusement broder, n'a pas eu à être déployé. M. Ribot, lui, voulait bien, Guillaume II n'a pas voulu.

On avait parlé d'une visite à bord du *Hoche*. Vaisseau français, c'est terre française ! M. Ribot, lui, voulait bien, Guillaume II n'a pas voulu.

Les affronts au devant desquels nos ministres nous jetaient, il nous les a épargnés. Il a eu de la pudeur pour eux. Mais il n'a pas tenu à eux que, devant cent mille Prussiens, nous n'arborions à notre grand mât la date de notre défaite ! Il n'a pas tenu à eux qu'au vingt-cinquième anniversaire de la conquête, la terre de France ne frémît de douleur et de rage sous les pieds du conquérant ! (*Applaudissements. Cris : A bas Ribot !*)

Je disais à Lyon : « Vous verrez quel enthousiasme agitera les populations étagées aux berges du canal quand sous leurs yeux nos cuirassés défileront avec, à leurs proues inclinées, les couleurs nationales, d'ordinaire chantantes, assombries, ce jour-là par les reflets du pavillon à Aigle noire ! »

En effet, les journaux l'ont dit : c'est entre deux haies de hourras redoublés que notre escadre a défilé. Hourra pour l'Allemagne dont les navires traînent, comme autrefois les chars de Rome, ses vaincus ! Hourra pour l'humiliation de l'ennemi héréditaire ! Hourra pour les hôtes qui sont des trophées !

Et les journaux ajoutaient : « Les marins français gardaient le silence ! » Silence : muettes pensées ! Ils se taisaient, ils entendaient. Puissent-ils avoir emporté dans leurs poitrines la douleur de ces hourras et de ceux qu'ils durent pousser eux-mêmes au César allemand ! Puissent-ils la répandre au cœur du peuple de France ! Puisse-t-elle s'y mêler au souvenir de tant d'autres outrages, de tant d'autres iniquités déjà de ce gouvernement, dont le flot grossit sans cesse ! Puisse, si nos vœux profonds se réalisent, ce flot vengeur se déchaîner enfin et emporter ces hommes, non plus même dans une révolution du mépris, car le mépris est leur élément, ils y vivent à l'aise, mais dans une ruée de fureur populaire, dans un torrent d'indignation. (*Applaudissements, acclamations.*)

On ergotera tant que l'on voudra, mais cherchez, je vous prie, de quel gouvernement antérieur pourrait se réclamer, pour justifier sa conduite présente, ce gouvernement-ci ? Cherchez, vous ne trouverez pas !

Est-ce de la monarchie ou de l'empire ? On ne peut leur reprocher d'avoir jamais été insoucieux du prestige de la France devant l'Europe.

Est-ce de la Révolution ? La voyez-vous, messieurs, aux genoux du roi de Prusse ?

Est-ce de la République de 48 ? Mais cette généreuse république qui revendiquait le droit de tous les peuples, en eût-elle subi contre elle-même la violation ?

Non, vraiment, nous sommes bien en face de quelque chose de nouveau ! La tradition nationale est ici interrompue. Non, ceci n'est plus la France !

On peut le dire hautement par nos angoisses durant ces journées, par la révolte de notre raison, non moins que de notre cœur ; par toute l'histoire de France qui crie contre un acte pareil ; par les morts tombés sans nombre, il y a vingt-cinq ans, pour sauver simplement l'honneur dont on fait si bon marché aujourd'hui ; le ministère qui n'a rien senti de cela, rien vu de cela, rien compris à cela, ce ministère n'est pas un ministère français ! (*Longues salves d'applaudissements.*)

Mais laissons les ministres ! Hanotaux, Ribot, qu'en dirait-on ?

M. Hanotaux a passé sa jeunesse à étudier Richelieu. Visiblement cette étude lui a troublé l'esprit, la fréquentation d'une trop forte tête a fait tourner la sienne. Il se tue à imiter son modèle, sans qu'on puisse pourtant l'accuser de plagiat : soyez-en sûrs, c'est pour pratiquer à son tour et à sa façon — une façon originale — l'abaissement de la maison d'Autriche qu'il a fait de la France un escabeau de plus sous le Hohenzollern ! (*Hilarité, Applaudissements !*)

Quant à Ribot, il s'est déclaré hors de l'atteinte des injures, et, en effet, il est au-dessous de toutes. Quand à propos d'une loi

dont les auteurs ne se gênent pas pour reconnaître, hors la Chambre, le caractère nettement exceptionnel et spoliateur, et voulu tel ; quand un homme a osé déclarer à la tribune, avec des trémolo dans la voix et la main sur son cœur, qu'elle était une loi de bienveillance et d'équité, — cet homme est jugé ! (*Applaudissements. Cris : « A bas Ribot ! »*)

Mais laissons, je le répète, ces comparses !

Les vrais responsables, ce sont nos vrais maîtres : les sectes et le seigneur des sectes, le Juif ! Herz, Reinach, rois fugitifs de la République opportuniste. Au-dessus d'eux, la haute finance cosmopolite, au-dessus d'eux la quasi-divinité Rothschild !

L'arbre encore monstrueux, aux ramifications innombrables, qui nous étouffe, le voilà ! Sur ce point, à quoi bon insister ? La lumière est en vous. Mais, une fois de plus, en dévorant ses fruits amers, jurons d'en extirper jusqu'aux racines ! (*Applaudissements.*)

Voilà donc par qui nous laissons dépouiller nos religieux et nos religieuses, souiller l'honneur national !

Sans doute, l'autre jour, à la Chambre, comme on citait la phrase connue de Jules Guesde : « La nouvelle maison de France demeure rue Laffitte », M. Naquet s'est écrié : « Elle est au moins aussi française que l'autre ! » Mais cela ne me rassure qu'à demi. Sentez-vous la beauté de ce « au moins ? » *Insolentia Judæorum.* L'insolence du juif, la voilà tout entière ! Je ne comprends guère, pour ma part, que de la gauche à la droite, la Chambre entière ne se soit pas levée contre une telle parole, qui fournissait à M. Denis et à notre ami d'Hugues le plus fort de leurs arguments, qui suffisait à prouver à elle seule quel abîme existe entre l'âme du Juif et celle du Français !

On peut être, je pense, démocrate et ne pas vouloir descendre d'aïeux infâmes. On peut être, je pense, républicain et vouloir une République au cœur élevé, au large front, non moins pieuse héritière des grandes choses du passé qu'ardente ouvrière des grandes choses de l'avenir !

Nous sommes tous, quoique nous en ayions, descendants de royalistes, et nos pères ont entouré de siècles de fidélité et d'amour la race de leurs rois ! Quel est cet insulteur de morts qui vient prétendre qu'ils auraient aimé, servi de même des gens de cette race, dont Napoléon a dit — et il s'y connaissait — qu'elle était la plus basse du monde ? Sur cent champs de bataille, les rois de France ont risqué leur vie pour elle ; longtemps leur fortune et la sienne ne firent qu'un.

Quant aux Rothschild, c'est eux vraiment et non pas d'autres qui arrivèrent chez nous dans les fourgons de l'étranger. Toutes les fois que se relevait la France, ils baissaient ; sur toutes ses ruines, sur tous ses abaissements, ils ont grandi ! Certes, leur histoire aussi, est liée à la nôtre ; ils ont eux aussi, créatrice de leur dynastie, une grande, une victoire nationale, elle s'appelle : Waterloo ! (*Profonde sensation. Longs applaudissements.*)

Prenons garde, Messieurs, que la puissance qui nous domine, née du désastre, ne nous mène à des désastres plus grands !

Deux idées tiennent encore notre société debout. L'idée religieuse. L'idée de Patrie. Contre toutes deux, vous le voyez, on frappe également des coups mortels.

Sans doute, la puissance des idées, ces hommes la méconnaissent. Elles n'en sont pas moins les seules gardiennes même de ces intérêts matériels dont ils se préoccupent exclusivement, car elles seules, sans qu'ils s'en doutent, bâtissent, maintiennent, perfectionnent les sociétés régulières où seulement ils trouvent abri. C'est parce qu'il poursuit de sublimes idées, que l'homme atteint des réalités supportables. Et toutes ses œuvres ne seraient que chaos, si elles ne se modelaient sur le rythme harmonieux des idées !

Saint-Auban, dont vous regrettez tous l'absence, mais dont l'éloquente lettre a été un si noble portique, seulement trop sublime, à mes humbles discours, évoquait tantôt les idées encore confuses dont il voit se mouvoir les premières formes dans l'ombre transparente des jours futurs.

Mais les idées ne naissent ni ne meurent. Elles se transforment simplement. Ces vieux chênes gaulois dont, en la préface de son admirable livre, Saint-Auban a répandu l'ombre majestueuse, ces vieux chênes mourront... Non ! ils ne mourront pas ! Ils se changeront en poussières fécondes d'où jailliront, pour inspirer de nouveaux poèmes, pour abriter des amours nouvelles, d'où jailliront sans fin de nouvelles forêts ! (*Applaudissements.*)

Ainsi donc, vénérons et ne touchons qu'avec le respect qu'on doit aux vases sacrés, les idées dont notre vieille France a vécu et qui contiennent les idées nouvelles, les liqueurs de vie où s'abreuvera la France de demain.

Les gens qui nous ont blâmé de notre opinion sur le voyage à Kiel, comme si on pouvait blâmer quelqu'un de sa douleur, ces gens sages et pratiques le sont beaucoup moins peut-être qu'ils ne croient.

Si je leur parlais du besoin d'idéal qu'a un peuple, ils riraient. Mais des besoins de l'âme et de ses exigences dans l'homme, ces mêmes gens riraient aussi. Or, un jour, cependant, quelque chose s'envole des lèvres de l'homme qu'il faut bien nommer âme, faute d'autre nom, et il ne reste qu'un cadavre tôt pourri.

Exacte image d'un peuple, des lèvres duquel le dernier souffle d'idéal aurait fui !

Allègueront-ils que l'idée de Patrie a fait son temps ? Mais quelle aberration ! Car au-dessus des ruines de tant d'autres épuisées et abattues par notre siècle, elle subsiste d'autant plus grande, d'autant plus sacrée, qu'elle reste presque seule. Pour que la faillite ne soit pas complète, au moins, sauvons celle-là !

Elle nous est, à l'heure actuelle, d'une nécessité absolue. On parle de paix. Mais enfin l'Europe entière est en armes. La poudre est amoncelée partout. Il suffit d'une étincelle pour que tout prenne feu. Aurons-nous trop alors de toutes nos énergies ? Quelle folie et quel crime d'en troubler et d'en tarir les sources : d'énerver, d'affaiblir, en face d'un adversaire surtout qui ne cesse de surexciter le sien, la vigueur de notre sentiment national. (*Applaudissements.*)

Et dussent toutes les armes se briser, c'est une vue bien courte et bien fausse de croire que l'idée de patrie aurait terminé ses services, achevé son évolution.

Vienne (et à nous aussi, il nous est permis d'en caresser le rêve), éclose enfin, sur les collines à jamais paisibles et qui ne seront plus roses que de son sang lumineux, l'aurore de la République Universelle (ce n'est pas, soit dit en passant, par le canal de Kiel qu'elle nous arrivera), les Patries se transformeraient, elles ne disparaîtraient pas.

Au lieu d'être des camps, elles deviendraient les ateliers différents du chantier mondial, les parties variées du chœur universel.

Mais le sentiment de la Patrie est dans la substance du cœur de l'homme. Il tient de même aux entrailles de toute société humaine.

Voyez à quoi a abouti le mouvement humanitaire de la Révolution. A un formidable réveil des nationalités !

Le mouvement s'est perpétué dans tout le siècle.

C'est à la distinction, à l'accentuation des Patries, c'est à leur fédération et non à leur suppression que va l'histoire.

Aller en sens inverse, c'est avancer à reculons. C'est marcher au rebours du Progrès. C'est entraver les transformations sociales dont l'idée de Patrie sera le pivot. C'est battre en brèche la plus certaine, la plus sûre, la plus puissante des Idées-Forces de l'avenir ! (*Applaudissements.*)

Les Ribot ne sont pas seulement des criminels, ils sont des insensés ! (*Bravo ! A bas Ribot.*)

Refroidir, éteindre la conscience de sa dignité, de sa fierté, de sa mission, de sa grandeur dans un Peuple, c'est porter atteinte à ses forces vitales ; c'est un attentat contre ce Peuple. Quand il s'agit de la France, c'est un attentat contre tous les peuples. (*Applaudissements.*)

Sans faux orgueil national, sans étroit chauvinisme, n'est-il plus permis de penser que son influence est utile au monde ?

Ne peut-on persister à croire que mieux vaut en tête des Nations en marche, la colonne de son génie lumineux, que la noire colonne des brumes germaniques, qui la remplacerait ?

Abaisser la France, c'est nuire au genre humain. (*Applaudissements*).

*
* *

C'est ainsi, Messieurs, que tout se tient et que s'élargit notre cause.

Derrière ces ministères éphémères, il y a les sectes. Derrière les sectes, il y a le ghetto. Il y a, succédant à toutes les tyrannies des autres âges, perturbant les rapports économiques des Nations, prête, si son intérêt l'exige, à les ruer les unes sur les autres, la puissance de l'Or, et de ceux qui l'ont accumulé et, de plus en plus, opèrent entre leurs mains néfastes, la redoutable concentration.

Peut-être leur vœu serait-il de conserver maintenant qu'ils détiennent ; mais il est dans leur nature et dans leur destin de détruire.

Contre ces deux idées, notre foi chrétienne, notre foi patriotique, voyez avec quelle passion ils s'acharnent, même en le cachant, même en le niant.

Or, ces deux idées sont les deux suprêmes piliers qui soutiennent encore la société. — Qu'elles fléchissent, elle s'effondre ! Et un Waterloo social éclatera, tellement effroyable que les échos de l'autre, le tremblement du Mont-Saint-Jean sous les charges de cuirassiers, le fracas de la fuite de ceux devant qui l'univers avait fui, n'auront été que son de flûte et chant de lyre auprès de son tumulte. (*Applaudissements.*)

*
* *

Autour de ces deux idées sacrées, serrons-nous, Messieurs, fortement !

Qu'elles soient la base des doctrines de ce parti dont j'essayais tantôt de dire les conditions extérieures et, en quelque sorte, physiques.

Et pour âme, insufflons-lui l'âme même, la grande âme, et si féconde et si personnelle, de notre Race.

Si nous avons repris foi en elle, n'est-ce pas à Edouard Drumont... (*Tonnerre d'applaudissements.*)... que nous le devons surtout ?

C'est ici donc que je saluerai son nom.)*Vifs applaudissements.*) C'est lui qui nous a consolé de l'anémie où languit cette âme, jadis combien forte, en nous en montrant le secret dans la

qualité et la quantité des éléments étrangers qui l'envahissent.

Edouard Drumont ! Tous ici, à coup sûr, ne partagent pas toutes ses idées. Il en serait bien fâché, sans doute, car ce qu'il a répété davantage, c'est qu'il voulait apprendre aux Français, dont c'est devenu la funeste habitude de se nourrir d'idées toutes faites, à voir par eux-mêmes, à penser avec indépendance.

Mais pourrions-nous oublier tant de services rendus ? Il en est dont nous lui garderons une reconnaissance immortelle !

Dans le simple ordre des faits politiques, tous ces anciens ennemis, tous ces persécuteurs de nos croyances, tous ces oppresseurs de nos libertés, ces Floquet, ces Freycinet, tant d'autres, tellement oubliés que je n'en peux même retrouver les noms, s'ils ont été jetés à terre si les voilà gisant épars sur le champ de bataille, c'est par les flèches qu'il leur a lancées; s'ils sont tombés, c'est sous ses coups ! (*Applaudissements. Exclamations.*)

Dans l'ordre des idées, qui mieux que lui nous a dévoilé les causes profondes et nouvelles du mal social ? Qui nous a fait plus sûrement toucher du doigt nos propres défauts ? Il a eu raison; il faut les voir, pour les guérir ! (*Bravo ! C'est cela ! Très bien !*)

Mais surtout, nul ne refusera de s'associer à mes hommages, lorsque je demanderai que l'on acclame en lui, non seulement l'avertisseur du péril juif, mais le grand nationaliste, celui qui, signalant, desserrant l'étreinte mortelle où la France étouffe, arrachant Antée des bras d'Hercule, lui a fait reprendre vigueur aux sources clarifiées de son propre génie, aux effluves purifiées de son propre sol. (*Applaudissements. L'auditoire acclame fortement Drumont.*)

Et vous, Messieurs, vous, jeunes gens, vous, mes frères par l'âge et la pensée et pour l'action, vous qui m'entourez et dont les applaudissements trop bienveillants m'émeuvent jusqu'au fond de l'âme, vous à qui Drumont adressait l'autre jour cette parole : « Rien n'est perdu, puisque les jeunes gens ne désespèrent pas ? » Non, certes, n'est-il pas vrai ? Nous ne désespérons de rien ! Non ! nous ne renonçons à rien ! Et, les revanches, nous les voulons toutes ! (*Applaudissements prolongés.*)

Il en est qui nous plaignent et disent : « Que feront-ils ? » Et l'époque semble en effet décolorée et flétrie à qui ne jette sur elle qu'un superficiel regard.

Finis, les lents siècles calmes où rêver, chanter, prier, ciseler en paix !

Finies, les chevauchées à travers l'Europe, de capitale en capitale, derrière un capitaine victorieux, dans la clameur des trompettes, sous les panaches éclatants ! Finis, les fous et beaux enthousiasmes pour le Roi ou pour la République, également tombés du piédestal du rêve !

Mais le Christ, ouvrant toujours aussi grands ses larges bras aux multitudes, n'a pas fini de saigner et de rayonner sur le calvaire. (*Applaudissements prolongés.*)

Mais la France, mère toujours féconde en hommes au génie d'expansive et brûlante clarté, n'a pas fini de s'épanouir sous la claire coupole du ciel ! (*Applaudissements.*)

L'œuvre qui s'offre à vous, Messieurs, jamais il n'en fut de plus magnifique !

La grandeur de la Patrie à refaire ; la liberté qui, menacée de toutes parts par un mouvement de centralisation Etatiste dont le développement nous ramènerait à l'impérialat des Césars romains, et par les formes les plus diverses de tyrannie; la liberté, qui n'a jamais, sous les flatteries dont on l'accable, couru de tels périls, à défendre et à sauver. Un monde nouveau qui sort des limbes et qui, impatient d'éclore, réclame de vous, pour venir à bien, toutes les énergies de votre intelligence et de votre amour.

A l'œuvre donc, avec un esprit de générosité et de largeur, et de compréhension et de sympathie pour tous les efforts pareils aux nôtres. Si d'autres marchent dans le même sens par d'autres chemins, tant mieux. « Mille chemins, un seul but », dit le poète. Soyons sans nombre à le poursuivre, afin qu'il y ait plus de chances et que par un, du moins, il soit atteint !

A l'œuvre, avec courage ! Si d'autres ont échoué, qu'importe ? C'est à force d'essais qu'on réussit. Bataille qui dure, victoire qui vient ! (*Bravos !*)

A l'œuvre avec espoir ! Car, pareils aux pointes vertes des moissons levant la tête hors de terre dans la saison propice, quand on parcourt le pays, des signes de rénovation y apparaissent partout.

Nous avons à nos activités un but immédiat et pratique : arracher le pouvoir aux hommes qui le détiennent pour notre ruine et notre honte ! (*Bravos nombreux.*)

Nous avons un idéal sublime et lointain : l'organisation chrétienne de la démocratie, mer montante, qui ne sera pacifique et calme que si librement y passe le souffle de l'Evangile, le souffle de Dieu ! (*Applaudissements.*)

Debout donc, pour la lutte pressante !

En marche, pour la conquête du Rêve, dont la tige lumineuse fleurit au bord des profonds horizons !

Nous relèverons la France !

Nous purifierons la République !

Et ce ne sera pas, comme d'aucuns le redoutent, dans un pays en décomposition, évoquant, au milieu des bazars de son Exposition Universelle, l'image de la Rome du Bas-Empire ;

ce ne sera pas, en proie aux menaces des discordes civiles, dans un mouvement toujours plus précipité de décadence ; mais sous un ciel redevenu candide, où se seront éteints tous les signes funestes, mais dans l'harmonie reconquise par la vérité retrouvée, que nous clorons — car l'heure est proche — le cycle du XIXe siècle, et que nous ouvrirons, si Dieu veut, se vous voulez fortement vous-mêmes, pour uni paix féconde et une longue gloire, les portes de l'Age prochain ! (*Triple salve d'applaudissements, longues acclamations.*)

Une Explication Nécessaire

La presse sectaire et juive essaie de faire des gorges chaudes sur la crédulité des Pères et des médecins de Lourdes, à propos d'*un prétendu mystificateur*, nommé Delannoy, qui a été condamné, le 13 août, par la Cour d'assises de la Seine, à 4 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

Une fois de plus, nous allons essayer de détruire une légende qui ne repose sur aucun fondement.

Delannoy vint à Lourdes, en 1889, avec tous les symptômes d'une ataxie. Depuis six ans, il a suivi tous les hôpitaux de Paris, et passé seize fois dans les différents services. Il apporte douze certificats délivrés par les médecins les plus connus, depuis Charcot jusqu'aux docteurs Sée et Rigal ; tous sont unanimes pour constater chez lui l'évolution d'une ataxie qui progresse sans cesse et touche aux dernières périodes. Delannoy guérit radicalement à Lourdes.

Nous l'observons pendant deux ou trois ans, la guérison ne se dément pas, et la santé de Delannoy reste parfaite.

La thèse soutenue devant la Cour d'assises : la simulation de Delannoy et la mystification de douze professeurs de Paris, est insoutenable. On ne simule pas dix ans et on ne trompe pas tout ce monde. A côté des médecins, il y avait les compagnons de salle, qui avaient Delannoy constamment sous les yeux. Il serait mort vingt fois à ce jeu soutenu.

De plus, si le président des assises s'était renseigné auprès d'un spécialiste, il aurait su que, dans l'ataxie, les nerfs optiques s'atrophient, se décolorent (ceci n'est plus du jeu), les muscles ne répondent plus aux réactions électriques. — Pourquoi ne pas faire déposer les médecins encore vivants qui avaient soigné Delannoy?

Si Delannoy avait dissimulé dix ans, il n'aurait pu retrouver en une seconde le jeu normal de ses fonctions, il lui aurait fallu plusieurs mois pour reprendre la liberté de ses mouvements.

De tous côtés, avec la thèse admise, nous nous heurtons à l'absurde. Nous retenons le côté physique, qui nous appartient, et nous laissons le côté moral, qui a subi toutes les dégradations, au jury chargé de se prononcer.

Il est dangereux de confier à des magistrats le soin de trancher des questions d'ordre purement médical, plus dangereux encore d'abandonner à la presse la discussion de ces difficiles problèmes.

(*Journal de Lourdes.*)

HISTOIRE D'UNE FILLE POSSÉDÉE DU DÉMON DÉLIVRÉE PAR NOTRE-DAME DE PELLEVOISIN

Le 15 Septembre 1883.

Le récit qu'on va lire nous a été envoyé par un de nos abonnés. Malgré sa longueur, nous croyons devoir le donner en une seule fois, afin qu'il ne perde rien de son vif intérêt.

PRÉLIMINAIRES

Comment la Sainte Vierge fait éclater sa puissance contre Satan, à Pellevoisin.

Le titre seul de cette histoire étonnera peut-être quelques-uns de mes lecteurs, et même provoquera sur leurs lèvres un sourire d'incrédulité. Hé quoi ! une possédée du démon, en notre XIXe siècle ! Est-ce qu'il peut y avoir encore des possessions du démon ? On le croyait au moyen-âge ; mais depuis lors la science, en progressant, a fait bonne justice de toutes ces vieilles superstitions, et elle démontre aujourd'hui que ces prétendues possessions du démon, ne sont autre chose que des névroses, des hystéries et autres maladies purement naturelles.

Tel est le verdict de la science moderne. Il y a bien l'Évangile qui la contredit un peu, en nous relatant de nombreuses possessions du démon guéries par Jésus-Christ et les Apôtres, mais la prétendue science s'inquiète fort peu de l'Évangile. Elle a décidé que les possessions du démon sont aujourd'hui impossibles et même que le démon n'existe pas ; et il n'y a qu'à s'incliner humblement devant cette suprême et infaillible décision, dussent les récits évangéliques être, par là même, traités de fables et de mensonges.

Mon cher lecteur, je ne m'étonne pas que la prétendue science moderne doublée de son libéralisme, de son matérialisme, voire même de son athéisme et de tous les autres noms en *isme* dont elle aime à s'affubler, refuse de croire aux possessions du démon. Moi-même, qui crois pourtant à celles de l'Évangile, je ne les croyais pas possibles de nos jours ; mais j'ai été bien forcé de me rendre à l'évidence des faits dont j'ai été le témoin oculaire. On dit que les prêtres font leur métier, qu'ils exploitent la crédulité populaire en racontant de prétendus miracles ou des possessions du démon.

A ceux qui oseraient encore avancer de pareilles calomnies, je me contenterai de leur dire : puisque vous vous défiez des prêtres quand ils vous parlent de ces faits extraordinaires, écoutez au moins un laïque, un homme du monde qui vient vous raconter simplement ce qu'il a vu et entendu : ayez la patience de lire ma petite histoire jusqu'au bout et puis vous tirerez vous-même la conclusion : vous verrez vous-même s'il y a encore des démons et des possédés du démon. Les faits extraordinaires que je vais raconter ont eu d'ailleurs de nombreux témoins même laïques : rien de plus facile, par conséquent, que de les vérifier.

Un mot d'abord sur Pellevoisin. C'est une paroisse d'environ 1.500 âmes, du diocèse de Bourges. Elle est située dans le département de l'Indre, à 10 kilomètres de Buzançais, qui est la station du chemin de fer la plus rapprochée, sur la ligne de Châteauroux à Tours. C'est dans cette paroisse privilégiée que la Très Sainte Vierge a daigné apparaître 15 fois, en 1876, à une jeune fille appelée Estelle Faguette. On peut lire tous les détails de ces apparitions dans la brochure qui fut imprimée (1) avec l'autorisation de Mgr de La Tour d'Auvergne, alors archevêque de Bourges. Sa Grandeur permit même d'ériger en chapelle la chambre des apparitions et d'y célébrer le Saint Sacrifice de la Messe. C'est dans l'une de ces 15 apparitions, le 9 septembre 1876, que la Sainte Vierge révéla à Estelle Faguette un scapulaire nouveau, le scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus, en lui adressant ces paroles remarquables : « Je suis la Mère toute miséricordieuse.... J'aime cette dévotion ; je bénirai ceux qui porteront sur eux ce scapulaire. » Depuis lors, avec l'autorisation encore de Mgr de La Tour d'Auvergne, une confrérie de ce nouveau scapulaire fut érigée à Pellevoisin : elle compte aujourd'hui plus de 100.000 associés. Or, pendant les apparitions de la Sainte Vierge à Estelle, le démon se présenta trois fois, pour essayer de troubler la voyante qui était en extase. Mais la Sainte Vierge chassa cet esprit de ténèbres qui s'enfuit et disparut, chaque fois, par le même coin de la chambre : on l'appelle depuis lors *le coin des démons*. On croit que c'est à cause de cette circonstance que la Sainte Vierge se plaît à faire éclater sa puissance sur Satan, dans le petit sanctuaire de Pellevoisin, en le chassant du corps des personnes qu'il possède.

Souvent même, le scapulaire seul de Notre-Dame de Pellevoisin suffit pour guérir et délivrer les personnes obsédées ou possédées du démon. Mais il est à noter que pour que le scapulaire ait cette vertu, il faut qu'il ait été béni à Pellevoisin, dans le sanctuaire des apparitions, et qu'on l'ait fait toucher aux pieds de la statue de la Sainte Vierge qui a été érigée à la place même où cette Mère toute miséricordieuse est apparue.

Il est des cas cependant où le scapulaire ne suffit pas ; il faut alors que la personne tourmentée par le malin esprit fasse le pèlerinage de Pellevoisin. Or, jusqu'ici il est inouï qu'une personne obsédée ou possédée par le démon ait fait ce pèlerinage et n'en soit pas revenue guérie.

Et qu'on ne s'imagine pas que ces cas de possession du démon soient bien rares. Sans doute, ils étaient bien plus fréquents avant l'Incarnation. Le démon alors régnait en maître sur les hommes, comme nous l'attestent les nombreux exemples de possession que nous lisons dans l'Évangile. Mais depuis que le Fils de Dieu nous a rachetés par sa mort sur la croix, la puissance du démon a été brisée, et les cas de possession sont devenus rares parmi les chrétiens. Néanmoins, nous voyons par l'histoire de l'Église et la vie des saints que, dans tous les siècles, il y a eu des personnes possédées du démon, qui en ont été délivrées par les exorcismes de l'Église ou par les prières des saints.

Mais, de nos jours, les cas de possession du démon sont devenus plus fréquents que jamais parmi le peuple chrétien. Or, c'est là un signe des temps. Il semble, en effet, que le démon veuille ressaisir l'empire qu'il avait sur les hommes avant la Rédemption. Hélas ! il n'est que trop vrai que le monde, aujourd'hui, se sépare de plus en plus de Jésus-Christ son Dieu et son Sauveur, pour se rejeter dans l'esclavage de Satan, dont il avait été délivré par l'effusion du sang divin sur la croix. Le monde revient au paganisme ; voilà pourquoi les cas de possession du démon deviennent plus fréquents.

Et pourtant on refuse généralement de les reconnaître et d'y croire. On craindrait de faire preuve de crédulité et de faiblesse d'esprit que de croire à une possession du démon. Sans doute, il serait imprudent de voir le démon partout ; mais il n'est pas moins imprudent de s'obstiner à ne le voir nulle part. Aussi, qu'arrive-t-il souvent ? Quand il se rencontre quelque part une personne qui souffre d'un mal extraordinaire, d'un mal qui ne paraît pas naturel et qui par conséquent est inconnu des médecins, plutôt que de consulter l'Église, alors, et de recourir aux exorcismes, on se range à l'avis de quelque médecin rationaliste, qui traite la malade d'aliénée, et on l'enferme dans une maison de santé. On fait ainsi le jeu du démon ; car ce ne sont pas les douches qui le feront partir.

(1) Cette brochure se vend chez M. Tripault, libraire à Bourges, rue Coursarlon, 4. — Prix : 0,30 c.

Aussi, je suis convaincu qu'il se trouve plus d'un possédé du démon dans les maisons d'aliénés.

A l'appui de mon sentiment, je citerai un fait bien remarquable et qui prouve en même temps la puissance de Notre-Dame de Pellevoisin contre Satan.

Le 9 septembre 1883, me trouvant dans le sanctuaire de Pellevoisin où je m'étais rendu avec ma mère et plusieurs autres personnes, pour demander à la Sainte Vierge la guérison de la possédée qui fait l'objet de cette brochure, je vis entrer une petite fille de 13 ans environ, qui était accompagnée de ses parents. Elle venait remercier la Sainte Vierge qui, l'année précédente, l'avait délivrée du démon. Voici le fait tel qu'il me fut raconté par les parents eux-mêmes.

La petite Françoise Millet est née à Marmagne, à 4 kilomètres de Bourges. A l'âge de 11 ans, elle fut prise tout à coup d'un mal extraordinaire et inconnu des médecins. Ainsi, tantôt elle était forcée d'aboyer comme un chien, tantôt de miauler comme un chat, tantôt d'imiter le cri du coq. Elle devinait et annonçait ce que d'autres personnes faisaient au loin à Bourges ou ailleurs : on aurait pu en faire une vraie Pythonisse. Elle manifestait de l'horreur pour les objets bénits, et, si elle pouvait les briser, sa joie éclatait par une sorte de ricanement qui ne lui était nullement naturel. Outre cela, tous les jours, à heure fixe, elle souffrait des crises terribles pendant lesquelles elle perdait connaissance, ses membres se tordaient, sa bouche restait ouverte et l'on pouvait voir sa langue collée au palais. Ces crises, qui ne ressemblaient nullement aux attaques d'épilepsie, duraient quelquefois jusqu'à trois heures consécutives. Cette pauvre enfant souffrait ainsi depuis 16 mois. Ses parents, qui n'avaient que leurs bras pour vivre et nourrir leur nombreuse famille, l'avaient présentée à tous les médecins de la contrée, avaient dépensé beaucoup d'argent ; mais inutilement. Les médecins, après avoir employé toutes les ressources de leur art, ne comprenant rien à ce mal et se voyant à bout d'expédients, finirent par conseiller aux parents de mettre leur enfant dans une maison d'aliénés. Probablement la pauvre petite y serait encore s'ils avaient suivi ce conseil.

Mais, sur ces entrefaites, la divine Providence voulut que le R. P. Jean-Joseph, franciscain du couvent de Bourges, ayant entendu parler de cette enfant, se la fit amener par les parents, au couvent, pour la voir. Il n'eut pas de peine à reconnaître que cette maladie extraordinaire n'était autre chose qu'une vraie possession du démon. Conduisez votre enfant à Pellevoisin, dit-il aux parents, et si, comme je le crois, c'est le démon qui la tourmente, soyez sûrs que la Sainte Vierge vous la guérira. Son espérance ne fut pas trompée.

Le jeudi suivant, M. Millet conduisit sa fille à Pellevoisin. Le lendemain, elle assista à la Messe qui fut dite pour elle dans la chapelle des apparitions. Après la Messe, elle dit ceci à M. le Curé de Pellevoisin : « La Sainte Vierge, pendant votre Messe, m'a fait entendre ces paroles : « *Mon enfant,* « *tu seras guérie, dimanche prochain, à onze heures.* »

M. le Curé, fort étonné d'entendre cela, lui fit cette question : « Mon enfant, comment donc avez-vous entendu ces paroles? Est-ce de vos oreilles? — Non, Monsieur, répondit-elle aussitôt, je les ai entendues dans mon cœur. Là, intérieurement, j'ai entendu une voix bien douce et bien claire qui m'a dit : « *Mon enfant, tu seras guérie,* « *dimanche prochain, à onze heures.* » M. le Curé de Pellevoisin fut d'autant plus frappé de cette réponse qu'une pauvre paysanne de cet âge ne pouvait pas savoir que, comme l'enseigne la théologie mystique, on pût entendre des paroles intérieures autrement que par les oreilles. Cette réponse de la part de l'enfant était donc déjà, par elle-même, une garantie de sa véracité. Eh bien ! lui dit alors M. le Curé, nous verrons si cette prédiction se réalisera.

Françoise Millet revient à Marmagne avec son père. Pendant toute la journée du samedi, elle fut encore très tourmentée. Le lendemain, à onze heures, on s'attendait à la voir guérie : point du tout. Elle fut encore très tourmentée pendant toute la soirée du dimanche. Les parents, tout désappointés, pensaient ou bien que leur enfant s'était trompée en croyant entendre des paroles qu'elle n'avait point entendues, ou bien qu'elle avait été le jouet du démon. Mais ils ne remarquaient point que la Sainte Vierge n'avait pas dit si la guérison aurait lieu à onze heures du matin ou à onze heures du soir. Or, qu'arriva-t-il? A neuf heures du soir, les parents ne comptant déjà plus sur la guérison de leur fille, allèrent se coucher. L'enfant alla aussi se coucher dans sa petite chambre et bientôt elle s'endormit profondément.

A onze heures précises de la nuit, au moment où le train du chemin de fer passait, dit Françoise, et il passe à onze heures, je me sentis éveillée par deux petits coups qui furent frappés sur mon côté, sans que j'eusse la moindre peur, et j'entendis dans mon cœur, de la même manière qu'à Pellevoisin, ces paroles bien distinctes et bien douces : « Mon enfant, tu n'auras plus de crises ; seule- « ment, tu auras des maux de tête et des maux de « cœur ce jusqu'à que tu sois revenue me voir. » En effet, à partir de ce moment, la petite Françoise n'eut plus de crises. Or, elle en avait deux par jour

depuis plus d'un an. On remarqua aussi un grand changement dans sa figure qui, auparavant, avait les yeux hagards et paraissait toute décomposée. On voyait, en un mot, qu'elle était parfaitement délivrée du démon. Mais, en même temps, des maux de tête et des maux de cœur commencèrent à se faire sentir. Elle revint à Pellevoisin, comme la Sainte Vierge le lui avait dit; aussitôt les maux de tête et de cœur cessèrent, et, à partir de ce deuxième pèlerinage, elle se trouva parfaitement guérie.

Sans prétendre devancer le jugement de l'Eglise, ne pouvons-nous pas dire que nous avons ici trois faits miraculeux à la fois? 1° D'abord la guérison physique d'un mal qui, pendant un an, avait bravé toute la science des médecins; 2° la prédiction du jour et de l'heure de la guérison; 3° enfin, les paroles intérieures de la Sainte Vierge. C'était bien, en effet, la Mère toute miséricordieuse de Pellevoisin qui parlait à l'enfant, puisqu'elle lui dit : « Tu souffriras des maux de tête et des maux de cœur jusqu'à ce que tu sois *revenue me voir*. » Celle que l'enfant était allée voir à Pellevoisin, c'était la Sainte Vierge. Cette bonne Mère a voulu sans doute montrer par ces paroles que c'était bien elle qui était apparue à Pellevoisin et qui avait délivré cette enfant du démon, et en même temps qu'elle aime qu'on fasse, en actions de grâces, le pèlerinage de Pellevoisin quand on y a reçu quelque faveur. Oui, gloire, reconnaissance et amour à la Mère toute miséricordieuse qui a daigné apparaître à Pellevoisin. Mais il est temps de commencer l'histoire de la guérison de Marie Saboureau, la grande possédée du démon.

CHAPITRE PREMIER.

Marie Saboureau commence à être possédée du démon.

Marie Saboureau vivait avec ses parents à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), occupée aux travaux ordinaires du ménage. Ses parents, pauvres, mais bons chrétiens, étaient très contents de leur fille qui se faisait remarquer par sa piété, son éloignement du monde et son amour pour la prière et la fréquentation des sacrements. Dieu, sans doute, pour embellir la couronne qu'il lui réservait au ciel, et pour d'autres desseins cachés de sa Providence, permit qu'elle devînt possédée du démon.

Marie Saboureau était dans sa quinzième année, lorsqu'un jour elle se sentit tout à coup percluse de ses jambes et dans l'impossibilité absolue de marcher. Elle resta dans cet état pendant sept ans, après lesquels ses parents la présentèrent au R. Père Séraphin, capucin au couvent de Perpignan. Ce qui les y détermina, c'est qu'ils avaient remarqué en elle, depuis quelque temps, certaines manières de parler et d'agir qui ne lui étaient point naturelles et qui leur faisaient croire qu'elle se trouvait sous l'influence du démon. Le R. Père Séraphin reconnut, en effet, que la cause de l'infirmité de cette fille n'était point naturelle. C'est pourquoi, usant sans doute du pouvoir que tout prêtre reçoit de l'Église sur le démon, en recevant l'ordre d'exorciste, il fit sur elle un signe de croix avec quelques prières, et immédiatement elle recouvra l'usage de ses jambes.

Mais le démon ne se tint pas pour battu. Vaincu sur ce point, il revint bientôt après et se mit à tourmenter cette pauvre fille d'une nouvelle manière. Tantôt il lui ôtait l'usage de ses mains et l'empêchait de saisir les objets qui lui étaient nécessaires ; tantôt, au moment du repas, il l'empêchait d'ouvrir la bouche pour manger ; tous les jours, c'étaient des persécutions semblables. Toutes les fois qu'elle entrait dans l'église pour assister à la Messe, le démon la forçait à sauter et à danser devant tout le monde et à pousser des cris effroyables, en sorte qu'on fut obligé de lui interdire l'entrée du lieu saint à cause du trouble qu'elle y causait. C'était là, justement, sans doute, ce que voulait le démon.

On conduisit de nouveau la possédée au couvent des Capucins, à Perpignan, et l'on pria le R. Père Séraphin de la délivrer, s'il le pouvait, comme il l'avait déjà fait une fois. Alors, le religieux, s'étant muni de l'autorisation de Mgr l'évêque de Perpignan, se mit à faire les exorcismes de l'Église sur cette pauvre fille, en présence de plusieurs témoins, qui avaient beaucoup de peine à la tenir. Quoiqu'elle n'eût appris seulement qu'à lire le français, elle répondait pertinemment en latin à toutes les questions que le Père exorciste lui adressait également en latin. Elle parla aussi l'anglais et d'autres langues qu'elle n'avait nullement apprises. Les exorcismes furent renouvelés tous les jours, pendant un mois. Or, un jour, pendant les exorcismes, le démon adressa au P. Séraphin cette question par la bouche de la possédée : — Sais-tu combien nous sommes dans ce corps? — Aussitôt le Père eut intérieurement la pensée qu'ils étaient trente démons. Mais afin de vérifier son sentiment, il répondit : — Oui, je le sais, vous êtes quinze. — Oh ! mon vieux, dit le démon, tu t'es bien trompé. — Si je me suis trompé, répliqua le Père, c'est que j'ai bien voulu : vous êtes trente. — Le démon, forcé de dire la vérité, répondit : « C'est vrai ! » Mais, quelque nombreux que vous soyez, ajouta le Père, vous

serez bien forcés de partir et de laisser cette pauvre créature de Dieu, qui ne vous appartient pas.

En effet, pendant le cours des exorcismes, 29 démons sortirent en donnant chacun leur nom. Mais le 30e résista à toutes les adjurations, répétant toujours fièrement qu'il ne sortirait point, qu'il était, lui seul, plus fort que tous ses camarades ensemble, et qu'il resterait toujours possesseur du corps de cette fille.

Pendant les intervalles que le démon la laissait libre, la possédée pouvait prier Dieu ; on la faisait communier même presque tous les jours. Elle a avoué qu'au milieu même de ses plus fortes crises, elle conservait l'usage de sa liberté et de ses autres facultés morales, et parfois, on lui entendait dire ces paroles : « Il peut posséder mon corps, mais mon âme, jamais !... Seigneur Jésus, je vous offre cela en expiation de mes péchés. »

Mais la pauvre fille avait beau prier et s'humilier, le Père exorciste avait beau adjurer le démon de sortir, l'esprit infernal ne cessait de répéter qu'il était plus fort que tous les autres, et qu'il ne voulait point sortir. Un jour, cependant, comme vaincu par les exorcismes, il dit au Père :

— Si je sors de ce corps, il faut que j'entre dans un autre. Dans quel corps veux-tu que j'entre ?

— Va-t-en dans la mer.

— Oui, j'irai ; mais à condition que tu me permettras d'y faire périr un vaisseau.

— Non, tu n'iras pas dans la mer à cette condition, parce que tu ferais périr ainsi des personnes en état de péché mortel, pour les entraîner dans l'enfer avec toi.

— Hé bien ! envoie-moi dans le corps d'un poisson.

— Non, parce que tu pourrais encore nuire aux hommes en empoisonnant la chair de ce poisson.

— Où veux-tu donc que j'aille ?

— Va-t-en dans les déserts de l'Afrique ou de la Lybie, et entre dans le corps d'un lion ou d'un tigre, à ton choix.

Mais tout à coup, avec un air de triomphe, le démon s'écria : « Je veux rester dans ce corps ; je suis plus fort que tous, je ne sortirai point. »

La Sainte Vierge s'était, sans doute, réservé pour elle-même ce démon si fort et si obstiné. Nous allons voir comment Celle qui est terrible à l'enfer comme une armée rangée en bataille, écrasa de nouveau la tête à Satan, dans son sanctuaire privélégié, à Pellevoisin.

CHAPITRE II.

Pèlerinage à Pellevoisin.

Sur ces entrefaites, ma mère étant allée à Perpignan, apprit comment Marie Saboureau était possédée d'un démon très fort qui résistait à tous les exorcismes du R. P. Séraphin. Elle alla aussitôt trouver le religieux pour lui faire connaître le nouveau sanctuaire de Pellevoisin qu'il ignorait encore ; elle lui dit que la Sainte Vierge se plaisait à y faire éclater sa puissance sur Satan, et que toutes les personnes qu'on y conduisait en pèlerinage en étaient délivrées. Ce fut un trait de lumière pour le R. P. capucin qui proposa aussitôt à ma mère d'y conduire la possédée : ce qu'elle accepta d'autant plus volontiers, qu'elle désirait elle-même faire le pèlerinage de Pellevoisin.

Mais dès qu'on parla à la possédée d'aller à ce sanctuaire, le démon entra dans une furieuse colère ; il alla jusqu'à pleurer de rage : « On veut me tuer, s'écria-t-il, on veut me tuer. Je ne veux pas aller à Pellevoisin. » — Cette peur extraordinaire que manifestait l'esprit malin fut regardée comme un heureux présage de son expulsion. Aussi, malgré ses pleurs et ses cris, ma mère partit avec la possédée pour Pellevoisin, le 20 novembre 1882. Le voyage se fit avec d'assez grandes difficultés. A chaque changement de train, il fallait plusieurs hommes d'équipe pour faire entrer la possédée dans le wagon. De temps en temps, elle s'écriait en son patois catalan : « *Me baloun mata ! me baloun mata !* On veut me tuer ! on veut me tuer ! » On la prenait pour une folle. Si ma mère venait à prononcer le nom de Pellevoisin, elle se mettait à pleurer et à gémir ; mais on remarquait que pas une larme ne coulait de ses yeux.

On arriva enfin à Pellevoisin, le 21 novembre, et l'on se rendit chez M. le Curé. En entrant dans le salon du presbytère, la possédée fit un vacarme infernal ; elle criait, elle hurlait comme une bête fauve, elle se roulait par terre avec des contorsions horribles. Puis, tout à coup, elle se glisse sous la table, qui était déjà mise pour le repas, et la porte sur son dos tout autour du salon, mais sans déranger ni faire tomber aucun des objets qu'on y avait placés. Elle s'élance ensuite de dessous la table, comme un chat, sur le buffet du salon. Comme elle est du Tiers-Ordre, ce fut au nom de saint François qu'on lui ordonna de descendre et elle obéit promptement : le nom de saint François paraissait toujours terrible au démon. Après cela, on la conduisit à la chapelle des apparitions ; mais on eut beaucoup de peine à l'y faire entrer. Plusieurs prêtres, qui étaient venus pour voir la possédée,

s'y trouvaient déjà ; ils lui adressèrent plusieurs questions en latin auxquelles elle répondit également en latin, en sorte qu'ils furent pleinement convaincus de la possession du démon.

Le premier sentiment que manifesta l'esprit infernal en entrant dans ce sanctuaire privilégié, ce fut l'orgueil et partant la révolte contre Dieu et le mépris de la Sainte Vierge. En effet, on vit tout à coup la possédée monter sur une chaise ; puis, de là, se tournant vers les assistants, elle dit, ou plutôt le démon dit par sa bouche : « Victoire ! me voici sur mon trône. La France est à moi ; c'est moi qui suis le maître de la France ; moi et mes camarades nous la possédons. C'est moi qu'il faut adorer et non pas Dieu. » — Alors ma mère, lui tirant la chaise de dessous les pieds, le renverse par terre en lui disant : « Vilain orgueilleux, vois comme il est solide ton trône. Tu sais bien que la France est consacrée à la Sainte Vierge et qu'elle ne t'appartient pas. » Il répondit en ricanant : « Il y a longtemps que cette consécration est profanée. »

Le démon se mit alors à blasphémer contre la Sainte Vierge. Mais M. le Curé de Pellevoisin l'arrêta et lui dit : « Monstre abominable, tu as blasphémé contre la Sainte Vierge, tu vas lui demander pardon. » — « Il n'y en a pas de Sainte Vierge, répliqua-t-il, je n'ai pas à lui demander pardon. » Mais tout aussitôt, Celle qui jadis lui écrasa la tête lui fit de nouveau sentir sa puissance. Il fut renversé à terre, et alors on eut sous les yeux un phénomène vraiment diabolique et qui serait presque incroyable s'il n'était attesté par les témoins oculaires, entre autres M. le Curé de Pellevoisin, sa sœur, les religieuses de la paroisse et ma mère. La possédée, étendue par terre tout de son long, les bras collés contre son corps, sans s'aider ni de ses pieds ni de ses mains, se mit à ramper sur sa poitrine comme un serpent ; de sa bouche, il sortait une espèce d'écume noirâtre et son visage était hideux à voir. Son corps avançait sur le sol, non par soubresauts, mais par un mouvement continu et imitant parfaitement les sinuosités du serpent. Les spectateurs stupéfaits croyaient avoir un serpent sous leurs yeux. C'était bien le démon, l'antique serpent, l'ennemi implacable de Dieu et des hommes, qui était ainsi humilié et terrassé dans le corps de cette possédée. Celui qui était jadis un ange de lumière, mais qui pour son orgueil et sa révolte contre Dieu avait été foudroyé et précipité du ciel comme un éclair dans l'abîme, venait encore de s'enorgueillir et de proférer des blasphèmes contre Dieu et contre la Sainte Vierge, il fallait qu'il fût de nouveau terrassé et contraint à demander pardon de quelque manière, à Dieu d'abord, et puis à sa Mère immaculée.

En effet, il se mit à ramper, dans le corps de cette fille d'abord, vers l'autel où s'immole tous les jours l'Homme-Dieu qu'il n'a pas voulu adorer et qu'il a refusé d'avoir pour chef, mais qui au Calvaire, l'a vaincu par sa mort sur la croix. Arrivé au gradin de l'autel, le serpent à corps humain releva la tête avec sa figure hideuse et sa bouche écumante, et rampa sur le marchepied de l'autel. De là, il se replia sur lui-même et alla ramper jusqu'aux pieds de l'image de la Vierge immaculée qui lui écrasa la tête. Arrivé là, il fit deux ou trois tours sur lui-même en se tordant avec rage, mais sans pouvoir déranger ni un cierge ni un vase de fleurs, et puis, toujours en rampant et en écumant de fureur, il gagna la porte qui se trouve à l'autre côté du sanctuaire et sortit de la maison de Dieu. Telle fut, pour ce jour-là, l'humiliation de Satan : elle présageait aux yeux de tous sa prochaine expulsion du corps qu'il possédait.

Dans la soirée, on conduisit la possédée près du confessionnal pour la faire se confesser. Ce n'était pas l'affaire du diable. Aussi, au lieu de l'y laisser entrer, il la fit grimper sur le haut, comme un chat. Au nom de saint François, on lui commanda de descendre, elle obéit aussitôt et alors elle put entrer au confessionnal et se confesser.

Le lendemain, la possédée put assister tranquillement à la Messe et communier. Pendant la journée, les religieuses qui tiennent l'école étant venues la voir au presbytère, aussitôt qu'elle les aperçut, elle s'écria : « Que venez-vous faire ici, vous autres ? Otez vos sabres. — Nous ne portons pas de sabres, répondent les religieuses. — Si, vous en portez : ces croix que vous portez sur votre poitrine sont des sabres pour moi. Otez vos sabres. » En entendant ces paroles, les religieuses baisèrent respectueusement leur crucifix, heureuses d'apprendre de la bouche même du démon que leurs croix étaient des armes contre lui : « Vilain monstre, lui dit alors ma mère, c'est donc toi qui fais maintenant renverser et briser les croix en France, qui les fais enlever des écoles, et qui as fait renverser la statue de l'Immaculée Conception sur la place de Béziers ? » Pour toute réponse, il se mit à ricaner avec une sorte de joie infernale.

Une autre fois, s'adressant à une personne qui lui parlait sans crainte et avec autorité, il lui dit avec un accent de désespoir : « Pourquoi aimes-tu tant ton Dieu ? Tu as contre moi une force irrésistible parce que ton cœur est embrasé de l'amour de Dieu. » Puis il ajouta :

— Il faut que je sorte de ce corps ; je souffre trop ici.

Mais bientôt, appelant les autres démons à son secours, il s'écrie :

— Camarades ! au secours ! au secours ! On me tue ! Venez vite, dépêchez-vous, et emportons Marie (la possédée).

— Non, lui dit M. le Curé, tu ne l'emporteras pas et tu partiras parce que la Sainte Vierge est plus forte que toi.

— Hé bien ! laisse-moi emporter au moins quelque chose.

— Non, tu n'emporteras rien. Va-t-en !

— Où veux-tu que j'aille ?

— Dans l'enfer.

— Il n'y a plus maintenant aucun démon dans l'enfer ; nous sommes tous sur la terre. (Il ne nie pas qu'il y ait un enfer.)

— Hé bien ! va-t-en où tu voudras.

— Il faut que je m'en aille dans les déserts de l'Afrique ou de la Lybie et que j'entre dans le corps d'un lion ou d'un tigre, comme me l'a ordonné le Père Séraphin.

M. le Curé, paraissant étonné de cette réponse, ma mère lui expliqua comment, en effet, le R. Père Séraphin, en exorcisant Marie, à Perpignan, avait donné cet ordre au démon, ainsi que je l'ai dit au chapitre précédent.

La journée du jeudi 23 novembre se passa avec les mêmes scènes de cris, de hurlements, de contorsions indescriptibles. Parfois, le corps de la possédée se recourbait en arrière sur le dos, en forme d'arc, jusqu'à ce que la tête allât toucher la terre, près des talons. Elle restait quelquefois dans cette posture impossible pendant demi heure.

Le soir de ce même jour, la possédée étant dans la chapelle, le démon se mit à faire des menaces à la Sainte Vierge. Se tournant vers son image et lui montrant les poings serrés : « C'est toi, lui dit-il, qui es la cause de ce que je suis ici. » Au même instant, il est terrassé tout de son long et se met à ramper sur sa poitrine comme un serpent, exactement de la même manière qu'il l'avait déjà fait, le mardi précédent, ainsi que je l'ai dit. Ayant rampé jusqu'aux pieds de l'image de la Mère toute miséricordieuse, il fit deux ou trois tours sur lui-même et puis, en rampant toujours, il sortit de la chapelle.

Tous les spectateurs de ce prodige furent tellement stupéfaits qu'ils tombèrent à genoux et supplièrent avec ardeur la Vierge Immaculée d'écraser de nouveau la tête è ce serpent infernal en le chassant du corps de cette pauvre fille. Leur prière ne tarda pas à être exaucée.

Le vendredi 24 novembre, la possédée put encore assister à la Messe et communier assez tranquillement. Vers dix heures du matin, on revint à la chapelle ; après une scène des plus violentes, le démon, tout à coup, s'écria : « C'est aujourd'hui, à trois heures du soir, que je sortirai. » On revint donc à la chapelle à trois heures moins un quart et l'on se mit à faire le chemin de la croix avec la possédée qui, en ce moment, était très agitée. Ce saint exercice ne plaisait pas bien au démon ; aussi, ce n'était qu'avec la plus grande peine qu'on parvenait à le faire mettre à genoux devant chaque station. Mais, quand on fut arrivé à la onzième station, celle du crucifiement, ce fut une scène épouvantable de cris, de contorsions et de hurlements. On parvint néanmoins à le contenir et à le forcer à achever le chemin de la croix.

Le démon n'était pas parti à trois heures du soir comme il l'avait promis ; néanmoins, on avait la ferme espérance qu'il partirait avant la fin de cette journée. C'est pourquoi on résolut de passer en prières dans la chapelle toute la nuit de ce vendredi. Vers dix heures du soir, M. le Curé eut l'idée de faire écrire et signer par la possédée un acte de renonciation à Satan. On eut toutes les difficultés du monde à la faire écrire parce que le démon lui liait les doigts ; mais, en approchant une relique de la vraie croix de sa main droite, on parvint à lui faire écrire et signer cet acte de renonciation à Satan. A peine avait-elle écrit ce billet, que, profitant d'un instant où l'on n'y prenait pas garde, elle s'en empare et le déchire en plusieurs morceaux. On dut la forcer à écrire un autre billet ; mais celui-ci fut conservé.

A onze heures de la nuit, tandis que les assistants priaient en silence, tout à coup, la possédée, ou plutôt le démon par sa bouche, s'écria : « O ! brigand de Père Séraphin ! Brigand de Père Séraphin ! » A ces cris de détresse, nous comprîmes que l'heure de son expulsion était proche.

A une heure du matin du samedi 25 novembre, M. le Curé fit mettre la possédée à genoux devant l'image de la Sainte Vierge pour demander pardon à cette bonne Mère. Mais le démon entra en fureur et dit : « Moi, demander pardon ! Non, jamais ! » Et comme M. le Curé insistait encore plus fortement, il s'écria avec rage : « Pour moi, point de pardon ! Je n'ai donc pas à demander pardon. » Ces paroles d'un désespoir satanique nous glacèrent d'effroi.

Enfin, malgré toutes les résistances du démon, on parvînt à faire mettre la possédée à genoux aux pieds de l'image de la Mère toute miséricordieuse et à lui faire répéter mot pour mot une formule de consécration à la Sainte Vierge que

M. le Curé lui dictait. Elle ne l'eut pas plutôt prononcée qu'elle tomba par terre comme morte et sans connaissance. Un moment après, elle se releva, regarda les assistants et leur dit en souriant : « Je suis guérie ! »

Elle était guérie, en effet, le démon venait de partir. Cette possession, qui durait depuis dix ans, venait de prendre fin. Ce terrible démon, qui, tant de fois, s'était vanté d'être plus fort que tous et qu'il ne partirait jamais, venait d'être enfin chassé par la puissance de Notre-Dame de Pellevoisin. Nous pleurions de joie, car nous n'avions plus devant nous une possédée du démon, mais seulement la bonne et pieuse Marie Saboureau. Après avoir récité le *Te Deum* en actions de grâces, nous allâmes prendre un peu de repos.

CHAPITRE III.

Retour à Rivesaltes. — Nouvelle possession.

Marie Saboureau revint à Rivesaltes parfaitement guérie. Ses parents pleuraient de joie en la voyant vaquer tranquillement aux occupations du ménage, ce qu'elle n'avait pu faire depuis dix ans. Depuis que le démon l'avait quittée, il s'était opéré un tel changement dans sa physionomie et dans le regard de ses yeux qu'on eût dit que ce n'était plus la même personne. Elle ne conservait, disait-elle, qu'un souvenir vague et confus comme un rêve de tout ce qui s'était passé pendant sa possession. Elle ne cessait de remercier Notre-Dame de Pellevoisin qu'elle appelait sa Mère et sa libératrice. Elle croyait que ses dures épreuves étaient finies : elle se trompait. Au bout de deux mois, *Dieu* permit qu'elle retombât sous la possession du démon.

Nous ne devons pas nous en étonner, puisque Dieu tira sa gloire de cette nouvelle possession. Il la permit soit pour la confusion du démon lui-même, ainsi que nous le verrons, soit pour la conversion de plusieurs personnes qui, en voyant cette possédée, crurent à l'existence des démons et de l'enfer éternel, dont elles doutaient auparavant, et revinrent à Dieu, soit pour d'autres desseins cachés que nous ignorons.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette nouvelle possession fut une occasion pour Notre-Dame de Pellevoisin de faire éclater sa puissance une fois de plus ; car le démon fut forcé d'avouer qu'il n'était pas celui qu'elle avait chassé, le 25 novembre 1882. Un jour, en effet, au milieu d'une crise violente qu'il faisait souffrir à sa victime, il s'écria en présence de ma mère et de plusieurs personnes : « Je ne suis pas celui qui a été chassé à Pellevoisin : celui-là c'est mon capitaine, il est bien plus fort que moi. » — Quand le démon parle ainsi contre lui-même et à la gloire de la Sainte Vierge, nous pouvons l'en croire.

Ce qui mettait surtout en fureur ce nouveau démon, c'était le scapulaire de Pellevoisin que portait la possédée. Il disait souvent qu'il voulait l'arracher et se délivrer de ces chaînes, mais il ne le pouvait pas. Tous les jours, c'étaient de nouvelles scènes de cris, de hurlements, de cruelles contorsions. Mais lorsqu'elle était trop tourmentée, on n'avait qu'à lui faire baiser une relique de la vraie croix, et aussitôt elle redevenait calme.

Un jour, un jeune homme de Rivesaltes, qui, depuis plusieurs années n'avait pas fait ses Pâques, se rendit pour son travail, à la maison de la possédée. Sachant que le démon était là, instinctivement, avant d'entrer, il fit sur lui le signe de la croix. Dès qu'il eut pénétré dans la maison et qu'il se trouva en présence de la possédée, le démon lui dit tout en colère : « Qu'est-ce que tu as fait avant d'entrer ? » Et comme le jeune homme, tout interdit, ne répondait rien, le démon reprit aussitôt : « Tu as fait le signe de la croix. Mais tu as beau faire des signes de croix, tu m'appartiens.

— Tu es un menteur, lui dit-on, ce jeune homme ne t'appartient pas, il appartient à Dieu.

— Si, il m'appartient puisqu'il est en état de péché mortel : tous ceux qui sont en état de péché mortel m'appartiennent.

— Hé bien ! il ira se confesser et il ne t'appartiendra plus.

— Oh ! non, il n'ira pas se confesser ; je ne le veux pas.

— Si, j'irai, répond alors le jeune homme.

— Toi, tu irais te confesser ?

— Oui, certainement, j'irai.

— Non, n'y vas pas. A ton âge ? Y penses-tu ? Va plutôt chercher une jolie fille, tu feras mieux. »

Ce jeune homme, frappé de cette scène, tint parole, et, dès le lendemain, il alla se confesser. Depuis lors, il vit en bon chrétien. Bien malgré lui, sans doute, le démon avait contribué à cette conversion ; mais ce ne fut pas la seule qu'il occasionna. En effet, quelques jours après, une femme étant venue par curiosité voir la possédée, le démon lui dévoila sa conscience et lui reprocha entre autres choses de ne s'être pas confessée depuis sept ans. Cette femme frappée de cette révélation inattendue, alla se confesser aussitôt.

Ces conversions en amenèrent bien d'autres, car on se disait avec raison : si de l'aveu du démon même qui parle par la bouche de cette possédée, ceux qui sont en état de péché mortel lui appartiennent, ce qui est d'ailleurs conforme à l'ensei-

gnement de l'Eglise, il faut donc quitter le péché pour ne plus être l'esclave du démon. Plaise à Dieu que tous mes lecteurs tirent la même conclusion et agissent en conséquence !

La divine Providence voulut que, le 16 août 1883, je me rendisse avec ma mère à Rivesaltes. Dès que je vis la possédée, la pensée me vint d'engager ma mère à la reconduire à Pellevoisin, me proposant de l'y accompagner en retournant à Paris. Mais à peine eus-je parlé de Pellevoisin que le démon, tout en colère, me dit par la bouche de cette pauvre fille : « Tu feras ça, canaille ! tu me conduiras à Pellevoisin ! je ne veux pas y aller. » — En disant celà, la possédée voulut se jeter sur moi pour me frapper. Elle me poursuivit jusque dans le jardin à coups de pierre, en me criant toujours : « Va-t-en, canaille ! va-t-en ! » Enfin, las autant que confus de me voir poursuivi de la sorte, je m'arrête pour voir ce qu'elle me ferait. Comme elle allait m'atteindre, je fis le signe de la croix et aussitôt elle fut renversée par terre. J'avoue que je fus étonné moi-même de la puissance de mon signe de croix. Je compris alors combien ce signe sacré est redoutable au démon. En voyant combien Satan redoutait d'être conduit à Pellevoisin, nous ne doutâmes point que la Sainte Virge ne lui fît de nouveau sentir les effets de sa puissance, et dès lors le pèlerinage fut résolu.

CHAPITRE IV.

Nouveau pèlerinage à Pellevoisin.

Nous partîmes ma mère et moi avec la possédée, le 20 août 1883. Le voyage se fit avec les mêmes difficultés que la première fois. A toutes les stations, c'étaient des cris, des hurlements, des contorsions qui effrayaient tout le monde. A la gare de Narbonne, la possédée nous échappe et grimpe comme un chat sur le haut de la porte de la gare, laissant sur le bois la trace profonde de griffes que pourtant elle n'avait pas, ce qui étonna fort le sous-chef de gare et les autres personnes qui en furent témoins. De temps en temps, elle s'écriait : « On veut me tuer ! on veut me tuer ! c'est pour me tuer qu'on me conduit à Pellevoisin ! » — Puis, se tournant en colère contre moi, de l'autre extrémité du wagon où elle était assise elle me lançait, faute d'autre chose, son mouchoir à la tête en me disant : « C'est toi, canaille, qui es la cause que j'y vais. » — Elle se tournait ensuite vers ma mère en la menaçant du poing et lui disait : « Ah ! quand je t'ai jamais connue ! mais tu me la paieras cher ! » — Elle ne tarda pas à accomplir sa menace par un tour de sa façon. En marchant à côté d'elle dans la gare de Châteauroux, elle lui fit un croc-en-jambe et la fit tomber par terre. Sa joie éclata alors par une sorte de ricanement satanique. Dans sa chute, ma mère se fit une forte contusion au coude, et son bras en fut comme paralysé pendant trois jours.

Quand nous fûmes à Buzançais, nous quittâmes le chemin de fer et nous prîmes une voiture particulière pour faire les dix kilomètres qui nous séparaient encore de Pellevoisin. A moitié route, nous rencontrâmes une grande croix avec un beau christ plantée sur le bord du chemin. Alors, prenant la tête de la possédée entre mes mains, je la forçai à se tourner vers cette croix en lui disant : « Tiens, regarde Notre-Seigneur Jésus-Christ mort sur la croix pour le salut des hommes ». Aussitôt elle entre dans une colère épouvantable et lève sa main pour me frapper. Mais, au même instant, elle tombe sur ses genoux, les bras étendus en croix, la tête renversée en arrière sur son siège, les yeux fermés, la bouche ouverte et râlant l'agonie. Elle resta dans cette position jusqu'à Pellevoisin. C'est ainsi que le démon fut forcé de rendre hommage à la croix et de reconnaître, par cette posture et cette espèce d'agonie, le grand mystère de la Rédemption des hommes qui lui cause tant d'horreur.

Etant enfin arrivés à Pellevoisin, nous eûmes beaucoup de peine à faire descendre la possédée de la voiture. Elle était inerte comme un cadavre, en sorte que nous dûmes la traîner jusque dans le presbytère, où M. le Curé nous attendait. D'abord elle resta assez longtemps sans rien dire. A toutes les questions que lui adressait M. le Curé, elle ne répondait que par des grimaces, des menaces et des contorsions. Nous la conduisîmes à la chapelle des apparitions. En y entrant, elle fut très agitée ; elle frappait des pieds et se roulait par terre. Elle me faisait, à moi surtout, de grandes menaces, en me reprochant de l'avoir conduite à Pellevoisin. Pendant le repas, qui eut lieu ensuite au presbytère, M. le Curé lui versa, à son insu, de l'eau de Lourdes dans son verre. A peine eut-elle bu, qu'elle lui dit : « Aux autres, tu as donné de l'eau ; à moi, tu m'as donné de l'arsenic.

Le 22 août, en entrant dans l'église paroissiale, elle fit d'abord beaucoup de contorsions, puis tout à coup elle grimpa sur la chaire et ensuite le long d'une colonne qui soutient la tribune. Néanmoins, après cela, elle put se confesser et communier. Le soir, tandis que nous priions dans le sanctuaire, nous entendîmes frapper de grands coups au milieu de la chapelle et ensuite sur la porte, quoiqu'il n'y eût personne. Nous comprîmes que c'était le démon qui voulait nous distraire de la prière.

Un prêtre du voisinage, qui était venu ce jour-là, s'étant un peu approché de la possédée, elle se mit à le frapper. Nous l'obligeâmes à baiser la terre pour humilier le démon et lui faire expier ainsi son insolence. Mais voilà que tout à coup la possédée se relève en criant : « J'ai soif ! Je brûle ! Tout s'allume en moi ! De l'eau ! » — Ses yeux sortaient de leur orbite, sa bouche, démesurément ouverte, laissait voir sa langue et son palais tout boursouflés de brûlures. Elle se tordait dans les convulsions du désespoir et d'une rage épouvantable, en criant toujours : « De l'eau ! J'ai soif ! Je brûle ! » — Nous croyions entendre les cris de détresse du mauvais riche dans l'enfer. M. le Curé lui versa dans la bouche quelques gouttes d'eau bénite. Mais elle cria encore plus fort : « De l'eau ! J'ai soif ! Je brûle ! » Alors, se tournant vers moi, elle me dit : « Gabaudan, donne-moi de l'eau ! J'ai soif ! » Dans ses contorsions, elle tombe par terre, et alors nous eûmes sous les yeux une scène des plus étranges et des plus sataniques. La possédée, étendue par terre tout de son long, sans s'aider ni de ses pieds ni de ses mains, se met à ramper sur sa poitrine comme un serpent, en se dirigeant vers moi. Ayant rampé ainsi jusqu'à mes pieds, elle s'arrête, et, redressant sa tête avec une figure toute hideuse, elle me dit, ou plutôt le démon me dit par sa bouche, car évidemment ce n'était plus elle qui parlait : « Ce n'est pas de l'eau qu'il me « faut pour étancher cette soif, c'est un péché mortel « de toi qu'il me faut !... Et tu refuses de me donner « à boire !... Donne-moi donc à boire !... Nous étions « cinq malins esprits qui t'avions donné la tristesse « et tu l'as secouée ! Hé bien ! s'il le faut, nous « viendrons vingt démons pour te vaincre ! »

J'étais stupéfait ainsi que tous les spectateurs. Ma mère, indignée de cette audace vraiment satanique, lui dit : vilain orgueilleux, c'est la Sainte Vierge qui lui a aidé à secouer cette tristesse. Non, mon fils ne t'appartiendra pas ; il appartient à la Sainte Vierge, puisque je le lui ai consacré.

Tout à coup, la possédée se relève et avance sa main pour me saisir. Mais une force invisible l'arrête et l'empêche de me toucher. Elle fait un bond en arrière, et, se retournant vivement vers la statue de Notre-Dame de Pellevoisin, qui était derrière elle, elle la menace du poing avec un geste qui semblait dire : « c'est toi qui m'empêches de le saisir ! » Elle revient à la charge et avance de nouveau la main vers moi ; mais vains efforts ; elle fait encore un bond en arrière et se tourne de nouveau vers la Sainte Vierge avec le même geste menaçant. Le jeu commençait à devenir amusant. On la voyait comme un de ces anciens télégraphes aériens avançant alternativement une main vers moi pour me saisir, et levant l'autre pour menacer la Sainte Vierge ; elle avançait, elle reculait, revenait encore pour me saisir sans jamais pouvoir m'atteindre. Elle fit ce manège pendant dix minutes ; mais, voyant tous ses efforts inutiles, elle finit par y renoncer.

Cette scène extraordinaire me paraît très instructive. Ce que les hommes appellent du nom de plaisir, de faiblesse pardonnable, le démon, lui, l'appelle de son vrai nom *péché mortel.* En même temps qu'il nous fait voir avec quelle rage il désire nous y faire tomber, il nous en montre toute la difformité en prenant la forme du serpent, comme dans le Paradis terrestre. Elle est donc bien vraie cette parole de l'Écriture : *fuyez le péché comme à l'aspect du serpent.* Le démon ordinairement ne nous attaque pas à force ouverte pour nous faire tomber dans le péché mortel ; mais il use d'adresse et de détours, il se glisse sous les fleurs, ou bien il nous fait quelque croc-en-jambe au moment où nous nous y attendons le moins, comme il fit à ma mère dans la gare de Châteauroux. Cette scène nous fait voir encore combien la Sainte Vierge est puissante pour nous protéger contre les assauts de Satan, si nous l'appelons à notre secours.

Mais veut-on savoir pourquoi le démon était si furieux contre moi particulièrement ? C'est que ma conversion à Dieu était toute récente. Après avoir passé, hélas ! plusieurs années dans l'éloignement de Dieu, j'étais allé me confesser ; et j'avoue que la vue de la possédée n'avait pas peu contribué à ma conversion. J'avais donc échappé aux griffes de Satan ; voilà pourquoi il faisait tous ses efforts pour me ressaisir. Mais il avait pris du renfort. Ils étaient, me disait-il, cinq malins esprits qui m'avaient donné la tristesse. Il disait très vrai. Pendant trois jours, en effet, je m'étais senti accablé d'une tristesse inexplicable, car j'étais loin de me douter qu'elle m'était inspirée par cinq diables qui s'étaient mis à mes trousses. Mais enfin l'esprit de ténèbres était forcé d'avouer que j'avais secoué cette tristesse, ce qui était également vrai. Néanmoins, il ne se tenait pas pour battu et il m'avertissait que, s'il le fallait, ils viendraient vingt diables pour me vaincre. Ils ne doivent pas être bien forts ; mais enfin, avec la prière et la protection de la Sainte Vierge, je puis défier tout l'enfer.

Le 23 août, M. le curé de Saint-Genoux étant venu avec deux jeunes séminaristes, nous nous rendîmes tous ensemble à la chapelle avec la possédée. Il y eut une scène très violente ; il fallait six personnes pour la maîtriser. Alors, M. le Curé de Pellevoisin dit, en latin, au démon : « La Sainte

Vierge est apparue quinze fois dans cette chapelle, et elle te chassera comme elle chassa ton camarade, au mois de novembre dernier. » Aussitôt le démon répondit avec rage :

— Ce n'est pas vrai et je ne partirai pas ; ou bien si je pars, j'emporterai Marie (la possédée).

— Tu seras chassé et tu n'emporteras rien.

— Quand tous les prêtres de l'univers viendraient, ils ne me chasseraint pas. C'est toi qui partiras, parce que je te ferai changer de cette paroisse.

— Je ne te crains pas ; et toi, tu vas te mettre à genoux pour demander pardon à la Sainte Vierge.

Mais le démon ne voulait jamais s'agenouiller. Ce ne fut qu'après que nous eûmes fait quelques invocations aux saints anges qu'il fut forcé d'obéir. Nous avons remarqué plusieurs fois que, lorsque nous appelions les saints anges à notre secours, il était forcé d'obéir immédiatement.

Après que le démon se fut mis à genoux, M. le Curé voulut le forcer à avouer ce qu'il avait déjà avoué plusieurs fois à Rivesaltes : que ce n'était pas lui qui était venu à Pellevoisin dans le mois de novembre 1882 ; que celui-là avait été chassé par la Sainte Vierge, et que Marie s'en était retournée bien délivrée. Son orgueil se refusait d'abord à faire cet aveu ; mais enfin il fut forcé de le faire. Il avoua également que la Sainte Vierge était apparue quinze fois dans cette chapelle.

Le lendemain, 24 août, le démon avoua encore, pendant trois fois, que ce n'était pas lui qui avait été chassé à Pellevoisin, en novembre 1882. Il arriva ce jour-là un fait bien remarquable. Comme le Très Saint-Sacrement était dans le tabernacle de la chapelle, car on ne l'y conserve qu'un jour ou deux par semaine, après la messe, nous voulûmes forcer le démon à l'adorer. Mais cet ange déchu et révolté contre Dieu ne voulut jamais s'agenouiller pour l'adorer. Sept personnes ne parvinrent qu'à grand peine à lui faire plier les genoux. On lui dit : « Tu ferais mieux d'obéir tout de suite puisque tu vois que tu ne gagnes rien, car nous te faisons souffrir et tu seras ensuite forcé à demander pardon. » Il répondit : « Pour moi, pas d'espoir ! pas de trône ! pas de gloire ! Vous ne me faites pas souffrir ! »

Cette réponse satanique nous saisit d'épouvante. Le soir, nous voulûmes le contraindre de nouveau à adorer le Saint-Sacrement ; mais il s'y refusa avec la même obstination que le matin. Cet esprit d'orgueil et de révolte ne voulut jamais fléchir les genoux devant son Créateur et son Juge. Il répéta encore les mêmes paroles : « Pour moi, pas d'espoir ! pas de trône ! pas de gloire ! » On tenta encore, la semaine suivante, de lui faire adorer le Saint-Sacrement : même refus, même obstination. On lui dit de demander pardon à Dieu : « Non, jamais ! répondit-il, je ne veux pas, et je ne puis pas demander pardon. » Ce refus obstiné d'adorer le Très Saint-Sacrement n'était-il pas, de la part du démon, un hommage involontaire à la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ, et en même temps une révélation de cet antique orgueil pour lequel il fut précipité du ciel et dans lequel néanmoins il persévère encore ? Non, le démon ne se repent point de sa révolte contre Dieu ; son orgueil se refuse et se refusera éternellement à l'adorer et à lui demander pardon, car c'est un orgueil incurable. Or, c'est là la raison de l'éternité des peines de l'enfer. Voilà pourquoi l'ange des abîmes prononçait ces paroles d'un éternel désespoir : « Pour moi pas d'espoir ! pas de pardon ! pas de trône ! pas de gloire ! »

CHAPITRE V.

Cierge bénit ! — Femme-serpent.

Le 25 août, M. le Curé de Pellevoisin, après sa messe, fit mettre la possédée à genoux aux pieds de la statue de la Sainte Vierge et lui fit prononcer un acte de renonciation à Satan. Il lui fit signer ensuite un acte de consécration à la Sainte Vierge. Elle fit tout cela sans beaucoup de difficulté. En ce moment, le démon se cachait précisément parce que Mme la comtesse de M... et sa nièce, qui étaient venues, auraient désiré voir quelque scène. Il voulut sans doute mortifier leur curiosité. Nous nous rendîmes au presbytère pour le déjeuner, et ces dames nous suivirent. Pendant que nous étions à table, on vint à causer des pèlerinages de Paris, de Blois et d'ailleurs qui devaient arriver, le 9 septembre, qui est le jour anniversaire de la révélation du scapulaire. Ma mère dit alors que si la Sainte Vierge délivrait cette pauvre fille, elle se proposait d'organiser soit à Béziers, soit à Lunel où elle restait, un pèlerinage pour Pellevoisin, au commencement de mai 1884. A cette nouvelle, le démon ne put plus contenir sa rage. La possédée est renversée par terre dans des contorsions terribles. Par moments, le démon l'étranglait si fort que sa langue sortait de 10 centimètres hors de sa bouche et que ses yeux semblaient s'échapper de leur orbite. Nous en étions tous effrayés ; mais M. le Curé lui ayant placé sur la tête une petite statuette de Notre-Dame de Pellevoisin, immédiatement le démon la laissa tranquille.

Pendant la matinée, Mme la comtesse de M... fit allumer un grand cierge bénit aux pieds de la statue de la Sainte Vierge, à l'intention de la possédée. Dans la soirée, arrivèrent MM. les Curés de

Villegoin et de Sougé, Mme la comtesse de M... et Mme la comtesse de la R... Tous ensemble nous conduisons la possédée à la chapelle. Dès que le démon aperçut le cierge bénit qui brûlait aux pieds de la statue, il devint furieux ; il se tourna contre la comtesse de M..., lui reprochant de ce qu'elle l'y avait fait placer, et il l'aurait frappée si nous n'avions retenu la possédée. Ne pouvant la frapper, il lui lança à la figure, mais sans pouvoir l'atteindre, tout ce que la possédée avait dans ses poches, son livre, son chapelet, son mouchoir. Sa rage contre le cierge bénit ne se contenant plus, il s'écria : « Eteignez ce cierge qui me fait souffrir. » — Il me fit signe à moi-même d'aller l'éteindre : « Non, lui dis-je, ce cierge doit brûler, car il a été allumé pour la prière de Marie.

Nous eûmes alors une scène quelque peu risible. La possédée s'approcha du cierge pour l'éteindre elle-même ; mais elle eut beau souffler plusieurs fois de toute la force de ses poumons, la flamme ne vacillait même pas. Elle revint à la charge plusieurs fois : vains efforts, le cierge brûlait toujours. Elle ne put pas même le toucher pour le renverser. Tandis qu'elle nous amusait de la sorte, je dis un *Ave Maria*, à voix basse, pour qu'elle ne pût pas réussir à éteindre le cierge. Aussitôt elle se tourna vivement vers moi et me dit : « Tais-toi donc, imbécile. — Mais il ne te dit rien, observa quelqu'un. — Oh ! il sait bien ce que je veux dire, reprit-elle. »

Cette dernière circonstance, si minime en apparence, m'inspira de sérieuses réflexions sur la prière. Si le démon, me disais-je, entend la prière que nous faisons même à voix basse, à plus forte raison Dieu l'entend ; la Sainte Vierge et les saints l'entendent également : donc il faut prier. Si nous prions, le démon, malgré sa rage contre nous, devient si faible qu'il ne peut pas même éteindre un cierge. Et cette pratique, même adoptée par l'Église de faire brûler des cierges bénits, n'est-elle pas une sorte de prière muette qui fait horreur au démon ?

Tandis que je faisais en moi-même ces réflexions, une sorte de lutte s'engagea entre le démon et la possédée qui recouvrait parfois l'usage de ses facultés morales. Elle nous suppliait de lui aider par nos prières à vaincre son ennemi. Sachant par expérience que l'humilité surtout déplaît au démon, elle pria ma mère de lui faire lire des méditations qui lui rappelassent son néant devant Dieu. Cette lecture ne paraissant pas suffisante, Mme la comtesse de la R... demanda qu'on lui fît faire des actes d'humilité devant M. le Curé de Saint-Genoux. Ma mère alors fit mettre la possédée à genoux et lui dicta ces paroles en lui ordonnant de les répéter après elle : « M. le Curé, vous avez à vos pieds une grande pécheresse, la plus orgueilleuse et la plus infâme des créatures. Je ne mérite que le mépris et le dédain. Je suis plus misérable que le petit grain de sable foulé aux pieds des passants. Je suis indigne même de votre regard. Priez pour moi. »

La possédée avait à peine achevé ces paroles, que le démon furieux la tordit et la roula par terre comme un serpent. Il l'étranglait si fort, que nous eûmes grand'peur qu'il ne la tuât réellement. M. le Curé, qui était alors au confessionnal, accourut à son secours. Il lui appliqua sur la bouche le scapulaire de Pellevoisin, et aussitôt tout mal disparut. La possédée se releva avec calme.

Mais bientôt la scène changea et nous eûmes un des spectacles les plus extraordinaires et les plus effrayants que nous eussions jamais vus. Sortant tout à coup de son calme apparent, la possédée se tourne vers moi avec une figure effroyable ; en me faisant des menaces avec ses bras, elle me dit d'une voix presque étouffée par la rage : « C'est toi, canaille, qui es cause de tout ce que je souffre ! C'est toi qui m'as conduite ici ! » A ces mots, elle tombe par terre au milieu du sanctuaire, et alors, ce ne furent plus en elle les mouvements du corps humain, mais ceux du serpent. Plusieurs fois déjà, comme je l'ai dit, elle avait rampé sur sa poitrine ; mais cette fois, c'était bien plus extraordinaire ; elle rampait sur son dos, sans faire aucun mouvement ni des pieds ni des mains, le corps se mouvait tout d'une pièce et avançait, en zigzag, d'une manière uniforme et continue, comme un véritable serpent. Et pour que la ressemblance avec le reptile fût plus complète et plus frappante, elle rampait en poussant d'affreux sifflements, ce qui n'avait pas eu lieu les autres fois ; en même temps, elle jetait une espèce d'écume noirâtre par la bouche.

Cette femme-serpent se mit encore à ramper vers moi. Dès que je m'en aperçus, je sortis du sanctuaire et je gagnai la nef. Elle m'y poursuivit en rampant, sifflant et écumant toujours, passant en zigzag sous les chaises, sans les déranger jusqu'au fond de la chapelle où je m'étais retiré. Quand elle fut arrivée près de la porte, en face d'un tableau représentant les apparitions de la Sainte Vierge à Estelle, elle s'arrêta comme forcée de rendre hommage par là à la vérité de ces apparitions, mais sans cesser ses affreux sifflements. Je profitai de cet instant d'arrêt pour rentrer dans le sanctuaire avec les autres témoins, et en même temps je fermai la porte de la balustrade, espérant opposer ainsi une barrière infran-

chissable au serpent qui déjà rampait vers le sanctuaire en sifflant toujours. Mais quel ne fut pas notre étonnement lorsque nous vîmes cette femme-serpent, arrivée près du sanctuaire, se redresser lentement et monter en rampant sur la balustrade, puis redescendre du côté opposé dans le sanctuaire ! Pendant qu'elle descendait ainsi en rampant sur son dos, la tête en bas, sa robe semblait collée sur ses jambes. A cette occasion, je dois dire que, pendant tout le temps que dura cette possession, Dieu ne permit jamais au démon de faire la moindre indécence capable de scandaliser les assistants.

Rentrée dans le sanctuaire, la femme-serpent rampa vers la statue de la Sainte Vierge devant laquelle elle fait une nouvelle station en sifflant toujours, comme devant le tableau. Pendant ce temps, je vais me placer avec ma mère sur le seuil de la porte qui se trouve de l'autre côté du sanctuaire et ouvre sur le corridor de la maison. Voyant que le serpent me poursuivait encore, j'entre dans le corridor avec ma mère, et, prenant chacun une chaise, nous barrons le passage de la porte en appuyant fortement le pied sur les chaises. Mais le serpent rampa encore le long des chaises et pénétra dans le corridor. Je m'esquivai et je rentrai dans la chapelle par la porte du fond.

La femme-serpent resta étendue dans le corridor pendant vingt minutes en sifflant sans cesse. Tout son corps tremblait, tandis qu'on entendait dans sa poitrine comme le bruit d'une chaudière qui serait sur le feu en ébullition. Si je m'approchais d'elle, elle me menaçait encore et avançait la main pour me saisir. Au bout de vingt minutes, elle se replia sur elle-même et rentra, en rampant, dans le sanctuaire.

Arrivée devant l'autel, elle se redresse sur ses pieds et se met à regarder avec une sorte de désespoir le cierge allumé qui touchait à sa fin. Elle s'en approche de nouveau, souffle de toutes ses forces pour l'éteindre ; mais toujours sans succès. De nouveau, elle nous fait signe de l'éteindre : « Non, lui dit-on, il faut qu'il brûle jusqu'au bout, car alors tu partiras. » Le désespoir qui, à ces mots, se peignait sur sa figure nous faisait espérer qu'en effet la fin du cierge amènerait la fin de la possession. Mais l'heure marquée par la divine Providence n'était pas encore arrivée. Quand le cierge fut fini, le démon nous dit d'un air de triomphe, en frappant des mains : « Il est fini et j'y suis encore ! » Il était huit heures du soir, nous rentrâmes au presbytère.

CHAPITRE VI.

Meute de chiens. — Cabrioles. — Tentations.

Le 29 août, la possédée, s'étant échappée de la chapelle, alla se rouler, les cheveux épars comme une furie, dans tout le jardin qui se trouve en face. On ne parvint qu'avec beaucoup de peine à la saisir ; mais bientôt, glissant, en quelque sorte, des mains de ceux qui la tenaient, elle s'élance et grimpe comme un chat jusqu'au sommet d'un arbre d'où on eut beaucoup de peine à la faire descendre. On la reconduisit à la chapelle et l'on y resta en prières jusqu'à minuit. Pendant toute cette nuit, les crises et les souffrances de la possédée furent des plus terribles. Le lendemain, après une crise très violente, elle s'échappe tout à coup et enfile l'escalier de la maison jusqu'au troisième étage. Deux personnes courent après elle ; mais, au moment où elles la saisissent, elle glisse, en quelque sorte, entre leurs mains, et, se roulant comme un peloton, elle dégringole par l'escalier en faisant des cabrioles jusqu'en bas. Elle se releva néanmoins sans la moindre contusion.

Le 31 août, en entendant sonner l'*Angelus* du midi, la possédée entra dans une grande colère, ce qui lui était déjà arrivé d'autres fois, à la même occasion. Dans la soirée, M[me] la comtesse de M... vint lui apporter une robe pour remplacer la sienne qu'elle avait entièrement déchirée soit en rampant, soit en grimpant sur les arbres. Le démon, comme s'il eût été furieux de voir qu'on lui faisait cette aumône, lui fit pousser des cris de toute sorte d'animaux, les hurlements du loup, les braiements de l'âne, les mugissements du bœuf. Après cela, elle se mit à aboyer pendant demi-heure, commençant par l'aboiement du plus petit roquet et montant graduellement jusqu'au grondement sourd des plus gros dogues, puis intercalant les aboiments des petits et des gros, à tel point qu'on se croyait au milieu d'une meute de chiens. C'est ainsi que Satan déploya, ce soir-là, toutes les ressources de son art musical. Comment es-tu tombé du Ciel, Lucifer ? Où sont maintenant les concerts angéliques ? O Séraphin déchu, qu'as-tu fait de ta lyre sur laquelle, jadis, tu chantais les louanges de Dieu ?

Le 1[er] septembre, on apporta dans l'appartement où nous nous trouvions avec la possédée une belle statue de Notre-Dame de Pellevoisin que l'on devait porter à la procession du 9 septembre. Dès qu'elle aperçut cette statue, elle se mit à faire des grimaces horribles telles que nous n'en avions pas encore vues. Aux grimaces succédèrent des menaces contre la statue, et aux menaces des

pleurs de rage et de désespoir. Le démon nous fit voir là clairement la haine qu'il porte à la Sainte Vierge aussi bien qu'à Dieu. Le soir, dans la chapelle, la possédée aboya encore pendant tout le temps qu'elle y resta.

Le 2 septembre, comme ma mère tenait à la main deux lettres qu'on allait remettre à la poste, la possédée lui dit : « Tu as là deux lettres dont l'une est contre moi. — Vilain monstre, lui dit ma mère, toutes les deux sont contre toi. — Ce n'est pas vrai, reprit le démon, il n'y en a qu'une et c'est celle-là, fit-il en la montrant du doigt. » C'était parfaitement vrai, ma mère racontait, en effet, dans cette lettre, ce qui se passait jour par jour touchant la possédée.

Le 4 septembre, on apporta dans la chambre un petit brancard orné de guirlandes et de draperies velours de soie, qui était destiné à porter, à la procession, la statue dont j'ai parlé plus haut. La statue ayant été placée sur le brancard, on fit entrer la possédée pour le lui faire voir ; mais, cette fois, le démon la laissa tranquille. En voyant la statue, la pauvre enfant se jeta à genoux, priant la Sainte Vierge, avec beaucoup de larmes, de la délivrer du démon. Ensuite, elle supplia M. le Curé de lui accorder la faveur de porter cette statue à la procession, si elle était guérie. M. le Curé le lui promit ; mais Dieu en avait décidé autrement puisqu'elle ne fut guérie que le 15 septembre. Le lendemain, au milieu d'une crise très violente, le démon dit : « Je ne suis pas bien ici. — Pars donc, lui dit ma mère, puisque tu n'es pas bien. Pourquoi restes-tu ? Va-t-en ; après toi j'en conduirai un autre ici. » Il répondit : « Pourvu qu'il se laisse conduire à Pellevoisin. Il peut bien s'arranger tout seul ; je ne viendrai pas lui aider. — Enfin, puisque tu n'es pas bien ici, va-t-en tout de suite. — Je m'en irai, mais l'heure n'est pas encore arrivée. »

Dans la soirée, il arriva un fait bien remarquable. Nous étions à la chapelle avec la possédée. Tout à coup, les assistants la voient se traîner vers moi en marchant sur ses genoux. Quand elle fut près de moi, me regardant avec un ricanement moqueur, elle me dit, ou plutôt le démon me dit par sa bouche : « Tu as été bien tourmenté ! Tu as été bien tenté ! hein ! » Puis, sa figure changeant d'expression, il ajouta avec rage : « Mais tu m'as vaincu ! »

Je restai stupéfait, car je reconnus qu'il disait très vrai. J'avais été tenté, en effet, mais par la grâce de Dieu et la prière, j'avais résisté à la tentation. Et le démon savait tout cela ; et il avouait que c'était lui qui m'avait tenté et que je l'avais vaincu !... Qu'ils méditent ce fait ceux qui ne voudraient pas croire aux tentations du démon contre la pureté ; et qu'ils apprennent, en même temps, la manière de lui résister et de le vaincre. Surtout, qu'ils soient bien convaincus que si le démon connaît nos combats intérieurs, Dieu aussi les connaît à plus forte raison, et qu'il saura bien les couronner.

Le 6 septembre, le démon nous dit qu'il était le malin esprit de la presse révolutionnaire : « Hé bien ! lui dit M. le Curé, tu vas te mettre à genoux aux pieds de la Sainte Vierge pour demander pardon de toutes les horreurs que tu fais écrire dans les mauvais journaux. »

— Non, je ne demanderai pas pardon. Du reste, ce n'est pas moi qui suis l'auteur de tout cela. Je ne m'occupe point de si peu de chose. Moi, je vais de corps en corps.

— Puisque ce n'est pas toi, tu vas demander pardon pour tes camarades.

— Ah ! non. J'ai assez de mes propres affaires ; qu'ils s'arrangent comme ils pourront.

Néanmoins, après que nous eûmes bien prié les saints anges, autrefois les compagnons de sa gloire et maintenant ses juges, il fut forcé d'obéir. Il se mit à genoux, demanda pardon de tout le mal que fait la mauvaise presse et il se retira confus.

Le 7 septembre, nous fîmes faire au démon le chemin de la croix. A chaque station, ce fut une scène affreuse ; la possédée hurlait comme une bête fauve. M Bergeonnet, qui avait devancé les pèlerins de Paris, nous aida à la maintenir. Le 9 septembre arrivèrent les pèlerinages de Paris et de Blois, composés d'environ mille pèlerins. Un certain nombre d'entre eux, prêtres, laïques, ainsi que quelques dames, vinrent voir la possédée dans le salon du presbytère. Il y eut d'abord une scène affreuse de cris, de hurlements et de contorsions. Tout à coup, la possédée, avisant un jeune prêtre, lui lança son livre à la tête, en lui faisant force menaces. M. le Curé voulut lui faire expier cette insolence en l'obligeant à faire un acte d'humilité. Mais le démon était indomptable et ce ne fut qu'après plusieurs invocations aux saints anges qu'il fut forcé de se mettre à genoux et de demander pardon. Je dois dire ici, à cette occasion, que les prières aux saints anges ont toujours été très efficaces pour maîtriser la possédée. Il nous est arrivé bien des fois d'être plusieurs personnes occupées à tenir la possédée sans pouvoir en venir à bout. Alors M. le Curé priait les saints anges de venir à notre secours, en répétant neuf fois, en l'honneur des neuf chœurs angéliques, cette invocation : « Saints Anges, pour la gloire de votre Reine, liez-lui les mains. » Aussitôt l'effet suivait la prière ; les mains de la possédée se portaient der-

rière le dos et y restaient liées par une force invisible aussi longtemps que cela nous était nécessaire. Ceci est un fait bien remarquable, car il prouve que les bons anges nous entourent et nous gardent tous les jours; qu'ils entendent nos prières et viennent à notre secours quand nous les invoquons surtout contre le démon.

La possédée fut ensuite conduite à la chapelle, où elle put assister tranquillement tous les jours à la Messe et communier avec les autres pèlerins. De retour au presbytère, elle entra dans le salon où se trouvaient réunis plusieurs pèlerins, parmi lesquels un prêtre du nord de la France qui lui adressa une question : « Toi, lui répondit-elle, tu es plus curieux que pieux. » Puis, avec un icanement satanique, elle ajouta : « Nous sommes amis tous les deux; oui, oui, nous sommes amis, hein ! » A ce moment, entra M. P..., du pèlerinage de Paris. C'est un vénérable et fervent chrétien qui fait partie de toutes les bonnes œuvres de la capitale. Dès qu'elle l'aperçut, la possédée détourna la tête et dit : « En voilà un que je déteste, je ne veux pas le voir. »

Nous la reconduisons bientôt à la chapelle, qui, déjà, était remplie par la foule. Elle eut une crise très violente. A ce moment, entra cette petite fille de Marmagne dont j'ai parlé au chapitre préliminaire, la jeune Françoise Millet, qui, deux ans auparavant, avait été délivrée de la possession du démon par Notre-Dame de Pellevoisin. Elle revenait avec ses parents remercier encore la Mère toute miséricordieuse. On la fit mettre à genoux à côté de la possédée pour qu'elle priât la Sainte Vierge de la délivrer du démon comme elle l'avait délivrée elle-même. Bien des yeux se remplirent de larmes quand on vit agenouillées côte à côte ces deux pauvres enfants dont l'une avait été possédée et priait pour celle qui l'était encore, et l'on ne doutait point que la Mère toute miséricordieuse n'exauçât les prières de sa petite privilégiée en faveur de la grande. Elles le furent, en effet, mais seulement cinq jours plus tard, comme nous le verrons bientôt.

Pendant la belle procession qui se fit dans les rues de la paroisse, après les vêpres, la possédée fut très agitée : elle était dans sa chambre avec ma mère. Il était facile de voir que le démon souffrait beaucoup de cette belle manifestation de la piété chrétienne. Pour la calmer, ma mère dut presque continuellement lui tenir sur la tête une statuette de Notre-Dame de Pellevoisin.

Après la cérémonie, M. le comte de R. avec sa dame, le R. Père F... dominicain, M. le Curé d'Ecueillé et d'autres personnes vinrent voir la possédée au presbytère. A leur vue, le démon fit éclater sa colère et sa rage ; il roula sa victime par terre et se mit à l'étrangler. Ce fut une scène affreuse.

A huit heures du soir, les pèlerins se rendirent à la chapelle pour chanter le cantique du scapulaire de Pellevoisin dans lequel on célèbre la puissance de Marie contre Satan. Nous nous y rendîmes avec la possédée et nous la plaçâmes tout près de la porte qui donne entrée dans le sanctuaire. Elle était d'abord très calme; mais dès qu'on eut entonné le cantique, elle fut agitée de mouvements extraordinaires qui devenaient de plus en plus violents, à tel point qu'il fallut plusieurs personnes pour la retenir. Elle était comme une furie hideuse à voir ; elle poussait des hurlements comme une bête fauve ; mais le chant du cantique continuait toujours et couvrait ces hurlements du diable. Tout à coup, elle tombe par terre comme étranglée. Ses yeux sortaient de leur orbite, sa langue pendait de dix centimètres hors de sa bouche ; elle était sans mouvement et comme morte. M. le Curé fut effrayé de la voir en cet état : « Il faut, dit-il, la porter dehors pour lui donner de l'air. » Mais, à l'instant même, elle se relève et lui répond : « Ce n'est pas de l'air qu'il me faut. » Voulant dire sans doute : « C'est la cessation du cantique du scapulaire qui est la terreur des démons.

Après que la foule se fut retirée, nous restâmes dans la chapelle avec plusieurs Messieurs du pèlerinage, quelques dames, M. le Curé et tous les prêtres, résolus à passer la nuit en prières pour obtenir la délivrance de la possédée. Les prêtres se mirent à lui faire des questions en latin. Le démon leur répondait par sa bouche avec une grande insolence. Il se montrait furieux contre eux et leur faisait des menaces en leur disant : « Vous me la paierez cher. » Le combat durait ainsi déjà depuis quelque temps, lorsque ce prêtre à qui il avait dit le matin qu'il était de ses amis entra dans la chapelle. Aussitôt qu'il l'aperçut, il lui adressa les mêmes paroles que le matin : « Toi, tu es plus curieux que pieux. Nous sommes amis tous les deux, hein ! Allons, touche-moi la main. » Et comme le prêtre ne répondait rien, il ajouta en ricanant : « Oh ! tu me la toucheras bien ! »

Ayant passé toute cette nuit en prières, nous sortîmes sur le matin de la chapelle pour aller prendre un peu de repos. Le lendemain, la possédée, ou plutôt le démon, manifesta de nouveau l'horreur qu'il a du scapulaire de Pellevoisin dans une circonstance qu'il est à propos de rapporter. Au moment du départ des pèlerins de Paris, la possédée, apercevant dans le salon du presbytère le bel

ostensoir que ces pèlerins avaient offert à Notre-Dame de Pellevoisin, s'écria : « Otez ça de là ! Je ne puis le voir, car ça me fait horreur. » Elle eut une crise affreuse. Plusieurs personnes accoururent pour aider à la tenir, entre autres un pèlerin de Paris, M. H.... Aussitôt la possédée lui crie : « Va-t-en, car tu me fais souffrir, moitié de capucin ! Retire-toi, *capucinus,* laisse-moi. » M. H... lui répond : « Je ne suis pas une moitié de capucin, mais je suis fils de saint François ; je suis du Tiers-Ordre, et, par conséquent, je suis frère en religion de cette pauvre fille que tu tourmentes, car elle est du Tiers-Ordre comme moi. Nous, enfants de saint François, nous n'avons pas peur du diable. » Pendant quelques instants, ils se disputèrent tous les deux en latin.

Après cela, la possédée se tourne vers un autre pèlerin, également de Paris, M. B..., qui la tenait par les bras : « Et toi, lui dit-elle, tire de ta poche ce qui me fait souffrir. » Elle lui répéta plusieurs fois les mêmes paroles. Mais M. B... la tenait toujours sans faire attention à ce qu'elle lui disait. Le soir, ayant mis la main dans sa poche pour prendre un cigare, il ne fut pas peu surpris d'en retirer le scapulaire de Pellevoisin. Il ne s'était plus rappelé qu'il l'y avait mis, le matin, avec l'intention de s'en revêtir, le soir. C'est alors qu'il comprit ce que voulait dire le démon par ces paroles : « Tire de ta poche ce qui me fait souffrir. » — « Je me sens plus de dévotion pour ce scapulaire, disait-il, maintenant que je sais qu'il fait souffrir le démon. »

CHAPITRE VII

Le démon promet de partir. — Il fait un aveu très important.

Le 11 septembre, comme le démon tourmentait beaucoup la possédée, M. le Curé lui commanda, en latin, de partir de suite. Il répondit : « Non, pas aujourd'hui, laisse-moi, je partirai samedi ». Le R. Père Feuillet, dominicain, après avoir célébré la Sainte Messe, voulut faire quelques prières sur la possédée, pour contraindre le démon de partir. Or, il avait négligé de demander, pour cela, l'autorisation à M. le Curé de la paroisse, et par conséquent il n'avait aucune juridiction sur la possédée pour la délier du démon. Aussi le démon, qui est un bon canoniste pour les choses qui l'intéressent, le lui fit bien voir, car il se moqua de lui tout le temps : « De quoi te mêles-tu ? lui dit-il, tu n'as pas demandé la permission au Curé. » Puis il lui tirait la langue, il lui faisait un pied de nez avec ses doigts, il lui faisait toute sorte de grimaces. Le Père dominicain avait beau l'adjurer de partir, il ne lui répondait que par des moqueries et des paroles grossières. Il alla même jusqu'à danser devant lui les danses les plus immondes qui ne se font que dans les mauvais lieux, quoique cette pauvre fille ne les eût jamais vues danser. Mais le soir, le R. Père dominicain s'étant muni de l'autorisation canonique de M. le Curé, fit bien expier au démon ses irrévérences du matin, car il le fit souffrir si horriblement par ses prières que, si nous n'avions pas retenu la possédée, elle l'aurait écharpé dans sa furieuse colère.

Le mercredi 12 septembre, M. l'abbé de B..., étant venu à la chapelle, fit sur la possédée les prières qu'il avait déjà faites la veille. Or, comme il donnait l'ordre, en latin, au démon de partir, la possédée s'écria : « Que dit-il ? que dit-il ? Qu'il faut que je parte, je ne veux pas partir ». M. l'abbé continuant toujours ses adjurations, en latin, elle écoutait d'abord, puis elle répondait avec un sentiment de détresse ou de colère selon le sens des adjurations qui lui étaient adressées. Mais à la fin, la rage du démon éclata ; la possédée s'élança sur lui avec fureur, en lui criant : « Tais-toi ! » Elle voulait lui arracher le livre des mains ; il fallut plusieurs personnes pour la retenir. « Tais-toi ! criait-elle toujours ; Tais-toi ! Brûle ce livre qui me fait souffrir. »

M. le curé de Sougé prit alors le livre, et continua la lecture des prières sur la possédée, qui redoubla encore de colère, en sorte que nous avions beaucoup de peine pour la retenir. Tout à coup, elle se dégage de nos mains, et va se blottir dans ce qu'on appelle *le coin des démons*. C'est, comme je l'ai dit, le coin du sanctuaire, par où le démon s'enfuit et disparut lorsque la Sainte Vierge le chassa pendant ses apparitions à Estelle. Il nous parut que le démon trahissait ainsi sa faiblesse, et que la Sainte Vierge ne tarderait pas à le chasser. Après que la possédée eut resté pendant quelques minutes blottie et étonnamment rapetissée comme une boule dans ce petit coin, elle se releva et vint devant l'autel, tandis que M. le Curé de Sougé continuait à lire les prières de l'Eglise. Alors, comme si elle eût voulu à dessein nous faire peur, elle ramassa ses cheveux qui étaient épars sur son dos, et s'en entortilla la figure, de manière à la laisser seulement entrevoir. Dans cet état, elle était affreuse à voir et faisait vraiment peur. Parmi les assistants, il y en eut qui furent tellement impressionnés par ce spectacle qu'ils ne purent clore l'œil de toute la nuit.

Le jeudi 13 novembre, M. le Curé commanda au démon de quitter sur-le-champ cette créature de Dieu qui ne lui appartenait pas.

— Oui, je m'en irai, répondit-il, je le sais bien qu'il faut que je la quitte et que je parte, mais si je ne puis pas tourmenter son corps, je tourmenterai toujours son esprit.

Dans la soirée, arriva M. le Curé d'Ecueillé, qui lut sur la possédée les prières de l'Eglise. Aussitôt elle entra dans une colère épouvantable. Sa figure était horrible au dernier degré, on ne voyait plus rien d'humain en cette pauvre fille, on ne voyait en elle que le démon. Il dit avec rage en gesticulant :

— Ce n'est pas toi qui me feras partir. Je te méprise ; tes prières ne me font rien.

M, le Curé de Sougé prit le livre à son tour et continua les prières. Mais le démon lui dit encore avec rage :

— Ce n'est pas toi non plus qui me feras partir, ni aucun prêtre. Je n'ai pas à t'obéir.

Alors, montrant de la main la Sainte Vierge ;

— Voilà, dit-il, celle à qui je dois obéir, c'est elle seule qui me chassera.

Cet aveu du démon est très remarquable et très significatif. Il nous révèle, en effet, la puissance de Notre-Dame de Pellevoisin pour chasser le démon du corps des possédés. Comme nous le voyons par l'exemple de cette possédée, le démon résiste quelquefois aux exorcismes de l'Église, car leur efficacité dépend en grande partie de la foi et de la sainteté de l'exorciste. Mais, à Notre-Dame de Pellevoisin, le démon ne résiste jamais. Le pèlerinage à Pellevoisin est d'une efficacité infaillible pour chasser le démon comme il l'avoue lui-même : « Voilà, dit-il, celle à qui je dois obéir; c'est elle qui me chassera. » Jusqu'ici il n'y a pas d'exemple de possédé qui n'ait pas été délivré à Pellevoisin.

C'est ainsi que Dieu proportionne toujours les secours aux besoins. Dans ces temps malheureux où le démon semble avoir repris son empire sur les hommes, nous avions besoin d'un sanctuaire nouveau qui fût comme un lieu de refuge pour toutes les personnes qui sont tourmentées par les malins esprits, afin de pouvoir y être délivrées de leurs cruels ennemis. Réjouissons-nous de ce que nous possédons en France cette cité de refuge d'un genre nouveau : c'est le sanctuaire de notre Mère toute miséricordieuse, à Pellevoisin.

Ce sanctuaire est encore bien modeste ; mais la Sainte Vierge, qui a daigné y apparaître 15 fois et y révéler le scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus et qui depuis lors se plaît à y faire éclater sa puissance, ne tardera pas, je l'espère, à lui faire prendre les proportions d'une splendide basilique. « C'est ici, disait-elle à Estelle Faguette en lui apparaissant, c'est ici que je serai honorée. » Déjà, le scapulaire de Pellevoisin est répandu dans toute la France et jusqu'à l'étranger. La confrérie de ce scapulaire compte aujourd'hui plus de 200.000 associés, et le nombre en augmente tous les jours. Ce scapulaire attire les bénédictions de Dieu et du Sacré-Cœur de Jésus, et la protection de la Très Sainte Vierge sur tous ceux qui le portent. C'est du reste ce que la Sainte Vierge elle-même promit en le révélant : « J'aime cette dévotion et je bénirai tous ceux qui le porteront. »

Mais ce qu'il y a surtout à remarquer, c'est que le scapulaire de Pellevoisin fait des prodiges pour guérir toutes les personnes qui souffrent de maléfices, c'est-à-dire des maux que certaines personnes criminelles causent par l'intermédiaire du démon. Et qu'on ne traite pas ces cas de sorcellerie de chimériques ; ils ne sont malheureusement que trop certains et trop fréquents. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des personnes qui souffrent de quelque mal extraordinaire et inconnu des médecins. Elles ne savent à quoi l'attribuer. Alors, au lieu de se tourner vers Dieu pour lui demander leur guérison, elles se tournent vers le démon. Elles vont trouver des somnambules ou d'autres sorciers qui ne peuvent les guérir que par le pouvoir du démon et en leur prescrivant des pratiques superstitieuses et impies. Le but du démon, en tout cela, c'est de détourner ces personnes de Dieu pour les attirer à lui et les perdre. Il est possible qu'à cette condition, le démon leur ôte un mal qu'il causait lui-même, mais ces personnes perdront la foi et leur âme.

Hé bien ! que toutes les personnes qui souffrent de maléfices, au lieu de recourir au démon, se tournent vers la Mère toute miséricordieuse qui est apparue à Pellevoisin. Qu'elles lui adressent une neuvaine de prières en se revêtant de son scapulaire, et sûrement, *infailliblement*, elles seront guéries immédiatement. Je sais ce que je dis et je pourrais citer ici des exemples bien frappants. C'est ainsi que la Sainte Vierge est déjà honorée à Pellevoisin.

Mais ce n'est pas tout. Déjà près de deux cents plaques de marbre en *ex voto* tapissent les murs de son humble sanctuaire et attestent qu'une multitude de personnes obsédées ou possédées du démon en ont été délivrées soit en se revêtant simplement du scapulaire bénit à Pellevoisin, soit en y faisant un pèlerinage, lorsque le scapulaire ne suffit pas. Nous allons voir comment notre possédée y fut délivrée définitivement.

CHAPITRE VIII.

Dispute entre trois démons. — Délivrance.

Le vendredi 14 septembre, M. le Curé voulut contraindre le démon à avouer qu'il possédait bien le corps de Marie, mais qu'il n'avait jamais possédé son cœur. Il fallut combattre longtemps pour lui arracher un aveu si humiliant pour son orgueil. Mais enfin, vaincu par les instantes prières que nous faisions à Dieu pour le forcer à obéir, il s'écria avec rage : « Oh ! non, jamais, jamais, jamais nous n'avons possédé son cœur ! » Ce jamais, trois fois répété, cette façon nouvelle de s'exprimer au pluriel, nous surprit quelque peu ; mais nous l'attribuâmes à un simple caprice de sa part. Néanmoins, dans la soirée, il dit spontanément à M. le Curé :

— Il y a trois démons à Pellevoisin.

— Tu n'es qu'un menteur, lui dit M. le Curé.

— Tu en verras trois demain.

Quelque temps après, comme la possédée aidait à la cuisine, elle dit à la sœur de M. le Curé :

— Nous sommes trois à Pellevoisin.

— Tu n'es qu'un esprit de mensonge, répond la sœur ; la Sainte Vierge, qui est apparue ici pour chasser le démon, ne permettrait pas qu'il vînt posséder les personnes de l'endroit.

Le démon répondit avec un ricanement moqueur.

— Tu voudrais bien savoir où ils sont ; ils sont bien logés pourtant ; mais je ne veux pas te dire où ils sont. Tu le verras demain.

Après le souper, nous conduisîmes la possédée à la chapelle pour y passer la nuit en prières avec M. le Curé, sa sœur, ma mère et les religieuses de la paroisse. Elle paraissait dans un tourment épouvantable ; elle se tordait en poussant des gémissements. Il était aisé de voir que les trois démons qui la possédaient, car ils étaient trois en effet, souffraient horriblement. Vers minuit, en se tordant et se roulant par terre, elle alla s'étendre sur le marchepied de l'autel. Là, il s'engagea une sorte de dispute entre les trois démons qui parlaient successivement par sa bouche. « Moi, disait le premier, je veux son esprit. — Moi, disait le second, je veux son âme. — Moi, disait le troisième, je veux son corps. » Après s'être ainsi disputés, ils dirent tous ensemble : « Nous n'aurons rien du tout. »

Alors la possédée se lève et se met à marcher dans la chapelle comme hors d'elle-même en comptant à haute voix : 1, 2, 3, jusqu'à 30, 31. A ce moment, quelqu'un l'interrompit en disant : « 40. — Non, dit-elle, 31. — Mensonge : 40. — Menteur toi-même : 31, 32, 33.

La possédée déclarait ainsi qu'elle avait été possédée par 33 démons, dont 29 avaient été chassés à Perpignan, par les exorcismes du R. P. Séraphin, le 30e avait été chassé, à Pellevoisin, par la Sainte Vierge, le 25 novembre 1882 ; restaient les trois derniers qui allaient être chassés également par la Mère toute miséricordieuse.

La possédée, ayant terminé son calcul, alla se blottir dans le *coin des démons*, comme elle avait déjà fait la veille. Son regard était farouche comme celui d'une bête fauve. Il était alors 1 heure du matin du samedi, jour consacré à la Sainte Vierge ; nous sentions qu'il allait se passer quelque chose d'extraordinaire. Tout à coup, son visage pâlit, ses traits se contractent, ses yeux paraissent éteints ; elle bâille comme une personne qui expire, sa bouche reste grandement ouverte, on entend une sorte de craquement dans sa mâchoire, sa figure était celle d'un cadavre ; elle paraissait morte. Nous étions tous saisis de terreur. Mais voilà qu'aussitôt après son dernier baillement, elle se tourne vers le coin en appuyant sa tête contre le mur, et se met à crier d'une voix forte : « — A présent que tu es sorti, tu pars et tu nous laisses ? Je veux m'en aller comme toi. Dépêche-toi, car l'heure avance. » — Et avec des cris de détresse, elle l'appelait : Cambron ! Cambron ! Viens vite, animal ! Je veux partir comme toi ! Animal, c'est comme ça que tu nous trompes ! Dépêche-toi donc, grand animal ! Je veux partir ! Je veux partir ! Ah ! tu me la paieras ! Je me vengerai ! Je veux te faire brûler sur place. » M. le Curé lui ayant ordonné, en latin, de partir, il lui répondit : « Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire ; adresse-toi à ce grand animal qui s'en va et qui nous laisse. Je voudrais bien m'en aller, car je souffre bien trop ici. Ah ! quel tourment cruel que celui que j'endure ! »

M. le Curé lui ayant réitéré l'ordre de partir, il répondit de nouveau : « Mais dis-le à lui ; et dépêche-toi, car l'heure avance et je ne pourrai pas partir. » Il se tourna alors vers ma mère et lui dit : « Est-ce que l'heure est passée ? » Ma mère ayant fait un signe négatif, il se tourne aussitôt vers le coin avec l'empressement et la précipitation d'un naufragé qui voudrait saisir une dernière planche de salut, et s'écrie : « Cambron, animal, viens, dépêche-toi ; il est encore temps. » Mais il avait beau crier, Cambron ne venait pas. Après un moment de silence, il répond avec un accent de désespoir : « Qu'est-ce que tu dis ? Qu'il faut que je reste jusqu'à demain ? Mais pourquoi, grand animal ? Ne vois-tu pas

qu'elle ne nous appartient pas? C'est donc bien inutile de rester. Ah ! tu m'as bien placé dans ce corps ! Mais tu me la paieras ! »

M. le Curé, lui donnant toujours l'ordre de partir, il lui dit : « L'heure est passée; dis ce que tu voudras, je ne puis pas partir pour le moment, mais je te jure que ce sera pour demain. » — On ne pourra jamais comprendre, à moins de l'avoir vu, tout ce qu'avait de saisissant et de terrifiant cette scène vraiment infernale. Voyant qu'il n'y avait rien à espérer pour le moment, nous sortîmes de la chapelle pour aller prendre un peu de repos. Il était deux heures du matin du samedi, 15 septembre.

Ce même jour, à midi, il se passa une scène pareille à celle de la nuit, sauf le dialogue entre les démons qui n'eut pas lieu. La possédée alla se blottir dans *le coin des démons*, prit dans sa figure l'expression et toutes les apparences de la mort, elle bâilla plusieurs fois, et, au dernier bâillement, le deuxième démon partit. Immédiatement elle se releva avec calme; nous récitâmes l'*Angelus* et nous allâmes au presbytère. En entrant dans la salle à manger, la possédée, apercevant sur la cheminée un reliquaire contenant des reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul, fut prise de grandes convulsions. Bientôt, néanmoins, elle se calma et elle put dîner avec nous.

Après le repas, elle passa à la cuisine, et, comme ma mère lui adressait quelques paroles, tout à coup elle s'agite et fait de grands mouvements comme quelqu'un qui cherche une issue pour s'enfuir, et s'écrie : « Il faut que je parte. Où irai-je ? Par où passerai-je ? » — Ayant dit ces paroles, voilà qu'elle se met à pirouetter sur ses pieds comme une toupie pendant dix minutes. Tandis qu'elle exécutait ainsi ces évolutions, M. le Curé ayant pris le reliquaire qui lui avait fait si grand peur avant le dîner, le lui fit toucher. A l'instant même, le démon-toupie cesse de tourner et tombe par terre dans des souffrances affreuses : « Ah ! dit-il, quand j'irai rejoindre mes camarades, je me garderai bien de leur dire tout ce que j'ai souffert à Pellevoisin ; qu'ils viennent essayer à leur tour. » M. le Curé lui dit : « — Voilà la charité de l'enfer. »

A huit heures du soir, nous revenons à la chapelle. La possédée était très agitée et très tourmentée. D'un moment à l'autre, nous nous attendions à la voir aller se blottir dans *le coin des démons* pour y être délivrée de son troisième bourreau. Mais la Sainte Vierge voulut chasser ce dernier d'une manière un peu différente des autres. Comme pour l'humilier davantage, elle voulut se servir pour le chasser du concours de la possédée elle-même. La pauvre enfant avait bien assez souffert pour mériter cette glorieuse faveur de sa bonne Mère. Voici donc ce qui arriva :

D'abord la possédée fut en proie à de grandes souffrances, à de terribles convulsions pendant trois heures consécutives. A onze heures du soir, tout à coup ses souffrances cessent, ses convulsions s'arrêtent : elle se sent délivrée de son troisième démon. Mais le monstre, comme s'il eût regretté d'abandonner sa proie, rôdait encore autour d'elle pour la ressaisir. La pauvre enfant, qui s'en aperçoit, se jette à genoux aux pieds de la Sainte Vierge, et, d'une voix entrecoupée par les larmes et les sanglots, elle lui dit : « O ma bonne Mère, venez à mon secours ; chassez ce ce vilain monstre ; éloignez-le de moi ; je suis votre enfant, je vous appartiens. Vous savez que je le renonce et que je le déteste. O ma bonne Mère, ne m'abandonnez pas. » Ayant dit ces paroles, elle se tourne du côté du démon et lui dit d'une voix forte : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, va-t-en. » — Et, de la main, avec un geste impératif, elle lui montre le coin par où étaient partis les autres. Aussitôt le démon s'enfuit dans ce coin et disparaît. Pendant toute cette scène, elle paraissait comme ravie en extase dans le monde surnaturel. Mais, à ce moment, elle revient à son état naturel. Elle nous parle, nous sourit et nous remercie. Tout était fini : Marie Saboureau était entièrement délivrée du démon. Nous chantâmes le *Salve Regina* pour remercier la Sainte Vierge et nous sortîmes de la chapelle.

CHAPITRE IX.

Scène symbolique — Combat spirituel.

Pendant les trois jours qui suivirent la délivrance, Marie Saboureau n'éprouva aucune persécution de la part des démons ; elle en était parfaitement délivrée. Mais le troisième jour, il y eut comme une sorte d'épilogue à ce drame infernal, qui avait duré un mois. Ce fut une scène, pour ainsi dire, toute spirituelle et symbolique.

M. le Curé de Sougé et son frère, également prêtre, étant venus en même temps que Mme la comtesse de la R..., nous nous rendîmes tous ensemble avec Marie à la chapelle. Marie était à genoux et priait. Tout à coup, elle se sent prise à la gorge et en même temps elle faisait des mouvements en arrière comme si quelqu'un l'avait tirée fortement pour la faire tomber. Nous nous regardions les uns les autres, nous demandant avec anxiété si tout cela allait recommencer. Nous remarquons qu'elle est ravie dans une sorte

d'extase et que ses yeux fixent des objets qui étaient invisibles pour nous. Elle voyait, en effet les trois démons dont elle avait été délivrée et qui étaient encore acharnés à sa poursuite. Sur sa figure, se peignait une grande frayeur. Tout à coup elle se lève, monte sur le marchepied de l'autel où se trouvaient en ce moment M. le Curé de Pellevoisin et M. le Curé de Sougé ; elle passe derrière eux, et, les prenant par les épaules, elle les rapproche l'un de l'autre comme pour s'en faire un rempart contre les démons qui la poursuivaient. Mais bientôt la frayeur qui se peignait sur sa figure fait place à une expression de mépris et d'indignation. Elle écarte les prêtres derrière lesquels elle s'était réfugiée, et s'élance, avec son chapelet à la main, à la poursuite de ses ennemis qui, maintenant, paraissent fuir devant elle. Elle saisit le premier, et, le menaçant de son chapelet, elle le conduit comme un ennemi vaincu devant la statue de la Sainte Vierge ; puis lui montrant, du doigt, le coin par où il était d'abord parti, elle l'y pousse avec son chapelet qu'elle brandit à la main comme une arme terrible.

Elle se tourne ensuite vers le deuxième démon, et, toujours en silence puisqu'elle était en extase, elle le saisit, le conduit de la même manière devant l'image de la Sainte Vierge, puis, avec son chapelet à la main, elle le refoule dans le même coin.

Enfin, elle se tourne vers le troisième démon ; mais celui-ci était plus obstiné que les autres. Alors, prenant à la main une relique de la vraie croix qu'elle portait suspendue à son cou, elle se met à le poursuivre dans toute la chapelle. Elle le saisit enfin et le conduit dans le sanctuaire, aux pieds de la Sainte Vierge. Mais au lieu de le faire passer par le coin des démons comme les autres, elle le fait passer du côté opposé à travers le mur ; elle le chasse par là, en frappant sur le mur avec sa relique de la vraie croix. Or, nous remarquâmes que l'endroit où elle frappa se trouvait justement au-dessous d'une plaque de marbre placée en *ex-voto* d'une personne qui avait été aussi délivrée du démon, comme pour nous signifier que nous devrons placer une plaque de marbre pour elle-même.

Ayant chassé ses trois ennemis, toujours en extase, elle va se jeter à genoux aux pieds de la Sainte Vierge pour la remercier de lui avoir donné la victoire. Mais, bientôt se tournant du côté du mur par où elle avait fait partir le troisième démon, elle l'aperçoit encore. Aussitôt elle fait signe à M. le Curé de jeter de l'eau bénite sur cet endroit. M. le curé l'ayant fait, le démon disparaît ; mais bientôt après il revient. Alors elle fait signe à M. le Curé de lui donner à elle-même l'aspersoir ; elle le prend et jette de l'eau bénite sur le mur en faisant, avec l'aspersoir, un grand signe de croix. Le démon disparaît de nouveau, puis il revient encore. Elle reprend l'aspersoir, jette encore de l'eau bénite contre lui en faisant le même signe de croix, et il disparaît enfin pour toujours. Au bout de dix minutes, Marie Saboureau sort de cette espèce d'extase et revient à la vie naturelle.

Cette scène si nouvelle et si extraordinaire fit une grande impression sur tous les assistants, et M. le Curé de Sougé allait jusqu'à dire qu'elle l'avait impressionné plus que tout le reste. Cette scène évidemment est toute symbolique. Essayons d'en pénétrer le sens et d'en recueillir l'instruction que la Sainte Vierge a voulu nous y donner.

Il me semble qu'on peut regarder cette scène comme le symbole ou l'image de la vie militante du chrétien sur la terre. En effet, nous avons à soutenir une guerre acharnée, une guerre de tous les jours contre les démons. Ces anges déchus, jaloux de voir que nous sommes destinés à aller, un jour, occuper les places qu'ils ont perdues dans le Ciel, sont acharnés à notre perte. Pervertis par leur orgueil et leur propre malice, ils ont changé tout leur amour pour Dieu en haine implacable. Éternellement fixés dans cette haine par la Justice de Dieu, ils n'aiment ni ne peuvent aimer que le mal ; ils n'ont ni ne peuvent avoir au cœur qu'un seul sentiment qui est la rage et le désespoir, qu'une seule passion qui est la haine, qu'un seul désir qui est de nuire de tourmenter, et de persécuter. Le comble de leur joie, ce serait d'anéantir Dieu lui-même, s'ils le pouvaient. Ne pouvant s'attaquer à Dieu, ils s'attaquent à ses créatures, mais seulement dans la mesure que Dieu le leur permet pour sa gloire, pour le mérite de ses créatures et pour la confusion des démons eux-mêmes.

C'est pourquoi, du fond des abîmes de l'enfer où ils ont été précipités, Dieu leur permet quelquefois de venir sur la terre, mais sans cesser de souffrir puisqu'ils portent toujours leur enfer avec eux. Si Dieu leur permet d'entrer dans notre corps, ils mettent leur joie à nous tourmenter. Au reste, ils ne peuvent nous faire que le mal que Dieu leur permet, car par eux-mêmes ils n'ont aucun pouvoir.

Mais s'ils ne peuvent point posséder notre corps et nous nuire extérieurement, du moins ils nous entourent, nous assiègent et nous tentent sans cesse pour nous faire tomber dans le péché, c'est-à-dire dans la révolte contre Dieu, et par conséquent dans l'enfer avec eux. C'est pourquoi le Prince des apôtres nous dit : « Mes frères, soyez « sobres et vigilants, car le diable, votre ennemi,

« rôde autour de vous comme un lion rugissant, « pour vous dévorer. Résistez-lui par votre fermeté « dans la foi » (S. Petr., v, 8).

Et l'apôtre saint Paul nous dit à son tour : « Nous n'avons pas à lutter contre des ennemis « visibles, faits de chair et de sang, mais contre « les esprits invisibles qui sont les princes de ce « monde de ténèbres, et les puissances de l'air qui « nous entoure » (Eph., vi).

Or, pour combattre et vaincre de tels ennemis, quelles sont les armes que nous devons employer? Celles-là précisément que nous avons vu employer par Marie Saboureau dans son extase mystérieuse :

1° Elle se réfugie auprès des prêtres comme la brebis poursuivie par le loup se réfugie auprès de son pasteur, pour signifier que les prêtres, ministres de Jésus-Christ, sont nos pasteurs, nos guides et nos chefs dans ce combat spirituel, et que, si nous voulons remporter la victoire contre notre ennemi, nous devons rester « fermes dans la foi », c'est-à-dire, écouter toujours l'Eglise, qui nous parle par la voix de ses ministres. La parole de Dieu et les sacrements que nous administrent les prêtres : voilà nos armes.

2° Elle a recours à la vraie croix, pour signifier que c'est surtout par la croix, la mort et la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par la mortification de nos sens, que nous triompherons des ennemis de notre salut.

3° Enfin, elle nous fait voir que le chapelet, entre nos mains, est une arme terrible contre les démons. Soyons donc fidèles à le réciter tous les jours, comme nous le recommande notre très Saint-Père le Pape, prions, ayons une grande dévotion à la Très Sainte Vierge. C'est par la protection de cette Mère toute miséricordieuse que nous serons délivrés des tentations du démon et que nous remporterons sur eux une victoire définitive.

Et maintenant désire-t-on savoir dans quel état se trouve aujourd'hui Marie Saboureau? Voilà douze ans (1) qu'elle a été délivrée du démon, et elle n'en a plus été possédée. Elle est restée en qualité de bonne, chez ma mère, qui l'aime toujours comme sa fille. Par sa piété, sa modestie et toutes ses bonnes qualités, elle fait l'édification de tous ceux qui la connaissent.

Quand on lui demande si elle se souvient de tout ce qui s'est passé durant sa possession, elle répond qu'elle se souvient presque de tout, quoique un peu vaguement. Elle déclare que sa volonté n'était pour rien dans tout ce qu'elle faisait ou disait, mais qu'elle était forcée de le faire sans pouvoir absolument s'en empêcher. En un mot, elle dit qu'elle n'était plus maîtresse de son corps, de ses mouvements et de sa langue, mais qu'elle était toujours maîtresse de sa volonté. Elle se souvient très bien d'avoir rampé comme un serpent : « Je ne sais pas, dit-elle, comment je faisais, mais j'étais forcée de le faire, et je me souviens que j'avais honte en moi-même de ramper ainsi devant les assistants. Je souffrais cruellement dans mes crises et notamment d'une soif brûlantee quand je criais malgré moi : J'ai soif ! Je brûle ! Je me souviens également que, lorsqu'on invoquait les saints anges pour me maîtriser, j'étais forcée à laisser aller mes mains derrière le dos. Alors une sorte de faiblesse s'emparait de moi et je ne pouvais plus résister. » Ainsi parle Marie Saboureau.

(1) Aujourd'hui, juillet 1895, Marie Saboureau est chez ses parents, à Rivesaltes, et parfaitement délivrée du démon. Elle jouit d'une très bonne santé.

Clément Gabaudan.

LE MAL
ET
LES PERFECTIONS DIVINES

Nécessité de l'imperfection des créatures malgré toutes les perfections du créateur.

L'objection la plus générale que l'on puisse tirer de l'existence du mal contre les perfections infinies de Dieu a été formulée par Epicure et rapportée en ces termes par Lactance :

« Ou Dieu veut supprimer les maux et ne le peut ; ou il le peut et ne le veut pas ; ou il ne le peut ni ne le veut ; ou enfin, il le peut et le veut. *S'il le veut et ne le peut, il est faible ; s'il le peut et ne le veut pas, il est méchant ;* s'il ne le veut ni ne le peut, il est à la fois méchan et faible, et, par conséquent, il n'est pas Dieu s'il le veut et le peut, d'où viennent donc le maux ? (1) »

Bayle a déclaré que cet argument était invi cible ; Voltaire a ainsi exprimé la même pei sée : « Mille bacheliers, mille licenciés ont je les flèches de l'école contre ce rocher *inébra lable,* et c'est sous cet abri terrible que se so réfugiés tous les athées. » De nos jou M. Viardot a osé dire encore : « Ce raisoni ment d'Epicure a toujours été et sera à t jamais sans réplique. » Un certain M. Bér n'a pas craint d'écrire à son tour : « Quoi qu fasse, l'objection est irréfutable. »

(1) *De ira Dei*, c. XIII.

Qu'y a-t-il de vrai dans toutes ces fanfaronnades de l'impiété ? Absolument rien. En réalité, le *fameux argument d'Epicure* n'est pas même un argument, — c'est-à-dire un enchaînement de propositions dont les unes soient le principe et la preuve des autres. Il n'y a là qu'une simple série d'affirmations gratuites, tout à fait indépendantes les unes des autres, et dont certaines expriment de grossières erreurs, tout en ayant l'air d'être de la dernière évidence. Ainsi, toute la portée de l'objection réside dans ces deux seules propositions que nous avons soulignées : *S'il le veut et ne le peut il est faible ; s'il le peut et ne le veut pas, il est méchant.*

Est-ce que ces affirmations sont démontrées par celles qui les précèdent ou par celles qui les suivent ? Assurément non, car il n'y a entre les unes et les autres aucun lien de causalité. Sont-elles évidentes par elles-mêmes ? Pas davantage ; car elles n'ont aucune des conditions requises pour cela. Or, toute affirmation qui n'est ni évidente ni démontrée est une affirmation gratuite ; par conséquent, il suffit en toute rigueur de logique de lui opposer une négation non moins gratuite, c'est-à-dire tout aussi dépourvue d'évidence et de démonstration.

Mais nous nous garderons bien de nous contenter d'une telle réponse, parce qu'il est à la fois très possible et très utile d'en présenter une autre qui détruise entièrement ces propositions, en démontrant l'absurdité des principes qu'elles supposent.

En disant que « si Dieu ne peut pas supprimer tous les maux il est faible », les épicuriens supposent nécessairement de deux choses l'une : ou que la toute-puissance comprend le pouvoir de faire ce qui est absolument impossible, ou qu'il n'est pas rigoureusement impossible de supprimer à la fois tous les genres de maux. Or, ces affirmations sont toutes deux également fausses et aussi fausses que possible.

Et d'abord, il est bien facile de s'apercevoir qu'il y a dans la première une contradiction des plus formelles, parce qu'il y a une grande différence entre l'impossibilité *intrinsèque et absolue* et l'impossibilité *extrinsèque ou relative*. Cette dernière consiste en ce qu'une chose possible en soi ne puisse pas être réalisée par tel ou tel être en particulier : c'est ainsi que la résurrection d'un mort est très possible en elle-même, ainsi que pour Dieu, et cependant bien irréalisable pour les forces naturelles d'un homme. Mais l'impossibilité intrinsèque et absolue est bien autre chose que l'autre ; car elle est, par essence et par définition, la propriété d'être irréalisable en soi et par rapport à tout être sans exception. Il est, par exemple, tout à fait impossible de cette manière qu'il existe un cercle carré, ou que la même chose soit et ne soit pas en même temps et sous le même rapport. Que serait donc « le pouvoir de faire ce qui est absolument impossible ? » *Le pouvoir de réaliser une chose absolument irréalisable pour tout être sans exception.* Mais il est évident qu'une telle faculté est tout aussi inconcevable qu'un cercle carré, — parce qu'elle est comme lui formée avec deux termes contradictoires, c'est-à-dire avec deux termes dont chacun exclut l'autre de toute nécessité. Ce serait donc une absurdité que d'attribuer à un être quelconque le pouvoir de faire quelque chose absolument impossible.

On objectera peut-être qu'il n'y a pas moins contradiction à dire que Dieu est tout-puissant ou infiniment puissant, et qu'il y a cependant des choses impossibles pour lui. Mais ici la contradiction est purement apparente, parce que tous les philosophes et les théologiens, — c'est-à-dire ceux qui ont une notion exacte des termes qu'ils emploient, — prêtent à ceux-ci un sens possible et raisonnable à l'exclusion de tout autre. Aussi, lorsqu'ils disent que le Créateur est doué de la toute-puissance ou d'une puissance infinie, ils veulent faire entendre qu'il a le pouvoir de réaliser, — non pas des choses absolument ou intrinsèquement impossibles (ce qui serait absurde et contradictoire), — mais simplement tout ce qui est réalisable en soi, c'est-à-dire tout ce qui peut être fait en réalité. « Dieu, dit, par exemple, saint Thomas, ne peut pas faire que la même chose soit et ne soit pas en même temps, ni rien qui soit absolument impossible. Et s'il en est ainsi, ce n'est pas par un défaut de sa puissance, mais uniquement par un défaut de possibilité dans l'objet supposé (1). »

On sera peut-être tenté d'insister encore, en disant que, malgré tout, Dieu serait plus puissant en pouvant faire l'impossible qu'en étant dépourvu de ce pouvoir. Mais il est bien certain qu'un tel pouvoir ne pouvant pas exister, il est inutile de rechercher les conséquences de son existence. Que répondre à quelqu'un qui voudrait savoir ce qui arriverait dans le cas où il y aurait des cercles qui seraient carrés ? Qu'il commence par faire des cercles de cette nature.... et on lui en dira ensuite les propriétés. Il est bien certain que Dieu est tout-puissant, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de tout faire ; et il est non moins sûr qu'il ne peut pas réaliser ce qui est absolument irréalisable. Pourquoi ? *Parce que l'impossible absolu est par son essence même en dehors de tout être réel et possible, c'est-à-dire simplement et rigoureusement en dehors de tout.*

Comment sait-on que Dieu ne peut pas faire un cercle carré ? Est-ce parce qu'on a pris la mesure de sa puissance en elle-même ? Non : on le sait uniquement par la notion du cercle carré, c'est-à-dire parce qu'on voit avec la der-

(1) *Qq. disp.* a. 3 c.

nière évidence qu'un tel objet ne peut absolument pas exister. Par conséquent, si Dieu ne peut pas faire l'impossible, ce n'est pas par un défaut de puissance de sa part, mais tout simplement par un défaut de toute possibilité dans l'objet supposé.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que « la toute-puissance ne peut en aucune manière impliquer *le pouvoir contradictoire et absurde de faire ce qui est absolument impossible*. » Par conséquent, si les épicuriens supposent qu'il faut pouvoir faire l'impossible absolu pour être tout-puissant, leur supposition est tout simplement absurde et contradictoire.

Cependant, quand ils affirment hardiment, comme une chose évidente, que « si Dieu ne peut pas supprimer tous les maux il est faible », ils supposent nécessairement l'une de ces deux choses : ou que la toute-puissance exige le pouvoir de faire ce qui est absolument impossible, ou qu'il n'est pas absolument impossible de supprimer à la fois tous les genres de maux.

Or, cette dernière proposition est pour le moins aussi fausse que la première.

Pour le démontrer, nous allons d'abord rappeler qu'il est rigoureusement impossible de faire un être absolument parfait, c'est-à-dire de *faire un Dieu*.

Et, en effet, il suffit qu'un être soit produit par un autre pour qu'il ait au moins un défaut, celui de la *dépendance*. Par le seul fait que l'on a reçu l'existence de quelqu'un, on est essentiellement subordonné à ce quelqu'un : au lieu de posséder en soi et par soi le principe de l'existence, *on ne peut subsister que par la grâce d'un autre ;* au lieu d'être le propriétaire des biens que l'on possède et d'avoir sur eux un droit primordial et absolu, *on doit tout ce que l'on a à son auteur* — de manière que celui-ci peut faire tout ce qu'il lui plaît de l'objet qu'il a produit. Voilà donc un défaut très grave, un défaut énorme, nécessairement attaché à tout être produit par un autre.

Par conséquent, le pouvoir de *faire des dieux*, c'est-à-dire des êtres absolument parfaits, des êtres sans aucun défaut, est tout aussi absurde et contradictoire que celui de produire des cercles carrés. Dès lors, il est tout à fait impossible que Dieu empêche une créature quelconque d'être imparfaite, — sans qu'une telle impossibilité nuise aucunement à sa toute-puissance, parce que l'impossible en soi est en dehors de tout.

Cependant il y aurait bien un moyen de supprimer tout défaut des créatures ; mais, comme il ne peut absolument pas se faire qu'une créature, — c'est-à-dire un être produit par un autre, — n'ait pas le défaut de devoir son existence à cet autre, le seul moyen qu'il y ait pour guérir une telle imperfection, c'est de supprimer tout ce qui est créé.

Or, n'est-ce pas là un remède bien pire que le mal ? Il est certain que, si à la suite d'une maladie, vous venez à mourir, vous n'aurez plus l'inconvénient d'être malade ; mais vous n'aurez fait que remplacer un mal par un autre. Par conséquent, de quelque manière que Dieu s'y prenne avec les créatures, — qu'il leur donne toutes les qualités possibles, ou qu'il les leur enlève toutes, en réduisant au néant tout ce qu'il a produit, — malgré sa puissance infinie, il lui sera absolument impossible de supprimer tous les maux : car si les créatures existent, quelque perfectionnement qu'elles aient reçu, elles auront toujours forcément le défaut d'être imparfaites ; et, si elles sont privées de l'existence, elles manqueront non seulement d'une perfection, mais de tous les biens à la fois. Et s'il en est ainsi, ce n'est pas que Dieu manque de puissance, c'est-à-dire qu'il soit incapable de faire quelque chose de possible en soi, c'est uniquement en vertu d'une impossibilité rigoureuse et absolue d'être en même temps produit par un autre et doué de toutes les perfections ; *c'est parce qu'une créature absolument parfaite est quelque chose d'aussi inconcevable, impossible et contradictoire qu'un cercle carré.*

Par conséquent, lorsque les épicuriens affirment, — sans preuves et comme une chose de la dernière évidence — « qu'il faut pouvoir supprimer tous les maux à la fois sous peine d'être faible et impuissant », ils réclament pour la toute-puissance la faculté de faire ce qui ne peut absolument pas être fait, c'est-à-dire un pouvoir entièrement absurde et impossible.

Et maintenant, que dire de cette autre proposition que l'on avance de la même manière : « Si Dieu ne veut pas supprimer tous les maux, il est méchant ? » Conçoit-on réellement qu'il y ait de la méchanceté à ne pas vouloir l'impossible ? Mais il y aurait une véritable folie à poursuivre la réalisation d'une chose absolument irréalisable. Or, nous venons de démontrer que la suppression de tous les maux est rigoureusement impossible. Par conséquent, il n'y a pas la moindre méchanceté, il n'y a pas même un simple défaut de bonté, à ne pas vouloir empêcher beaucoup de genres de maux à la fois.

Bien plus, il est très certain qu'on peut être infiniment bon et même vouloir *indirectement* tous les maux que l'on pourrait supprimer.

Supposons, en effet, qu'il y ait un certain nombre de maux qui pourraient très bien être empêchés en eux-mêmes, mais dont la disparition entraînerait nécessairement celle d'une quantité supérieure de biens. Y aurait-il de la méchanceté à consentir à l'existence de ceux-là dans le seul but d'obtenir ceux-ci ? Tout le monde voit au contraire qu'il y aurait plus de

bonté à supporter ces maux qu'à les empêcher, parce que la bonté est le désir du bien pour autrui et qu'il y aurait, par hypothèse, plus de bien et de profit dans le premier cas que dans l'autre.

Or, il est possible de démontrer que *tous les maux existant dans l'univers, et pouvant ne pas y être, sont la condition* sine quâ non, *c'est-à-dire la condition indispensable et nécessaire, de biens essentiellement supérieurs* : d'où il suit que, si Dieu les a voulus, c'est, non pas par méchanceté ou par défaut de bonté, comme disent les épicuriens, mais uniquement par un effet très positif de sa bonté infinie.

C'est là tout le secret de la question du mal, — tout ce qu'il faut et qu'il suffit pleinement de démontrer, pour justifier complètement la Providence au sujet de tout ce qu'il y a de mauvais ou de défectueux dans l'univers.

Examinons par exemple pour quels motifs Dieu a produit une foule de créatures qui sont beaucoup plus imparfaites que ne l'exige la nécessité. Il est tout naturel, en effet, que les épicuriens nous présentent cette objection : « Puisqu'il est impossible qu'aucune créature soit absolument parfaite, nous renonçons très volontiers à nous plaindre de ce degré d'imperfection qui est tout à fait inévitable ; mais pourquoi la plus grande partie des créatures, sinon toutes sans exception, sont-elles bien loin d'être aussi parfaites qu'elles pourraient l'être ? Pourquoi tant d'hommes défectueux pour le corps, pour l'esprit et pour le cœur ? Pourquoi tant d'êtres sans intelligence, comme les animaux ? Pourquoi en voyons-nous une foule d'autres qui n'ont pas même de sensibilité, à l'exemple des plantes ? Et pourquoi en trouve-t-on encore plus qui n'ont pas même un peu de vie, comme tous les minéraux ? Est-ce que Dieu n'a pas manqué ou de puissance ou de bonté, en produisant une multitude de créatures aussi imparfaites et défectueuses ? »

Eh bien ! non : le Créateur n'a manqué ni de puissance ni de bonté au sujet des êtres de nature inférieure.

Et d'abord, il est certain que si Dieu a procédé de la sorte dans l'œuvre de la création, c'est uniquement parce qu'il l'a voulu ainsi, et non pas faute de pouvoir faire autrement. Mais il n'est pas moins incontestable que c'était là le meilleur parti à prendre et que, par conséquent, c'est la bonté seule qui lui a fait préférer cet ordre de choses à tout autre.

Il est vrai qu'à première vue il semble qu'un Etre infiniment bon et puissant aurait dû choisir le type le plus parfait qu'il pût y avoir pour une créature, et réaliser un nombre incalculable de fois ce type supérieur, à l'exclusion de tous les autres. Mais un monde formé d'individus d'une seule espèce, même aussi parfaite qu'on l'imagine, sera-t-il meilleur et plus beau qu'un monde composé de tous les genres possibles de créatures ? Bien loin de là, c'est le premier qui sera inférieur à celui-ci.

Il est incontestable que, si Dieu n'avait eu à former qu'un seul individu, il aurait sans doute préféré produire le plus beau des chérubins qu'un simple ver de terre, ou un grain de sable, ou une goutte d'eau Mais pour accomplir une œuvre qui répondît à une puissance et à une bonté sans mesure comme tous les attributs dont il jouit, c'est tout un monde presque infini qu'il avait à produire. Or, il est impossible de faire un véritable monde avec des êtres qui soient tous aussi parfaits les uns que les autres.

Et, en effet, quelque excellence et quelque beauté que possède chacun de ces êtres en particulier, leur ensemble sera nécessairement choquant, à cause de sa monotonie et de son uniformité. Supposez un artiste qui fait un magnifique tableau et qui se met à le recopier indéfiniment avec une exactitude scrupuleuse, sans jamais rien produire de nouveau : croyez-vous qu'on lui conservera longtemps le nom d'artiste ? Certainement non ; car on dira bientôt qu'au lieu d'être un homme d'art, il n'est qu'un simple maniaque ou une pure machine. Tout le monde trouvera qu'une série de tableaux différents, fussent-ils d'ordre inférieur, serait bien préférable à une accumulation de copies, même du meilleur modèle. Que dirait-on encore d'un statuaire qui referait sans cesse la même statue, d'un architecte qui adopterait toujours le même type d'édifice, d'un musicien qui ferait perpétuellement entendre le même air, d'un orateur qui répéterait à satiété un seul et même discours, d'un écrivain qui traiterait toujours la même question particulière et de la même manière ? On trouverait évidemment que de tels hommes ont des facultés bien défectueuses, et qu'ils ne méritent le nom ni de sculpteurs, ni d'architectes, ni de musiciens, ni d'orateurs, ni d'écrivains.

C'est qu'en effet il ne peut guère y avoir de beauté sans variété. Que deviendrait la beauté individuelle de l'homme, s'il n'y avait en lui qu'une seule et même forme, une seule et même couleur ? D'un autre côté, supposez que toutes les créatures humaines aient absolument la même taille, la même conformation, le même teint, la même figure et les mêmes habits ; quelque beau que puisse être chaque individu pris à part, l'ensemble qui en résultera sera absurde, ridicule et affreusement laid.

Par conséquent, un monde qui serait formé de créatures ayant toutes le même genre et le même degré de perfection, serait une œuvre souverainement indigne d'un architecte infiniment parfait comme le Créateur. L'univers est, à coup sûr, bien meilleur et bien plus beau avec les êtres très imparfaits contenus en lui qu'il ne le serait sans eux. Les créatures in-

férieures sont doublement bonnes et utiles : elles le sont, en effet, non seulement par rapport à l'ensemble du monde, — qui manquerait sans elles d'un élément très essentiel de perfection et de beauté, — mais encore en elles-mêmes, puisqu'elles ne peuvent exister sans être ce qu'elles sont.

C'est avec beaucoup de raison que l'on a dit : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

Quand on pense aux défauts inhérents à la nature matérielle, on est plus ou moins porté tout d'abord à s'étonner que Dieu l'ait produite en si grande quantité, et qu'il n'ait pas aimé mieux la remplacer par une multitude d'êtres bien supérieurs tels que les anges. Mais l'existence des corps n'est nullement incompatible avec celle des esprits. Il est hors de doute que si les uns et les autres n'avaient pu exister ni simultanément ni même successivement, le Créateur aurait bien préféré produire les anges que les minéraux, les plantes, les bêtes ou même les hommes. Mais il est évident que l'existence des êtres les plus parfaits est très conciliable avec celle des créatures les plus inférieures. Quel bien y aurait-il donc à supprimer celles-ci ? Absolument aucun, puisque les autres ne retireraient aucun profit de leur destruction. Or, il y aurait au contraire un très grand mal à les empêcher d'être, d'abord pour l'ensemble de l'univers, qui y perdrait un des principaux éléments de sa splendeur, — et puis pour elles-mêmes, qui seraient privées du bénéfice de l'existence, sans pouvoir par le fait même en recevoir aucune sorte de compensation.

Il est donc bien certain que si Dieu a produit tant d'êtres imparfaits, au lieu de se borner à la création des plus accomplis, ce n'est pas par défaut de bonté, mais au contraire par un pur effet de sa perfection infinie : il faut réellement être d'une bonté sans bornes pour donner à chaque genre d'êtres possibles les biens qu'ils sont susceptibles de recevoir, avec autant de soin pour les plus humbles que pour les plus élevés.

Et, maintenant, quelle est la conclusion la plus juste de cette étude sur les imperfections des créatures ? C'est que le Créateur est aussi admirable, aussi bon, aussi généreux dans ses dons envers les derniers des êtres qu'envers les plus nobles d'entre tous. Quand on est infiniment grand, on a presque plus de mérite à faire des moucherons et des fourmis qu'à produire des éléphants et des baleines.

Aussi le Roi-Prophète a mille fois raison d'inviter de la sorte toutes les créatures à glorifier leur auteur :

« Louez le Seigneur, ô habitants du ciel. Oui, louez-le, vous tous qui êtes ses anges et qui formez ses armées. Et vous aussi, soleil et lune, louez-le ; étoiles et lumières, louez-le toutes ensemble. Louez-le, cieux empyrées ; que toutes les eaux qui sont au-dessus du firmament louent le nom du Seigneur : car il a parlé et tout a été fait ; il a commandé et tout a été créé. Il a établi ces êtres pour l'éternité et pour les siècles des siècles ; il a porté un ordre qui ne passera point.

« Louez aussi le Seigneur, créatures de la terre : louez-le tous, dragons, abîmes, feu, grêle, neige, glace, vents et tempêtes, qui exécutez sa parole ; et vous aussi, montagnes et collines, cèdres et arbres fruitiers, bêtes sauvages et animaux de toute sorte, serpents et oiseaux du ciel.

« Que tous les rois et les peuples de la terre, que tous les princes et juges de l'univers, que les jeunes gens et les jeunes filles, que les vieillards et les enfants louent aussi le nom du Seigneur : car il n'y a pas d'autre nom vraiment grand que le sien ; car sa gloire s'élève bien au-dessus du ciel et de la terre (1). »

Abbé J.-B. Bigou,
Curé de Sonnac (Aude).

Ce que l'on vient de lire est le premier chapitre du livre qui vient de paraître sur « le Mal et les perfections divines ».

Voici les autres sujets traités dans ce volume : La vie de ce monde est-elle un bien ou un mal ? — Pourquoi faire gagner le ciel par des souffrances et des dangers, au lieu de le donner gratuitement à tout le monde ? — Pourquoi tant de misères pour les bons et tant de jouissances pour les méchants ? — Comment concilier le péché originel et ses conséquences avec la justice et la bonté infinie de Dieu ? — L'éternité de l'enfer et la justice de Dieu. — La bonté infinie de Dieu et le nombre des élus. — Démonstration du grand nombre des élus. — Le mal bienfaisant par excellence, ou la Passion de l'Homme-Dieu (2).

LE FEUILLETON

Un signe du temps, c'est que le feuilleton est le principal enseignement de la presse ; or, le feuilleton est ordinairement immoral.

Notre rédaction la plus coûteuse, la plus soignée, disait-on naguère en un journal, c'est le feuilleton ; elle a un rédacteur en chef très rétribué, on fait des sacrifices considérables d'affiches pour le feuilleton.

Le reste n'est qu'accessoire.

Hier, le *Petit Journal* ouvrait un concours où il donne, pour un roman de 20.000 lignes : 1er prix, 50.000 francs ; 2e prix, 40.000 francs ; 3e prix, 35 000 francs ; 4e prix, 30.000 francs ; c'est-à-dire de 5 francs à 3 francs la ligne. « Comme Voltaire, dit-il, nous estimons que tous les genres sont **bons**, hors le genre ennuyeux. » C'est large.

Grâce au feuilleton, tout journal peut servir à la damnation.

(1) Ps. CXLVIII.

(2) En vente, à partir du 15 août prochain, chez l'auteur et chez MM. Vic et Amat, à Paris. Prix, 2 francs.

Le Diable dans la Vie des Saints

SAINTE AUSTREBERTE,
630-704.

Elle était abbesse de Pavilly et fut souvent attaquée par le démon. Une nuit que toutes les religieuses étaient à matines, le démon excita un si grand tremblement dans tout le monastère qu'il renversa une porte du dortoir. Les religieuses épouvantées voulurent sortir de l'église, mais leur sainte abbesse les en empêcha. Une seule n'obéit pas et sortit secrètement du chœur : mais elle n'eut pas plus tôt mis le pied dans le dortoir que le faîte tomba par terre et elle fut accablée sous ses ruines. Lorsque l'office fut achevé, l'abbesse, suivie des autres religieuses, alla avec la croix pour voir la ruine que le démon avait causée. Elles trouvèrent deux jeunes novices endormies et que leur saint ange gardien avait miraculeusement préservées. Quant à la religieuse qui avait désobéi, l'abbesse la bénit avec le signe de la croix et l'oignit d'huile prise dans la lampe du sanctuaire. Elle ressuscita immédiatement.

SAINT GUILLAUME D'AQUITAINE,
Mort en 1157.

S'étant caché dans une forêt pour expier ses fautes par la pénitence, il fut en proie aux attaques des démons qui employaient mille artifices pour l'épouvanter. La forêt semblait quelquefois trembler aux cris horribles et aux hurlements effroyables de ces esprits de l'enfer, mais le saint était sans crainte au milieu de toutes ces épreuves. Le démon, changeant de tactique, lui apparut un jour sous les traits de son père et lui commanda de quitter le désert, l'assurant que ses crimes étaient pardonnés. Ce fut inutilement. Une autre fois, la porte de sa cellule fut enfoncée par les démons qui le battirent et le laissèrent pour mort, mais la Sainte Vierge qu'il avait invoquée lui apparut et le guérit.

SAINTE CLAIRE DE RIMINI,
Morte en 1346.

Elle fut aussi en proie aux fureurs des démons qui se précipitaient sur elle, la jetaient par terre, la chassaient violemment de son lit, mais elle triomphait aisément de toute leur malice par son humilité et ses austérités.

SAINT MARTINIEN, ERMITE,
Mort en 830.

Le démon, voyant les progrès que le saint ermite faisait dans la vertu, en fut jaloux et voulut le troubler par des terreurs paniques et par des visions et des apparitions épouvantables; ayant pris un jour la forme d'un dragon, il grattait les fondements de sa petite cellule pour la faire tomber sur lui; mais l'ermite, ne quittant pas pour cela son oraison, dit à son ennemi qu'il voyait revêtu de cette figure terrible : « Tu travailleras en vain, malheureux ; crois-tu pouvoir m'étonner tant que j'aurai mon Seigneur Jésus-Christ à mes côtés? » Alors le démon s'enfuit comme un tourbillon, criant : « Attends, attends un peu, Martinien : je te renverserai et t'humilierai : je te chasserai honteusement de ta cellule ; j'en trouverai bien le moyen malgré ta confiance en Dieu. Le démon lui envoya donc une courtisane pour le tenter, mais il ne réussit pas et ce fut cette femme qui fut convertie.

LE BIENHEUREUX J.-B. DE LA CONCEPTION,
Mort en 1613.

Les monstres de l'enfer, furieux de voir les nombreuses conversions qu'opérait ce saint homme par ses prédications, le précipitèrent dans un puits profond, mais son ange gardien vint à son secours et l'en tira aussitôt sain et sauf.

SAINT AUXENCE, ABBÉ.
Mort en 470.

Un religieux, nommé Basile, s'étant retiré, pour faire pénitence, dans une cellule, sur une montagne, fut maltraité si cruellement par les démons, que des personnes qui avaient coutume de venir le voir pour se recommander à ses prières, le croyant mort, le conduisirent sur un chariot au saint abbé Auxence. Ce dernier, ayant fait revenir Basile à lui après l'avoir appelé par trois fois, lui dit : « Levez-vous, et recevez la puissance de terrasser les démons sans plus jamais les craindre. » Depuis ce temps, les esprits malins n'osèrent plus jamais l'attaquer.

SAINTE JULIENNE DE NICOMÉDIE,
Martyre en 299.

Cette vierge avait déjà souffert une partie de son martyre lorsque le démon, pendant sa prière, se présenta à elle sous forme d'ange de lumière et lui dit que son persécuteur avait préparé des tourments bien plus horribles, mais que Dieu ne voulait pas qu'elles les endurât et qu'au sortir de la prison elle devait sacrifier aux dieux. Sainte Julienne vit bien d'où venait ce conseil et pria Dieu de lui découvrir la qualité de celui qui voulait la tromper sous le masque d'un ange. Alors, elle entendit une voix du ciel qui lui dit : « Julienne, aie bon courage ; je suis avec toi ;

arrête celui qui te parle, je te donne puissance de lui faire dire son nom. » Cette voix fut aussitôt suivie d'un miracle, car la vierge se trouva guérie et libre ; et s'étant relevée de terre, elle aperçut un démon enchaîné à ses pieds. Elle le traita comme un esclave et lui demanda qui il était, pourquoi il était venu là et qui l'avait envoyé. Le démon répondit qu'il était un des principaux ministres de Satan qui l'avait envoyé afin de la séduire comme il en avait trompé une infinité d'autres. A ces paroles, l'innocente vierge le garrotta de nouveau et le chargea de coups. L'infâme monstre fit voir qu'il les sentait et se plaignit de ce que, après avoir triomphé de tant de fidèles, il se voyait maintenant vaincu par une jeune fille. Sainte Julienne, amenée de nouveau au supplice, y traîna le démon toujours enchaîné, et ce dernier ne put disparaître que lorsque la sainte martyre eut eu la tête tranchée.

SAINT MAINRAD,
Mort en 861.

Il fut ordonné prêtre et, se passionnant pour la vie des ermites célèbres, il embrassa la vie monastique à l'âge de vingt-cinq ans, et se construisit une cabane dans une forêt de l'Etzel en Suisse. C'était la première fois que la voix d'un chrétien priait dans cette vallée déserte. Or, on sait que depuis la chute d'Adam, la terre maudite a été livrée aux démons dont l'empire ne le cède qu'à celui de Jésus-Christ. Dès que Jésus paraît, ils fuient mais avec des cris de rage. Il leur fallut donc abandonner cette forêt où Meinrad introduisait le christianisme. Mais ils luttèrent d'abord contre lui. Un jour que le saint était en prières, leur bande noire l'environne, si épaisse qu'il ne voit plus la clarté du soleil. Ils profèrent à ses oreilles les plus terribles menaces ; ils tourbillonnent autour de lui et prennent les poses les plus effrayantes ; ils revêtent diverses formes toutes plus épouvantables les unes que les autres. Ils font un tel fracas, qu'il semble que toute la forêt va s'abattre, que tous les arbres sont soulevés par une main invisible et vont écraser le pauvre ermite sans défense. Lui, reste calme, intrépide et prie. Alors un ange apparaît avec un visage radieux et fait disparaître la bande impure.

SAINT BABYLAS, ÉVÊQUE D'ANTIOCHE,
Mort en 250.

Dieu se plaît souvent à faire vaincre les démons par les reliques des saints. Le César Romain Gallus, frère de Julien l'Apostat, était tout l'opposé de son frère, et voulant purifier un endroit fameux par les superstitions du paganisme, Daphné, faubourg d'Antioche, construisit vis-à-vis du temple d'Apollon, une église qu'il enrichit des reliques de saint Babylas. A partir de ce moment, le démon resta muet dans son temple et ne put parler que quand Julien l'Apostat, ayant rétabli le culte d'Apollon, eut chassé les reliques de saint Babylas de cet endroit, sur la demande du démon. Ce dernier ne put pas jouir longtemps de son triomphe, car trois mois après, la foudre et les tremblements de terre détruisirent entièrement le temple du démon. On voit donc que les reliques des saints ont une grande puissance sur le diable, aussi l'Église n'oublie pas de s'en servir dans les exorcismes.

Léger Vauban.

Un curieux prospectus d'Albert Pike

La *Chaîne d'Union*, malheureusement défunte, est toujours intéressante à feuilleter. Un de nos amis, en parcourant la collection de l'année 1885, y a trouvé (aux n^os^ de mai à septembre) un curieux prospectus donnant le tarif de quelques-uns des ouvrages de haute-science maçonnique composés par Albert Pike à l'usage des chefs du Rite Ecossais. Ce prospectus, qui est signé par le Secrétaire Général du Suprême Conseil de Charleston, mérite d'être reproduit, bien que ce ne soit point là le catalogue palladiste du Souverain Pontife Luciférien :

Livres du Rite Ecossais Ancien et Accepté, publiés par le Suprême Conseil du 33e Degré pour la Juridiction Sud des Etats-Unis, Washington City (District de Colombie).

Tous ces livres, sauf les *Transactions*, ont été préparés par le Grand Commandeur du Suprême Conseil, ayant été en partie composés par lui, et en partie compilés. En compilant, on s'est librement servi des meilleurs passages des œuvres de nombreux auteurs, anciens et modernes ; mais pas une ligne n'a été tirée d'aucun livre écrit par un auteur *Maçon*, ou extrait des Rituels ou autres livres d'aucune autre Juridiction. *Lorsque dans un « Monitor » ou « Livre du Rite » d'une autre Juridiction, on rencontre une sentence ou phrase pareille à nos livres, c'est qu'elle en a été extraite.*

Rien n'a été épargné pour la publication de ces livres, et ce motif, joint à ce que la vente

en est limitée, explique le prix élevé des Liturgies et Offices. Des livres, qui sont envoyés comme présents aux Souverains et aux Puissances Maçonniques étrangères et qui excitent l'admiration des pays où ils parviennent, ne peuvent pas être à bon marché. Les factures d'impression du Suprême Conseil depuis la guerre s'élèvent à plus de 189.060 fr. Droits d'auteur : Néant.

Aucun livre ne sera envoyé à qui que ce soit à moins que le prix et les frais de poste n'accompagnent la demande. Cette loi est absolue.

Les envois doivent être faits par traite, mandats-poste ou lettre chargée.

Livres du Rite Ecossais Ancien et Accepté. — *Dogme et Morale*. — Discours sur les divers Degrés du Rite Ecossais Ancien et Accepté, du 1er au 32e inclusivement, préparés pour les Ateliers de cette Juridiction par le Grand Commandeur (Frère Albert Pike). Reproduction interdite conformément à la loi. Un volume de 864 pages, imprimé en caractères neufs sur beau papier.

Cette œuvre importante est le fruit de longues années d'études, de traductions de langues anciennes et modernes et de dépenses considérables par l'auteur.

L'étudiant Maçon trouvera dans cet ouvrage une mine de connaissances qu'il ne trouverait pas autre part, et qui jusqu'ici n'ont été à la disposition que de rares privilégiés.

Il est offert au bas prix indiqué plus loin, attendu qu'il ne coûte au Suprême Conseil que l'impression et la reliure.

Les extraits suivants de lettres reçues à propos de cet ouvrage ne sont qu'une faible portion de ce qui pourrait être publié si on le jugeait nécessaire :

M. Vincent L. Hurlbut, docteur-médecin à Chicago, ancien Grand Maître des Chevaliers Templiers des Etats-Unis, écrit :

« C'est un grand et bon livre, rempli de magnifiques pensées ; en fait, c'est presque une encyclopédie de la Maçonnerie du Rite Ecossais, comprenant tous les discours des divers Degrés depuis le 1er jusqu'au 32e inclus, tels qu'ils sont conférés dans la Juridiction Maçonnique Sud. L'auteur, Frère Albert Pike, 33e, a très complètement atteint son but en condensant ce considérable travail en un volume pour l'avantage des Frères du Rite. Il nous paraît à peine nécessaire de recommander une œuvre due à la plume d'un homme si haut placé comme autorité, et dont le talent et l'érudition sont si largement reconnus et appréciés. »

Le révérend John F. Damon écrit de Seattle, territoire de Washington :

« Et ici permettez-moi de dire que je con- « sidère les enseignements du livre *Dogme* « *et Morale* comme le meilleur commentaire « du Nouveau Testament qui soit en ma « possession. »

Le révérend George R. Davis, recteur de l'Église de la Trinité, à Nevada (Californie), dit :

« Je viens de terminer la lecture de votre « magnifique ouvrage, *Dogme et Morale*, et je « me hâte de vous faire savoir, par le seul « intermédiaire à ma disposition : encre, « plume et papier, que j'ai appris plus de « véritable religion par sa lecture que je « n'en avais appris précédemment de tous « les livres que j'avais eu le plaisir de par- « courir... Je lis depuis *quarante* ans et je « viens de commencer à voir une brillante « lumière percer les ténèbres du passé. En « dépit des prétentions du siècle présent au « savoir, il règne beaucoup d'ignorance tou- « chant les choses spirituelles et invisibles. »

Matthew Cooke, de Londres (Angleterre), écrit :

« Vous *êtes* dans le vrai, même à mon « point de vue, car le livre *Dogme et Morale* « est une œuvre modèle, excellente et essen- « tiellement religieuse. Avec ma foi, que quel- « ques-uns appelleront bigoterie, je n'hésiterai « pourtant pas à le déclarer comme précieux « à tous les hommes, et je ne pense pas qu'on « puisse le lire sans un profit considérable. « Après ma Bible et mon livre de prières, « c'est le livre que je place le plus haut dans « mon estime. Avec Rossetti, il tient la troi- « sième place dans mon estime et ma véné- « ration. »

Et le 13 juillet 1878, il répète :

« Vous savez déjà en quelle haute estime je « tiens votre livre *Dogme et Morale*, il me « plaît tant que pour plus de facilité d'y « recourir, j'en ai dressé une table analytique « très détaillée. C'est le livre auquel je tiens « le plus après ma Bible et mon Livre de « prières. »

Le révérend J.-H. Haywood, un des plus prééminents ministres Unitairiens des Etats-Unis, écrit de Louisville (Kentucky), le 13 juillet 1877 :

« Vous me demandez mon opinion en ce qui « touche au livre de *Dogme et Morale;* je le « considère comme une œuvre magnifique, « précieux comme le drap d'or, plein de l'érudition la plus rare, rempli des pensées les « plus élevées et les plus délicates exprimées « dans un langage limpide et éloquent. Il « révèle d'un bout à l'autre l'influence d'un « esprit supérieur, s'occupant des plus nobles « thèmes. Il verse des flots de lumière sur les « mythes et mystères de l'antiquité, et facilite « les explorations du merveilleux symbolisme « de l'Egypte et de l'Inde d'où la Grèce tira la « majeure partie de sa sagesse et de sa civilisation. L'esprit du volume est aussi déli« cieux que sa puissance intellectuelle est « grande, et son espérance encourageante du « triomphe final du bien et du vrai sur le « mal et le mensonge soutient l'esprit et « remplit le cœur de satisfaction. »

Relié en 1 volume in-8°, 5 *dollars*, plus frais de poste : 26 cents (1).

Il est aussi publié en fascicules, couverture en papier :

1° Du 1er au 14e degré, 236 pages : 1 dollar 72 ; *Poste*, 7 cents.

2° Du 15e au 18e degré, 74 pages : 75 cents : *Poste*, 3 cents.

3° Du 19e au 30e degré, 512 pages : 3 dollars : *Poste*, 13 cents.

4° Du 31e au 32e degré, 50 pages : 50 cents ; *Poste*, 2 cents.

Grandes Constitutions. — Les Grandes Constitutions, etc., édition nouvelle, considérablement augmentée, contenant une enquête historique sur l'authenticité des Grandes Constitutions de 1786, et les Constitutions secrètes apocryphes, 1 vol. in-8° de 467 pages : 5 dollars ; *Poste*, 18 cents.

Les Grandes Constitutions, avec l'Enquête historique, Edition in-4°, sur beau papier, larges marges, splendidement imprimées, reliure pleine en maroquin violet. Prix : 15 dollars.

Envoyé par express seulement, et jamais non relié.

Liturgie. — Ces livres ont coûté par chaque exemplaire, sans dépense d'auteur, à très peu près, le prix qui en est demandé ; ils ont été tirés à un nombre restreint d'exemplaires.

Liturgie (Monitor), des 1er, 2e et 3e Degrés, très bien imprimés, avec planches chromolitographiques représentant les Ornements et Bijoux de chaque Degré, en couleur, 223 pages, 5 dollars ; *Poste*, 13 cents.

La même, du 4e au 14e Degré, 243 pages : 5 dollars; *Poste*, 14 cents.

La même, du 13e au 18e Degré, 187 pages ; 5 dollars ; *Poste*, 12 cents.

La même, du 19e au 30e Degré, 293 pages : 7 dollars 1/2 ; *Poste*, 17 cents.

Les 4 volumes réunis, 20 dollars, plus les frais de poste.

Transactions du Suprême Conseil, 1857 à 1866, réimpression. Un vol. relié, 5 dollars ; poste, 17 cents.

Un vol. broché, 4 dollars 1/2; poste, 15 cents.

(Ce volume contient un grand nombre de documents historiques de vif intérêt, et est publié pour la première fois.)

1870, 1872 et 1874, un vol. relié, 3 dollars 1/2 ; poste, 22 centimes.

1870 (en brochure), 2 dollars; poste, 20 cents.

1880 (en brochure), 2 dollars; poste, 6 cents.

1882 (en brochure), 2 dollars; poste, 10 cents.

Les Transactions de 1876 *sont épuisées*. Ce volume *pourra* être réimprimé.

Bulletin du Suprême Conseil, rédigé par le Grand Commandeur, contenant tous les Ordres officiels et les Notices du Suprême Conseil, la Correspondance officielle avec les Ateliers du Rite ; ainsi qu'un grand nombre d'observations diverses sur les progrès de la Maçonnerie dans toutes les parties du monde, renseignements qui ne pourraient être obtenus par une autre source.

Nous pensons publier un volume de 600 pages tous les deux ans. Des fascicules sont publiés dès qu'il y a des documents suffisants. Prix de la souscription, 3 dollars par volume, et 25 cents pour frais de poste.

Vol. I, 1870 à 1872, relié : 3 dollars 1/2 ; poste : 22 cents.

Vol. II, 1873 à 1874, relié : 3 dollars 1/2 ; poste : 22 cents.

Vol. IV, 1880 à 1882, relié : 3 dollars 1/2 ; poste : 22 cents.

Vol. V, 1882 à 1883, 2 parties, broché : 3 dollars ; poste : 21 cents.

Deuxième partie du vol. III, brochure : 1 dollar 50 cents ; poste : 13 cents.

Souscription au vol. VI : 3 dollars ; poste : 25 cents.

Livres De Cérémonies. Cérémonie Funèbre Et Office De La Loge De Douleur, 95 pages. Prix : 2 dollars 1/2 ; poste, 5 cents.

Offices pour le Baptême Maçonnique. Réception De Lowton et Adoption d'Enfant Par La Loge, 214 pages. Prix : 3 dollars ; poste, 8 cents.

(1) Ce n'est que le port pour l'Amérique.

Cérémonial De Constitution Et Installation d'Officiers pour les Loges de Perfection, édition revue et toute récente, 78 pages. Prix : 2 dollars 1/2 ; poste, 3 cents.

Le même pour Conseils de Princes de Jérusalem, 86 pages. Prix : 2 dollars 1/2 ; affranchissement, 5 cents.

Le même pour Chapitres de Rose-Croix, 60 pages. Prix : 2 dollars 50 centimes ; poste, 4 cents.

Le même pour les Conseils de Kadosch, 87 pages. Prix : 2 dollars 1/2 ; affranchissement, 5 cents.

Le même pour les Consistoires, 83 pages. Prix : 5 dollars ; affranchissement, 4 cents.

MUSIQUE DU RITE. — 1re partie : 168 pages, grand in-4° relié, 7 dollars 1/2, contenant de la musique spécialement adaptée aux degrés du Rite, depuis le 1er jusqu'au 30e Degré. Ne *s'expédie que par express.*

Les IIe, IIIe et IVe Parties contiendront la musique pour les Offices d'Inauguration et d'installation des Ateliers et des diverses cérémonies.

Cette édition est limitée, et aucun exemplaire n'en sera vendu à qui que ce soit en dehors de la Juridiction Sud des Etats-Unis.

LE LIVRE DES PAROLES, SEPHAR H' DEBARIM. — Contenant une explication de la signification vraie des mots des divers Degrés du Rite Ecossais ancien et accepté depuis le 1er jusqu'au 32e Degré inclusivement — le nom Ineffable — et tous les noms de la Divinité connus et usités en Maçonnerie. Il n'a été tiré que cent cinquante exemplaires de ce beau et utile travail, et il ne sera vendu qu'à des 33e et des 32e de la Juridiction Sud. Prix : 7 dollars 1/2 l'exemplaire, *envoyé par Express seulement.*

DISCOURS SUR LE SYMBOLISME. — Le Second Discours Sur Le Symbolisme Maçonnique Electrotype. Cent exemplaires seulement ont été imprimés et les planches ont été détruites. Ce sont les dernières recherches du Vénérable Grand Commandeur. Prix : 25 dollars.

N'est expédié que par Express, *et seulement aux* 33e et 32e *de la Juridiction Sud.*

Le premier Discours a été publié par souscription, et seulement cent exemplaires furent tirés, puis les planches détruites.

Cet ouvrage, quand on peut se le procurer, se vend facilement de 50 à 75 dollars.

MÉLANGES. RÉIMPRESSIONS DE RITUELS D'ANCIENS DEGRÉS.

Degré de Maître Mark-Maçon, œuvre du Grand Conseil des Princes de Jérusalem et de la Caroline du Sud, et le plus ancien en existence dans l'Univers. Prix : 2 dollars 1/2 ; poste, 2 cents.

Le Rituel Wigan du Premier Grand Campement : 2 dollars 1/2 ; poste, 2 cents.

Degrés de Mark Maçon, passé Maître, et Royale Arche, Rite Ancien de la Maçonnerie d'York. (Traduit originairement de l'anglais en français, et employé dans les Indes occidentales françaises en 1795.) Prix : 2 doll. 1/2 ; poste, 3 cents.

Chevaliers Templiers, ancien Rituel anglais : 2 dollars 1/2 ; poste, 2 cents.

Grand Maître Ecossais et Chevalier de Saint-André, 4e Degré de la Maçonnerie de Ramsay : 2 dollars 1/2 ; poste, 2 cents.

Lectures pour le XXXIIe Degré : 1 dollar ; poste, 7 cents.

Légendes pour le XXXIIe Degré : 50 cents ; poste, 3 cents.

Réimpression fac simile du Registre de la Grande Loge de Perfection de la Caroline du Sud, 1802, contenant le tableau du Suprême Conseil, 32 pages. Quelques exemplaires seulement : 1 dollar ; poste, 2 cents.

Enquête Historique sur les Grandes Constitutions de 1786, brochure in-8, 87 pages : 1 dollar ; poste, 4 cents.

Foulhouzeisme et cerneauisme fustigés. Dissection d'un manifeste ; brochure in-8, 116 pages : 1 dollar ; poste, 4 cents.

Du Cerneauisme, mémoire pour le Suprême Conseil du 33e Degré de la Juridiction Sud des Etats-Unis ; brochure in-8 de 79 pages : 1 dollar ; poste, 3 cents.

Les Rituels des Degrés de la Juridiction Sud ne se vendent à personne.

Signé : W.-M. Ireland, 33e, Secrétaire Général du Suprême Conseil.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

SEINE
BANLIEUE DE PARIS

Asnières
LA CONCORDE

Loge fondée le 16 novembre 1882.

Vénérables : — (1883) Mauriceau, négociant, 42, Grande-Rue ; Maître. — (1884) Burgues, Rodolphe, ✻, officier de l'Instruction publique, président de la Société des Sauveteurs de la Seine; Chevalier-Kadosch. — (1885) Barcet, Henri, entrepreneur de peinture, 38, rue de Paris ; Rose-Croix. — (1886) Petitfils, Victor, négociant, 33, rue du Bac; Maître. — (1887) le même. — (1888) Portet, Bernard-Louis, caissier, 29, rue Mollet, à Bois-Colombes, Seine ; Chevalier-Kadosch. — (1889) le même, ✠. — (1890) Guérin, Louis-Charles, loueur de voitures, 70, avenue de Saint-Ouen, à Paris; Rose-Croix. Pour la correspondance : James Marteau, 83, rue Myrrha, à Paris. — (1891) Clément, Emile-Jean, architecte, 39, rue du Sentier, à Bois-Colombes, Seine; Maître, même adresse. — (1892) Marteau, James-Henri-Dominique, employé de banque, 83, rue Myrrha, à Paris ; Rose-Croix. — (1893 et 1894) le même. — En 1894, la loge s'est transportée à Bois-Colombes.

Temple : 1 *bis*, rue du Maine (1883 et 1884). — 3, rue de la Station (1885-1887). — 190, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes (1888 et 1889). — 47, rue des Bourguignons, à Bois-Colombes (1890-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er jeudi du mois.

Bagneux
LES COEURS UNIS INDIVISIBLES

Loge fondée le 16 novembre 1858.

Vénérables : — (1860) Tiret, horloger, à Bagneux; Maître. — (1861 et 1862) le même. — (1863) le même; Rose-Croix. — (1864-1866) le même. — (1867) Verdier, chapelier, 9, route d'Orléans. — (1868) Delshens, mécanicien, fabricant d'essieux, 21, rue Traverse-Saint-Germain, Paris ; Rose-Croix. — (1869) Renault, propriétaire, 20, route de Montrouge, au Petit-Vanves; Rose-Croix. — (1870) Archimbaud, boucher, 29, Grande-Rue, à Issy ; Maître. — (1871 et 1872) le même. — (1873) Neveu, vérificateur spécial en fumisterie, 34, rue de Seine, Paris ; Maître. — En 1874, la loge transporte son siège à Paris, au quartier de Plaisance, XIVe arron-

dissement, et, au bout de deux ans, change de titre ; voir, plus haut, la loge *Droit et Justice*.

Temple : — 44, rue de l'Église, Grand-Montrouge (1869-1873).

Boulogne.

BIENFAISANCE ET PROGRÈS.

Loge fondée le 1er mars 1819, sous le titre de *Saint Auguste de la Bienfaisance*

VÉNÉRABLES : — (1860) Raffard, rentier, 1, rue de la Saussière, à Boulogne ; Rose-Croix. — (1861-1863) le même, propriétaire, 11, rue de la Saussière, à Boulogne. — (1864) Delaby, horloger, 58, rue Saint-Placide, à Paris ; Maître. — (1865) le même. — En 1866, la loge abandonne son ancien titre et prend celui qu'elle a toujours gardé depuis. — (1866) Delaby, comme ci-dessus. — (1867) Dziedzic, 48, rue d'Aguesseau, à Boulogne ; Maître — (1868) le même, limonadier. — (1869) Lepilleur, docteur-médecin, 57, rue Escudier ; Maître. — (1870) Carette, Auguste, propriétaire, sente des Guérets ; Maître. — (1871-1873) le même. — (1874) Dziedzic, comme ci-dessus. — (1875-1878) le même. — (1879) Gauchin, employé, 138, route de Versailles ; Maître. Pour la correspondance : Dziedzic, comme ci-dessus. — (1880) A. Janvier, receveur spécial en retraite, 174, rue d'Aguesseau ; Maître. — (1881) le même. — (1882) le même, 7, rue des Dames. — (1883) le même. — (1884) Vérillon, commissaire de police, 38, boulevard Saint-Marcel, Paris ; Rose-Croix. Pour la correspondance : Noël, 30, avenue de Saint-Cloud, à Versailles. — (1885) Noël, Charles-Prosper, défenseur, 1, avenue du Palais, Saint-Cloud, Seine-et-Oise ; Maître. — (1886) le même, ✠. — (1887) Iverlet, Prospert-Auguste-Martin, négociant, cité Henry, Paris ; Rose-Croix. — (1888 et 1889) le même. — (1890) Sauvage, Hector, représentant de forge, 13, rue Chaudron, Paris ; Maître. — (1891) le même, ingénieur civil. Pour la correspondance : Magnier, employé, 9, rue Boinod, à Paris. — (1892 et 1893) le même. — Transportée à Paris. — (1894) le même.

Temple : — 48, rue d'Aguesseau, à Boulogne (1867-1885) — 57, Grande-Rue, maison Maupoix (1886 et 1887). — 48, rue d'Aguesseau, à Boulogne, et rue Lacondamine, 71 *bis*, à Paris (1888-1892). — 13, rue Chaudron, à Paris (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 3e mercredi du mois.

L'ESPÉRANCE

Loge fondée le 28 août 1864.

VÉNÉRABLES : — (1865) Tahère, ✲, docteur-médecin, 11, rue de la Saussière, à Boulogne ; Rose-Croix. — (1866) Pernolet, manufacturier, 11, rue de la Saussière, à Boulogne ; Rose-Croix. — (1867) le même. Pour la correspondance : Guichard, pharmacien, 40, Grande-Rue, à Boulogne. — (1868) le même. — (1869) Pénot, architecte ; Maître. Pour la correspondance : Célos, 51, rue des Tilleuls. — (1870) le même, avenue de la Reine. — (1871) Tombée en sommeil.

Temple : — 11, rue de la Saussière, à Boulogne (1865-1868). — 5, rue de l'Eglise (1869-1871).

Choisy-le-Roi

LA FRANCHE-UNION

Loge fondée le 31 octobre 1846.

VÉNÉRABLES : — (1864) Bourgeois, fils, négociant, 1, place de l'Église ; Rose-Croix. — (1865) Gourier aîné, rentier ; Maître. — (1866) Lalande, propriétaire, 10, rue du Guignon, à Thiais, Seine. — (1867) Bourgeois, négociant en vins ; Rose-Croix. — (1868) Tombée en sommeil.

Clichy-la-Garenne

LES RÉNOVATEURS

Loge fondée le 1er avril 1869.

VÉNÉRABLES : — (1869) Bélard, Vital, négociant en vins, 32, rue du Landy ; Maître. — (1870) le même. — (1871) Dubois, négociant, 9, rue Cousin ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire — (1875) Dubois, négociant en épicerie, comme ci-dessus. — (1876) le même. — (1877) Colignon, piqueur-chef au chemin de fer de l'Ouest, 50, rue de Neuilly ; Maître. — (1878 et 1879) le même. — (1880) le même, 48, rue de Paris, à Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise. — (1881) Roche, employé aux chemins de fer de l'État, 91, boulevard National ; Maître. — (1882) le même. — (1883) le même, chef de bureau aux chemins de fer de l'État. — (1884) le même, 140, boulevard National. — (1885) Sincholle, Bertrand, ingénieur des arts et manufactures, agent-voyer, mairie de Clichy ; Maître. — (1886 et 1887) le même. — (1888) le même, Rose-Croix, mairie de Clichy ou 24, rue Reflut. — (1889 et 1890) le même. — (1891) le même, Chevalier Kadosck. — (1892) le même, 114, boulevard National ; Trente-Troisième. Pour la correspondance : mairie de Clichy. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 21, rue des Cailloux (1869 et 1870). — 106, route de la Révolte (1871). — 30 *ter*, rue du Landy (1872-1877). — 32, rue du Landy (1878-1881). — 82, rue de Paris (1882-1894).

Tenues actuelles : — les 2e et 4e vendredis du mois.

Courbevoie

LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE

Loge fondée le 15 février 1883.

Vénérables : — (1884) Gagna, Auguste, architecte, 135, rue Saint-Denis ; Maître. — (1885) le même. — (1886) Weber, Louis-Edouard, industriel, conseiller général, 72, avenue Péreire, à Asnières, Seine ; Maître. — (1887) Jaubert, Séraphin, comptable, 3, rue de Bezons ; Maître. — (1888) le même, représentant de commerce : Rose-Croix. — (1889 et 1890) le même. — (1891) Jourdan, Joseph-Jules, pharmacien, 1er adjoint au maire, 26, rue de Lorraine ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Caby, Oscar-Léon, employé, 12, passage des Varebois, à la Garenne-de-Colombes, Seine ; Maître. — (1894) Bouyon, Antoine, maréchal-ferrant, 1, rue Saint-Germain ; Maître.

Temple : — 22, rue de Bezons (1884-1893). — 26, rue de Bezons (1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e vendredis du mois.

La Garenne-Colombes

LES RÉFORMATEURS UNIS

Loge fondée en 1893 (1).

Vénérables : — (1894) Toussaint, Joseph, comptable, conseiller municipal, 8, passage des Brunettes ; Maître.

Temple : — 2, rue Voltaire (1894).

Tenues actuelles : — Le 1er mercredi du mois.

Issy

LA SOLIDARITÉ

Loge fondée le 24 juillet 1854.

Vénérables : — (1865) Liénard, chimiste, 1, place des Marronniers ; Rose-Croix. — (1866) le même. — (1867) le même, fabricant de produits chimiques, 11, rue des Prés. — (1868-1870) le même. — (1871) le même, 13, rue Maublanc, Vaugirard. — (1872) Morel, employé de commerce, 12, boulevard Saint-Jacques, Paris ; Maître. — (1873) Robillard, entrepreneur de couvertures, 28, Grande-Rue ; Rose-Croix. — (1874) Maire, 22, rue Duroc, à Paris ; Maître. — (1875) Barut, mécanicien, 1, rue des Prés ; Maître. — (1876-1878) le même. — (1879) Hude, négociant en vins, 3, rue de Vanves ; Maître. — (1880) Archimbaud, boucher, 29, Grande-Rue ; Maître. — (1881) Leborgne, Ernest, rentier, 6, rue Gaston-Saint-Paul ; Maître. Pour la correspondance : Métivet, 29, Grande-Rue. — (1882) le même. Pour la correspondance : Hude, rue de Vanves. — (1883) le même. — (1884) Hude, Auguste, comme ci-dessus, 5, rue de Vanves. — (1885) le même, maire, conseiller d'arrondissement. — (1886) Leborgne, Esnest-Charles, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Chorier, 28, rue des Prés. — (1887) le même. Pour la correspondance : Néoclès, 42, rue d'Assas, à Paris. — (1888) Archimbaud, Antoine, employé au Fondoir central de la boucherie, 146, rue de Flandres, à Paris ; Maître. — (1889) Boutet, Joseph-Léon, graveur, 1, faubourg Saint-Jacques, à Paris ; Maître. — (1890) le même. — (1891) Tombée en sommeil.

Temple : — 3, place des Marronniers (1869-1891).

(1) La date de la fondation n'est pas indiquée dans l'Annuaire.

Levallois-Perret.

LES TRAVAILLEURS.

Loge fondée le 6 mars 1866.

Vénérables : — (1866) Schneitz, comptable, 64, rue de Courcelles ; Maître. — (1867 et 1868) le même. — (1869) Collange, chef d'institution, 14, rue des Arts ; Maître. — (1870) Lex, propriétaire, 71, rue Fazillau ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Collange, ex-chef d'institution, rentier, 91, rue Chevallier ; Maître. — (1873) le même. — (1874) le même, 13, rue des Arts. — (1875) le même. — (1876) Schneitz, comme ci-dessus ; 8, rue Félix. — (1877) Lex, comme ci-dessus. — (1878) le même. — (1879) Collange, comme ci-dessus, maire de Levallois-Perret, 13, rue des Arts. — (1880) Trébois, propriétaire, 62, rue des Frères-Herbert ; Maître. — (1881-1886) le même. — (1889) Lex, Prosper-Christophe-Théodore, propriétaire, comme ci-dessus. — (1888) Trébois, Jean-François, comme ci-dessus. — (1889) Normand, Paul, chef de contentieux, 11, rue Rivay ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) le même. Pour la correspondance : Picot, 118, rue de Courcelles. — (1893) le même. — (1894) Bastien, François-Joseph, négociant, 87, rue Victor Hugo ; Maître. Pour la correspondance : Picot, 118, rue de Courcelles.

Temples : — 85, rue de Courcelles (1869-1894).

Tenues actuelles : le 1er mardi du mois.

Neuilly-sur-Seine

LA LUMIÈRE

Loge fondée le 25 novembre 1877.

Vénérables : — (1878) H. Simon, propriétaire, 11, rue Saint-James ; Rose-Croix. — (1879 et 1880)

le même. — (1881) Vacca, Edmond, professeur, 175, avenue de Neuilly ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Simon, ✿, propriétaire, rue Saint-James ; Trente-Troisième. — (1885) Petitfrère, Jules-Angénor, ✿, conseiller municipal, 94, avenue de Neuilly ; Maître. — (1886) le même, rentier ; Rose-Croix. — (1887-1894) le même.

Temples : — 15 *bis*, rue de l'Église (1878-1882.) — 9, boulevard d'Argenson, villa des Acacias (1883-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e mardi du mois.

Nogent-sur-Marne

LA NOGENTAISE

Loge fondée le 20 avril 1881.

VÉNÉRABLES. — (1882) Mollex, Louis, représentant de commerce, 96, boulevard de Strasbourg ; Chevalier Kadosch. — (1883) le même. Pour la correspondance : Tendron, 33 *bis*, avenue du Perreux. — (1884) Dériot, Désiré, comptable, 40, avenue du Perreux ; Rose-Croix. — (1885) Rosse, Louis, négociant, 54, avenue du Perreux ; Maître : même adresse. — (1886) Mollex, Louis, comme ci-dessus, 8, rue Crussol, Paris. — (1887) Victor, Louis-Désiré, négociant, 71, avenue du Perreux ; Chevalier Kadosch. — (1888) La loge se transporte au Perreux et prend le titre : *le Lien Fraternel* ; voir plus loin.

Temple : — 71, avenue du Perreux (1882-1885). — Avenue d'Antin, Perreux (1886-1888).

Pantin

LA DÉMOCRATIE MAÇONNIQUE

Loge fondée le 20 septembre 1869.

VÉNÉRABLES : — (1870) Regnault, courtier de commerce assermenté, rue François-Arago ; Rose-Croix. — (1871) le même, 5, rue Feydeau, à Paris. — (1872) le même, 45, rue de Trévise, à Paris — (1873) Lugagne, docteur en médecine, 99, rue de Paris ; Maître. — (1874) le même. — (1875) Follet, négociant en vins, 141, rue de Paris ; Maître. — (1876) Péan, fabricant de caoutchouc, 13, avenue du Tapis-Vert, aux Lilas (Seine) ; Maître. — (1877) le même. — (1878) le même, membre du Conseil municipal des Lilas, conseiller d'arrondissement pour le canton de Pantin. — (1879-1881) le même. — (1882) le même, maire des Lilas. — (1883) le même. — (1884) Pellat, ✿, docteur en médecine, 21 *bis*, rue du Pré ; Maître. — (1885) le même. — (1886) Péan, Anselme, ✿, propriétaire, 13, avenue du Tapis-Vert ; Maître — (1887) le même, maire, conseiller d'arrondissement, comme ci-dessus. — (1888) le même. — (1889) Morand, Guillaume, pharmacien, 99, rue de Paris ; Maître. — (1890) le même, ex-interne des hôpitaux de Paris. — (1891) Duprez, Henri-Louis, vétérinaire sanitaire du département de la Seine, 1, rue Chevreul, à Paris ; Rose-Croix. — (1892) le même. Pour la correspondance : Faivre, 12, rue de Montreuil. — (1893) Regnault, René-Julien-Marie, fabricant de fours de verrerie, 11, rue Ambroise-Paré, à Paris ; Rose-Croix. — (1894) Duprez Henri-Louis, comme ci-dessus, 10, villa du Bel-Air, à Paris.

Temple : — 44, place de l'Église (1870-1875). — 32, rue de Montreuil (1876 et 1877). — 3, rue Marmillon (1878-1889). — 3, rue Lakanal (1890-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e dimanche du mois.

Le Perreux

LE LIEN FRATERNEL

Loge fondée le 20 avril 1881, à Nogent-sur-Marne sous un autre titre. Voir ci-dessus.

VÉNÉRABLES : — (1888) Victor, Louis-Désiré, propriétaire au Perreux ; chevalier Kadosch. — (1889) le même. — (1890) Burgard, Jean, propriétaire, 45, rue de la Gaîté ; Maître. — (1891) Lebujeur, Balthazard-Augustin), peintre-céramiste, 33, rue de la Pépinière, à Bry-sur-Marne, Seine ; Maître. — (1892-1894) le même.

Temple : 9, boulevard d'Argenson, villa de l'Acacia (1888). — 39, allée d'Antin, au Perreux (1889-1894).

Tenues actuelles : Le 3e dimanche du mois.

Saint-Denis

L'ÈRE NOUVELLE

Loge fondée le 12 février 1870.

VÉNÉRABLES : — (1870) Moreaux, propriétaire, 8, rue Guiménard ; Maître. — (1871) le même, ancien maire de Saint-Denis, membre du Conseil municipal. — (1872 et 1873) le même. — (1874) le même. 8, rue Guiménard. — (1875) le même, 3, rue d'Argenteuil, à Sannois, Seine-et-Oise. — (1876-1878) le même. — (1879) Tombée en sommeil.

Temple : 147 *bis*, rue de Parts (1870 et 1871). — 2, rue de Strasbours (1872-1879).

L'UNION PHILANTHROPIQUE

Loge fondée le 27 novembre 1838.

VÉNÉRABLES : — (1860) E. Sirjean, ✻, capitaine en retraite, 39, rue de la Boulangerie, à Saint-

Denis; Maître. — (1861-1865) le même. — (1866) Demay, architecte, 3, rue de l'Ancienne-Comédie, à Paris; Rose-Croix. — (1867-1869) le même. — (1870) Gérard, entrepreneur de peintures, 119, rue de Vaugirard, impasse Béranger, 10, à Paris; Rose-Croix. — (1871-1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Gérard, comme ci-dessus. — (1876) Demay, ✲, architecte, 14, quai de Béthune, à Paris; Chevalier-Kadosch. — (1877) le même. — (1878) Remy, Eugène, marchand mercier, 51, rue de Paris; Maître. — (1879) H. Leroy, entrepreneur de transports par eau, 15, rue Saint-Nicolas-des-Aulnes; Maître. — (1880) le même, membre du Conseil municipal, 5, rue Denfert-Rochereau. — (1881-1883) le même. — (1884) Remy, Eugène, marchand mercier, 51, rue de Paris; Maître. — (1885 et 1886) Leroy, Henri, comme ci-dessus. — (1887) Leroy, Henry-Désiré-Armand, ancien adjoint au maire, comme ci-dessus. — (1888) le même, ✿, maire. — (1889) le même, ancien maire. — (1890) Clerc, David, constructeur-mécanicien, rue de Bocage, île Saint-Denis, Seine; Maître. — (1891) Dubois, Emile, entrepreneur de peintures, 18, rue de la Briche; Maître. — (1892) Leroy, comme ci-dessus, conseiller d'arrondissement. — (1893) le même, 6, rue Denfert-Rochereau. — (1894) Dubois, Emile, comme ci-dessus.

Temple : — 147 *bis*, rue de Paris (1869-1886). — 9, rue Denfert-Rochereau (1887-1891). — 6, rue Denfert-Rochereau (1892 et 1893).

Tenues actuelles : — Le 1er vendredi du mois.

Saint-Maur

LA RÉFORME

Loge fondée le 9 mai 1893.

VÉNÉRABLES : — (1894) Lewis, Ulrich, architecte, 16, rue de Sébastopol, à La Varenne-Saint-Hilaire, Seine; Maître.

Temple : — 8, rue Révol, au Parc-Saint-Maur (1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

Vincennes

LE GLOBE

Loge fondée le 29 juin 1839.

VÉNÉRABLES : — (1860) Renaud, entrepreneur de charpentes, 1, Grande-Rue, à Saint-Mandé; Rose-Croix. — (1861) le même, 1, Grande-Rue, à la Tourelle Saint-Mandé. — (1862) le même; Chevalier Kadosch. — (1863-1871) le même, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé. — (1872) Garnier, Léon, propriétaire, 136, rue de Bagnolet, à Paris; Maître. — (1873) Chambort, chef de dépôt au chemin de fer de Vincennes, à Nogent-sur-Marne, Seine; Rose-Croix. — (1874) Garnier, employé à l'administration des Beaux-Arts, comme ci-dessus. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Majory, Louis, ✲, chef de bataillon en retraite, 154, rue de Montreuil; Maître. — (1878) le même, 63, rue de Paris. — (1879) Villeneuve, ✲, officier retraité, 23, rue de l'Hôtel-de-Ville; Maître. — (1880-1883) le même. — (1884) Lambert, Albert, 45, rue du Terrier; Maître. — (1885) Villeneuve, Georges, comme ci-dessus. — (1886) Blavier, Marie-Lucien-Alfred, avocat, 16, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne, Seine; Maître. — (1887-1889) le même. — (1890) le même; Rose-Croix. — (1891) Rollin, Louis, avocat, 78, boulevard Beaumarchais, à Paris; Maître. — (1892) Causel, Pierre-Charles, avocat à la Cour d'appel, 12, rue du Bellay-en-l'Isle, à Paris; Maître. — (1893) Blavier, ancien avocat, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1894) le même.

Temple : — 5, route des Charmes (1869-1874). — 5, avenue des Charmes (1875-1883). — 12, avenue des Charmes (1884-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er vendredi du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Seine a compté, en tout, cent seize loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; soixante-dix fonctionnent actuellement, parmi lesquelles cinquante-huit à Paris.

SEINE-ET-MARNE

Melun

LES ENFANTS D'HIRAM

Loge fondée le 4 avril 1842.

VÉNÉRABLES : — (1866) Petit, propriétaire, 7, rue de Bourgogne; Rose-Croix. — (1867) le même. — (1868) Besniée, marchand de bois; Maître. — (1869) le même, propriétaire, 4, marché au Blé. — (1870) le même). — (1871) Petit, propriétaire, 7, rue de Bourgogne; Rose-Croix. — (1872) Mosny, marchand de vins; Rose-Croix. — (1873) Vittemant, huissier, 31, rue de la Juiverie; Maître. — (1874 et 1875) le même. — (1876) le même, agréé au Tribunal de Commerce à Montereau. Pour la correspondance : Mosny, marchand de vins, rue de la Vannerie, Melun. — (1877) le même. — (1878) Lagache, Gustave, directeur de l'usine de la Fontaine-Ronde, à Cesson, Seine-et-Marne; Maître; même adresse. — (1879-1882) le

même. — (1883) Vittemant, Pierre, agréé près le Tribunal de Montereau-Faut-Yonne, Seine-et-Marne ; Maître. Pour la correspondance : Mosny, marchand de vins, 18, rue de la Vannerie, à Melun. — (1884) Chaumat, Philippe, boulanger, à Savigny-le-Temple, Seine-et-Marne ; Maître ; même adresse. — (1885) Jullemier, Alexandre, négociant en grains, 34, rue de la Rochette ; Maître. Pour la correspondance : Mosny, négociant en vins, 3, rue de la Vannerie. — (1886) le même. — (1887) le même, 20, rue de la Rochette. — (1888) Ybern, Timoléon-Alexandre, capitaine-adjoint au bureau de recrutement ; Rose-Croix. — (1889) Barrier, Alfred-Joseph, vétérinaire militaire en retraite, 7, boulevard Victor-Hugo ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Becker, Georges-Constant, marchand de cuirs, 3, rue Jacques-Amyot ; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Rue du Château (1871). — Impasse de la rue du Château (1872 et 1873). — 18, impasse du Château (1874-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er jeudi du mois.

Coulommiers.

LA PARFAITE UNION.

Loge fondée le 20 avril 1777, reconstituée le 13 décembre 1863.

Vénérables : — (1864) Rotoullié, orfèvre ; Maître. — (1865) Liénart, ingénieur civil, à Mortcerf, Seine-et-Marne ; Rose-Croix. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Villers, avoué ; Maître. — (1869-1872) le même. — (1873) le même, ancien sous-préfet. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même. — (1876) Bessier, marchand tailleur ; Maître. — (1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — Cour des Houilles (1876-1878).

Nemours.

L'AMITIÉ.

Loge fondée le 15 octobre 1865.

Vénérables : — (1867) Lequatre, négociant, conseiller municipal, rue Princesse-Victoire ; Maître. — (1868-1870) le même. — (1871) le même, négociant en grains et farines. — (1872) le même, propriétaire. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Lequatre, commissionnaire en marchandises, propriétaire, rue Bezout ; Maître. — (1876) Tombée en sommeil.

Temple : — 1, Cour du Château (1870-1876).

Tournan.

LES ENFANTS DE LA PARFAITE UNION.

Loge fondée le 20 août 1866.

Vénérables : — (1867) Gouriaud, entrepreneur ; Maître. — (1868) le même, rentier ; Rose-Croix. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département de Seine-et-Marne a compté, en tout, quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

SEINE-ET-OISE

Versailles

LES AMIS PHILANTHROPES ET DISCRETS RÉUNIS

Loge fondée le 17 juillet 1827.

Vénérables : — (1860) Lasne, propriétaire, 74, rue des Chantiers ; Chevalier Kadosch. — (1861-1864) le même. — (1865) Denis, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Versailles ; Maître. Pour la correspondance : Lasne, 74, rue des Chantiers. — (1866 et 1867) le même. Pour la correspondance : Lasne, 2, impasse des Chevau-Légers. — (1868) Housay, agréé au tribunal de commerce ; Maître ; même adresse. — (1869-1872) le même. — (1873) le même, 16, rue Montbauron. — (1874) Joly, Albert, avocat, conseiller municipal, 4, impasse des Réservoirs-Montbauron ; Maître. — (1875) le même. — (1876) le même, député à l'Assemblée nationale. — (1877) A. Farjas, agréé, 31, avenue de Saint-Cloud ; Maître. — (1878) Joly, Albert, comme ci-dessus, 8, rue Montbauron. — (1879) Lasne, J.-A., propriétaire, 2, impasse des Chevau-Légers ; Chevalier Kadosch. — (1880-1884) le même. — (1885) Cazé, Louis-Adolphe, artiste-peintre en céramique, 47, rue Royale ; Maître. — (1886) Muller, Edouard, rentier, 28, rue de l'Orangerie ; Rose-Croix. — (1887) Véron, François, directeur d'assurances, 54, rue de la Paroisse ; Rose-Croix. — (1888) Tabary, Emile-François-Théophile, docteur en droit, avoué, 4, rue de la Paroisse ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Comte, Marie-Camille-Charles, agrégé de l'Université, professeur au lycée Hoche, 52, rue Albert-Joly ; Maître. — (1891) le même. — (1892) le même, ✿. — (1893) le même, délégué cantonal, 83, boulevard de la Reine. — (1894) Mazinghien

(Georges), ✠, homme de lettres, conseiller municipal, 36, rue Maurepas ; Maître.

Temple : — 52, avenue de Saint-Cloud, ancienne Horlogerie (1870-1892). — 2, rue Saint-François (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

Conflans-Andrésy

DROITS ET DEVOIRS

Loge fondée le 14 mars 1887.

VÉNÉRABLES : — (1888) Vidal-Naquet, Aaron-Jules, banquier, 16, rue du Quatre-Septembre, à Paris ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Tombée en sommeil.

Temple : — Maison Poulain, à Conflans-Sainte-Honorine, Seine-et-Oise (1888-1890).

Corbeil

LE TRIANGLE SACRÉ

Loge fondée le 22 mars 1858 à Essonnes.

VÉNÉRABLES : — (1864) Hiriart, secrétaire de la mairie d'Essonnes ; Maître. — (1865 et 1866) le même. — (1867) le même, Chevalier Kadosch. — (1868-1871) le même. — (1872) Lambert, rentier, 2, rue du Pont ; Chevalier Kadosch. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875-1877) le même, membre du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement ; Rose-Croix. — (1878) Vautravers, Henri, négociant à Ballancourt, par Vert-le-Petit, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. — (1879 et 1880) le même. — (1881) Daudet, distillateur, 58, rue Réaumur, à Paris, propriétaire à Corbeil ; Maître. Pour la correspondance : Lambert, 4, rue du Pont. — (1882) le même. — (1883) Lhôpital, conducteur de travaux au chemin de fer P.-L.-M., à Ballancourt, par Vert-le-Petit, Seine-et-Oise ; Maître. Pour la correspondance : Lambert, maire, 2, rue du Pont. — (1884) De Saint-Martin, Louis, docteur en médecine, à Ris-Orangis ; Maître. Pour la correspondance : Lhôpital, sous-chef de section au P.-L.-M. à Ballancourt, par Vert-le-Petit, Seine-et-Oise. — (1885) le même. Pour la correspondance : Drevet, imprimeur, à Corbeil. — (1886) le même. — (1887) Drevet, Jean-Louis-Justin, imprimeur ; Maître. — (1888) le même. — (1889) Lalande, Charles-Victor-Jean-Paul, comptable, 9, rue de Robinson, à Essonnes, Seine-et-Oise ; le grade maçonnique n'est pas indiqué. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Drieux, Louis-Victor, propriétaire, à Epinay-sous-Sénard, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Rue de Culion (1871-1877). — Rue de Galignani (1878-1894).

Tenues actuelles : le 4e samedi du mois.

Dammartin

PAIX ET TRAVAIL

Loge fondée le 5 novembre 1853.

VÉNÉRABLES : — (1860) Lemaire, propriétaire, négociant passementier, à Dammartin ; Maître. — (1861) le même, 325, rue Saint-Martin, à Paris. — (1862) le même. Pour la correspondance : Guénet, Antoine, cultivateur aux Plains à Septeuil, Seine-et-Oise. — (1863) Bertout, meunier ; Maître. — (1864 et 1865) le même. — (1866) Lemaire, comme ci-dessus. — (1867) La loge tombe en sommeil ; en 1872, elle est reconstituée à Thoiry ; voir ci-après.

Essonnes

LE TRIANGLE SACRÉ

Loge fondée le 22 mars 1858.

VÉNÉRABLES : — (1860) Bertinguiot, propriétaire, à Saintry, près Corbeil, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même, avenue de Montfermeil, au Raincy, Seine-et-Oise. — (1863) Hiriart, secrétaire de la Mairie ; Maître. — (1864) La loge s'est transportée à Corbeil : voir ci-dessus.

Longjumeau

CÉRÈS ET AMIS DE L'AGRICULTURE

Loge fondée le 22 mai 1836.

VÉNÉRABLES : — (1860) Avenel, greffier de la justice de paix ; Maître. Pour la correspondance : Resec, chez M. Carbonneau, traiteur à Longjumeau. — (1861) le même. Pour la correspondance : Resec, chez M. Boiteaux, brigadier de gendarmerie. — (1862) Bélan, charpentier ; Maître. — (1863) Avenel, ancien greffier à Palaiseau ; Maître. — (1864) le même. — (1865) Bassille, ferblantier-zingueur ; Maître. — (1866-1870) le même. — (1871-1873) aucun nom dans l'Annuaire. — (1874) Avenel, adjoint au maire à Palaiseau, Seine-et-Oise ; le grade maçonnique n'est pas indiqué. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Tombée en sommeil.

Temple : — Grande-Rue (1874-1877).

Maisons-Laffite

LES AMIS ÉCOSSAIS

Loge fondée le 27 novembre 1842.

VÉNÉRABLES : — (1871) Cammas, ✠, maire ; Trente-Troisième. — (1872-1874) le même. — (1875) le même, propriétaire, maire. — (1876) le même

— (1877) le même, ✠. — (1878) le même. — (1879) Tombée en sommeil.

Temple : — Avenue Longueil (1871-1879).

Mantes

LA LIBERTÉ PAR LE TRAVAIL

Loge fondée le 21 février 1877.

Vénérables : — (1877) Piot, rentier, à Mézières, par Epone, Seine-et-Oise ; Maître. Pour la correspondance : Grimber, limonadier, à Mantes. — (1878) le même, adjoint au maire. Pour la correspondance : Gravier, boulanger, à Limay, Seine-et-Oise. — (1879) Guerpin, Alexandre, meunier, à Rosay, par Septeuil, Seine-et-Oise ; Maître. Pour la correspondance : Dorion, mécanicien, à Mantes. — (1880) le même. Pour la correspondance : Desgranges, distillateur, à Limay, Seine-et-Oise. — (1881) Desgranges, Victor, distillateur, à Limay ; Maître. — (1882 et 1883) le même, propriétaire. — (1884) Pilleux, Alfred, maréchal-ferrant, à Limay ; Maître. — (1885) le même. — (1886) Duchesne, Léon, employé, 50 *bis*, rue du Chemin-de-Fer ; Maître. — (1887) le même. — (1888) Pilleux, Alfred, comme ci-dessus. — (1889) le même. — (1890) Cacheux, Jean-Baptiste, rentier, à Auffreville, Seine-et-Oise ; Maître. Pour la correspondance : Boissel, limonadier, place de la Gare, à Mantes. — (1891-1893) le même, à Auffreville. — (1894) le même, conseiller municipal.

Temple : — 19, rue de la Gabelle (1878-1886). — 5, rue de la Gabelle (1887-1889). — 53, rue du Chemin-de-Fer (1890-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e dimanche du mois.

Maule

ORDRE ET PROGRÈS

Loge fondée le 28 février 1878.

Vénérables : (1878) Piton, Alexandre, docteur en médecine, faubourg des Moussets ; Maître. — (1879-1885) le même. — (1886) Fosse, Pierre, propriétaire ; Maître. — (1887-1890) le même. — (1891) Dubois, Jean-Baptiste, négociant ; Maître. — (1892) le même, propriétaire. — (1893) le même, cultivateur. — (1894) Meyrenaud, Jules-Ferdinand, receveur buraliste, à Beynes, Seine-et-Oise ; Maître.

Temple : — 3, rue Quincampoix (1878-1891). — Quartier des Moussets (1892 et 1894).

Tenues actuelles : — Le 4e dimanche du mois.

Meulan

LES AMIS DE L'HUMANITÉ

Loge fondée le 25 mars 1877.

Vénérables : — (1878) Marie, entrepreneur de menuiserie, aux Mureaux, Seine-et-Oise ; Maître. — (1879) Descroix, Eugène, employé au chemin de fer de l'Ouest, aux Mureaux, Seine-et-Oise ; Maître. — (1880) Monereau, négociant en vins, rue de l'Hôtel de-Ville ; Maître. — (1881 et 1882) le même. — (1883) Drouet, sous-ingénieur des ponts et chaussées, 145, avenue du Trocadéro, à Paris ; Maître. Pour la correspondance : Laurent, fabricant de chaux, à Thun-Meulan, Seine-et-Oise. — (1884) Monereau, comme ci-dessus ; Rose-Croix. — (1885) Bailly, Edmond, huissier ; Maître. — (1886) Dupont, Georges-Léon, docteur en médecine, à Triel, Seine-et-Oise ; Maître. — (1887) le même. — (1888) Lebrun, Alfred, maire d'Evecquemont, Seine-et-Oise ; Maître. — (1889 et 1890) le même. — (1891) Bailly Théodore-Edmond, comme ci-dessus. — (1892) Verneuil, Augustin-Jules, entrepreneur, à Jambeville ; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 2, quai de l'Arquebuse (1878-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e dimanche du mois.

Montmorency

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Loge fondée le 10 octobre 1866.

Vénérables : — (1867) Maricot, propriétaire, 44, rue Grétry ; Chevalier Kadosch. — (1868) Zinkernagel, artiste en mosaïque, à Ermont, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. — (1869) le même. — (1870) Maricot, comme ci-dessus. — (1871 et 1872) le même. — (1873) Touzé, restaurateur, maire d'Enghien-les-Bains, Seine-et-Oise ; Chevalier Kadosch. — (1874) Maricot, comme ci-dessus, 46, rue Grétry. — (1875) Goriot, Auguste, cultivateur à Deuil, Seine-et Oise ; Maître. — (1876) Maricot, comme ci-dessus. — (1877) Touzé, Eugène, directeur des Eaux Thermales, à Enghien, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. — (1878) le même, fermier-général des Eaux Thermales, Grande-Rue, à Enghien, Seine-et-Oise ; Chevalier Kadosch. — (1879) Mauger, Alfred, négociant-porcelainier, 61, route de la Barre, à Enghien, Seine-et-Oise ; Maître. — (1880) Touzé, Eugène, comme ci-dessus. — (1881) Maricot, Edouard, propriétaire, 3, rue de la Châtaigneraie ; Maître. — (1882) le même. — (1883)

Goriot, Paul-Auguste, cultivateur; Maître. Pour la correspondance : Ch. Masson, 1, rue de l'Observance. — (1884) Bourgeois, Louis, propriétaire, maire d'Andilly, Seine-et-Oise; Maître. — (1885) le même, Henri-Constant-Louis, marchand de vins en gros. — (1886-1890) le même, rentier. — (1891) Louvet, Louis, propriétaire; Maître. — (1892) le même. — (1893) le même, rue du Clos-Nonain. — (1894) Marchand, Charles, architecte, 11, rue Bouchard; Maître.

Temple : — à l'Hermitage (1871). — 13, rue Jaigny, Villa Técla (1872-1875). — 3, rue de l'Hospice (1876-1881). — 3, rue du Marché (1882 et 1883) 10, rue du Marché (1884-1890). — Rue de la Vérité (1891-1894).

Tenues actuelles : — le 2e mercredi du mois.

Neauphle-le-Château

L'AMITIÉ DISCRÈTE

Loge fondée le 16 décembre 1849; réveillée en 1866.

Vénérables : — (1866) Bouchet, épicier-distillateur; Rose-Croix. — (1867) le même. — (1868) le même; Chevalier Kadosch. — (1869) la loge se transporte à Rambouillet.

Neuilly-sur-Marne

L'ÉTOILE DE L'AVENIR

Loge fondée le 4 mars 1877.

Vénérables. — (1877) Daniel, 5, rue de la Fidélité, à Paris; Maître. — (1878) le même. — (1879) le même, coupeur d'étoffes. — (1880) le même. — (1881) Morin, François, essayeur de commerce, 31, rue Michel-le-Comte, à Paris; Rose-Croix. — (1882) Garaudé, rentier, 13, rue de la Pelouse; Maître. — (1883) le même, propriéaire, rentier. — (1884) Villamaux, Antoine, employé, 11, rue Bichat, à Paris; Maître. — (1885) le même. — (1886) le même, tourneur-repousseur. — (1887) Fouquet Ernest, maire; Maître. — (1888) le même. — (1889) Andrez, Victor-Charles, capitaine en retraite 13, rue des Cultures-Maraîchères; Maître. — (1890) le même. — (1891 et 1892) le même, ✲, chef de bataillon au 65e régiment d'infanterie territoriale, 91, avenue Victor-Hugo. — (1893) Théry, Jules-Léon, architecte-ingénieur, 13, rue Christiani, boulevard Barbès, à Paris; Maître. — (1894) La loge transporte son siège à Paris, à l'hôtel du Grand Orient; voir plus haut *l'Étoile de l'Avenir de Seine-et-Oise*.

Temple : — Chemin vicinal de Rosny à Neuilly-sur-Marne, lieu de Plaisance, 67, Maison Folliat, (1877-1879) — 67, avenue de la Station, (1880-1893).

Pontoise

LES AMIS DU PEUPLE

Loge fondée le 15 juin 1848.

Vénérables : — (1860) Vigier, docteur médecin; Maître. — (1861) le même. — (1862) Séré de Poin, banquier; Maître, — (1863) Lavoye, propriétaire et clerc de notaire; Maître. — (1864) le même, principal clerc de notaire. — (1865 e 1866) le même, 47, rue de la Roche. — (1867) le même, propriétaire. — (1868-1871) le même. — (1872) Putel, fabricant de cartes pour billets de chemin de fer; Maître. — (1873) Lavoye, comme ci-dessus. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même, 47, rue de la Roche. — (1876) le même. — (1877) le même, 9, rue d'Ennery. — (1878) le même. — (1879) Dedieu, Auguste, propriétaire, 10, rue de l'Ermitage; Maître. — (1880 et 1881) le même. — (1882) Billoin, Arthur, négociant en fers et charbon, 2, rue de l'Hôtel-Dieu; Maître. — (1883 et 1884) le même. — (1885) le même, maire; Rose-Croix. — (1886) le même. Pour la correspondance : Henri Dénaux, 25, place Notre-Dame. — (1887-1889) le même. — (1890) Castaneda, docteur en médecine, 10, rue Thiers; Rose-Croix : même adresse. — (1891) Castaneda de Campos, Jean-Michel, comme ci-dessus. — (1892 et 1893) le même; Chevalier Kadosch. — (1894) le même, 28, rue Thiers.

Temple : — 3, rue Neuve Saint-Jacques (1871-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e samedi du mois.

Rambouillet

L'AMITIÉ DISCRÈTE

Loge fondée le 16 décembre 1849, à Néauphle-le-Château.

Vénérables : — (1869) Bouchet, épicier, distillateur, à Néauphle-le-Château, Seine-et-Oise; Chevalier Kadosch. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Joly, architecte, inspecteur des palais nationaux; Maître. — (1873) le même. — (1874) Laigneau, boulanger, 61, rue Nationale; Maître. — (1875) le même. — (1876) Carrey, député à l'Assemblée nationale; Maître. Pour la correspondance : Laigneau, comme ci-dessus. — (1877) le même, maire, membre du Conseil général. — (1878) le même. — (1879 et 1880) aucun nom dans l'Annuaire — (1881) Dreyfus, Ferdinand, député, 39, rue d'Amsterdam, à Paris; le grade maçonnique n'est pas indiqué. Pour la correspondance : Laigneau, boulanger, 61, rue Nationale. — (1882) Joly, Charles, architecte du Palais, 30, rue de

l'Hôpital ; Maître : même adresse. — (1883) Lefèvre, Jean, sous-directeur des Bergeries Nationales ; Maître. — (1884) le même, inspecteur d'agriculture à Fontaine-Yot, par Chancenetz, Seine-et-Marne. — (1885) Laigneau, Roger-Ed., boulanger, 61, rue Nationale ; Maître. — (1886) le même. — (1887) Félix Léon, marchand de vins en gros, à Le Perray, près Rambouillet ; Maître. — (1888) Noury, Léon-Auguste, avoué ; Maître. Pour la correspondance : Vigneron, limonadier, café de la Place d'Armes. — (1889-1892) le même. — (1893) Chantegrain, Paul-Marie-Ernest, instituteur, à Maintenon, Eure-et-Loir ; Maître : même adresse. — (1894) le même.

Temple : — 23, rue d'Angivilliers (1871-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e dimanche du mois, à 2 h. 1/2 du soir.

Rueil

LES FIDÈLES D'HIRAM

Loge fondee le 12 mai 1824.

Vénérables : — (1860) Schneider père, propriétaire et entrepreneur de bâtiments, boulevard des Tilleuls ; Rose-Croix. — (1861-1865) le même. — (1866) aucun nom dans l'Annuaire. — (1867) Hubert, propriétaire ; Maître. — (1868) le même, 5, rue Béquet. — (1869-1872) le même. — (1873) Godefroy, Edmond, capitaine au 64e régiment de ligne, à Villeneuve-l'Etang, Seine-et-Oise ; Maître. — (1874) le même, ✲, 12, rue d'Auteuil, à Paris. — (1875) le même, capitaine en retraite. — (1876) le même. — (1877) le même, capitaine-major au 16e régiment territorial d'infanterie. — (1878) le même, Rose-Croix. — (1879) le même, 7, rue Royale, à Nanterre. — (1880) le même. — (1881) Mantion Jules, architecte, 81, rue de Versailles, à Bougival, Seine ; Maître. — (1882) le même, 23, rue des Hautes-Eaux, à Bougival. — (1883-1886) le même. — (1887) le même, adjoint au maire. — (1888) le même, ✲, premier adjoint au maire. — (1889-1891) le même, architecte-expert. — (1892) Bernard, Absalon, entrepreneur de maçonnerie, 10, rue de Colombes, à Nanterre, Seine ; Maître. — (1893) Mantion Jules, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Magnat, 8, rue de Marly. — (1894) le même. Pour la correspondance : Bernard, 8, rue du Gué.

Temple : — Avenue des Tilleuls, enclos du Théâtre (1874). — 28, boulevard des Ormes (1875-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e samedi du mois.

Saint-Germain-en-Laye

LA BONNE FOI

Loge fondée le 13 septembre 1820.

Vénérables : — (1860) Perrot, ✲, géographe, 8, rue des Ursulines ; chevalier Kadosch. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Filon, ✲, propriétaire, membre du Conseil municipal, 12, rue Saint-Louis, Rose-Croix. — (1864) Perrot, comme ci-dessus, commissaire de surveillance au chemin de fer, 13, rue des Ecuyers. — (1865 et 1866) le même. — (1867) Fauvel, architecte de la ville ; Maître. — (1868 et 1869) le même. — (1870) Choret, architecte, 7, rue de la Verrerie ; chevalier Kadosch. — (1871) Renard, défenseur agréé, 5, rue de l'Église ; Maître. — (1872) Laurent, receveur de l'hospice, 10, rue Grande-Fontaine ; chevalier Kadosch. — (1873) Tellier, entrepreneur de charpentes, rue d'Ourches ; chevalier Kadosch. — (1874) Dambrine, Aimé-Zéphire-Joseph, négociant en vins, 4, rue de Mantes ; Maître. — (1875) Journée, conducteur des ponts et chaussées, 5, rue des Ecuyers ; Maître. — (1876) le même. — (1877) Dambrine, comme ci-dessus. — (1878) le même. — (1879) Daumont, Emile, entrepreneur de peinture, conseiller municipal, 22, place du Château ; Maître. — (1880) David, Charles, dit Gilbert, rentier, 1, rue du Poteau-Juré ; Maître. — (1881) Dambrine, comme ci-dessus. — (1882) le même, conseiller municipal. — (1883-1889) le même. — (1890) Journée, Charles-Isidore, contrôleur des ponts et chaussées en retraite, 5, rue des Ecuyers ; Maître. — (1891-1894) le même.

Temple : — 9, rue d'Ayen (1870-1894).

Tenues actuelles : — le 2e mardi du mois.

Thoiry

PAIX ET TRAVAIL

Loge fondée le 5 novembre 1853 à Dammartin.

Vénérables : — (1872) Bouchet, épicier-distillateur, à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise) ; Maître. — (1873 et 1874) le même. Pour la correspondance : Didier, peintre à Neauphle-le-Château Seine-et-Oise. — (1875) Tombée en sommeil.

Temple : — Grande-Rue, maison Dujardin (1872-1875).

Statistique des 35 années :

Le département de Seine-et-Oise a compté, en tout, quinze loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France : dix fonctionnent actuellement.

(**A suivre**).

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES
MUSULMANES
DANS L'AFRIQUE DU NORD

CHAPITRE V

Recrutement, Organisation et Fonctionnement des Ordres religieux.

(Suite)

Le plus important devoir que le Khouan doive à ses frères est la discrétion : malheur à lui, s'il venait à y manquer. Quant à la charité qu'ils doivent avoir les uns pour les autres, elle est le digne pendant de celle qu'ont entre eux les francs-maçons. Il faut d'abord bien distinguer la théorie et la pratique, car il est impossible que la concorde règne longtemps parmi les adeptes de Chitan, et puisque Eblis ne peut pas faire régner l'amour dans son royaume entre ses associés, comment réussirait-il sur la terre? Mon enfant, ferme les yeux sur les défauts de ton frère, et sache que celui qui dévoile les péchés de son frère, enlève le voile qui couvre les siens. Quand devant toi on dira du mal d'eux, ferme ton oreille pour ne rien entendre. Chéris ceux qui les chérissent, aide ceux qui les aident, déteste ceux qui les détestent, tue ceux qui les tuent. Sois envers eux franc, simple et humble; dans leurs maladies assiste-les, ferme-leur les yeux et ensevelis-les pieusement; sois avec eux d'un même esprit et d'un même cœur, et, lorsque devant quelqu'un tu parles de ta société, n'en dis jamais du mal, mais vante-la comme si c'était la première du monde. Toutes ces maximes sont admirables, cependant on y voit toujours la formule : dent pour dent, œil pour œil; nos philanthropes francs-maçons ne voudront pas voir des frères dans des hommes ayant de pareilles maximes. Que voulez-vous, Satan s'est conformé aux mœurs du peuple, et puis, consolez-vous, ils vous ressemblent sous d'autres rapports, comme vous leur ressemblez en mettant en pratique cette théorie que vous condamnez.

Ainsi, comme tout récemment encore, vous l'avez montré, ô charmants philanthropes qui prêchez partout l'union et l'amour, et vivez dans votre maison comme chiens et chats, les chefs des sociétés secrètes musulmanes vous ressemblent en tout point, vous n'avez pas pu vous entendre pour nommer un successeur et la division est parmi vous. C'est précisément la même chose chez vos confrères : aussitôt que le chef a disparu, chacun oublie la magnifique théorie dont nous venons de donner quelques spécimens, chacun veut être chef, et aussitôt, dans l'ordre, se forment autant de congrégations que de Moqaddem ambitieux. C'est là la charité de Satan, ses disciples marchent sur les traces de leur maître. La règle recommande la franchise, ah ! oui, un Arabe être franc, ne rien cacher à son Cheikh ! le pauvre malheureux, il serait pendu. Devant son Moqaddem, il sera doux et humble comme Raton, il flattera son maître, rampera devant lui, baisera ses habits, fera tout ce qu'il lui commandera, mais au fond du cœur il sera plein de mépris pour lui, le maudira même peut-être, mais il est trop avancé dans la voie du mal, son intelligence est obscurcie, et sa volonté n'a plus la force de vouloir, bien qu'il ait la force de maudire. On le voit donc, si la théorie est très belle à part une ou deux maximes, ne croyons pas que ces sociétés soient un paradis; nous résumerons tout dans ce mot : ils s'aiment comme les francs-maçons s'aiment, comme les démons s'aiment.

Quel a été le motif qui l'a fait entrer dans ces congrégations? Pourquoi y reste-t-il? Parce qu'il y trouve son intérêt. Ici, nous allons faire connaître les obligations du Khouan, et ses avantages. L'ouerd recommande cinq choses au Khouan :

L'éloignement du monde,
La solitude,
Le jeûne,
La présence aux réunions,
La ziara,
La hadia,
Le dikr.

Nous allons nous étendre sur chacune de ces obligations, ce sera un moyen de faire pénétrer le lecteur encore plus dans ces congrégations musulmanes, et lui en faire connaître l'esprit.

La première obligation est l'éloignement du monde, nous y joindrons la seconde, la solitude. La plupart des ordres religieux, pour ne pas dire tous, prêchent en effet ce renoncement, cette solitude. Déjà nous en avons dit quelques mots, lorsque nous avons parlé de l'extase et de ses degrés. Le Khouan, en effet, est censé ne plus devoir s'occuper de ce monde. Nous avons dit le but de ces congrégations : Qui veut la fin, veut les moyens ; aussi tout ordre religieux qui veut avoir une réelle importance, recommande à ses affiliés les pénibles mortifications de la vie

ascétique. Dans la *mystique* de Görres, nous lisons que le corps des saints peut arriver, à cause de l'influence prépondérante de l'âme sur le corps à se passer de nourriture pendant un certain nombre de jours, même d'année : que le corps n'est plus alors pour l'âme d'aucun poids ; que toutes les passions sont éteintes, que tous les besoins ne se font plus sentir, enfin que l'âme jouit sur la terre d'une extase perpétuelle. Ainsi, sainte Magdeleine qui vécut tant d'années, d'après la tradition, sans prendre de nourriture, tant d'âmes saintes qui vivaient dans le désert, de quelques herbes sauvages ou de quelques fruits que portait le palmier, et tant d'autres saints dont la vie sur la terre semblait être plutôt la vie d'un ange que celle d'un homme. Satan a voulu avoir des saints à sa façon, il a voulu favoriser ses élus d'extases et de ravissements. Aussi le Moqaddem recommande-t-il à celui de ses disciples qui semble avoir mieux compris que les autres le vrai but de l'ordre, de s'habituer peu à peu à se passer de nourriture, et d'en prendre le moins possible. On a vanté la sobriété des Arabes; pourquoi faut-il que nous apportions ici une note discordante à ces récits fabuleux qui plaisent tant à nos poètes. L'Arabe est glouton de sa nature, et il suffit d'avoir habité, non pas seulement visité en touriste l'Algérie et toute l'Afrique du Nord, pour en être convaincu, il est sobre comme nos malheureux de France qui ne veulent pas travailler et se contentent, pour leur diner, d'un morceau de pain. Manger peu, et diminuer progressivement la quantité, éviter tout commerce avec les hommes, vivre seul, retiré dans la solitude, voilà donc la première recommandation. Il y a un ordre que nous avons déjà cité bien souvent, les Khelouatya (de Kheloua solitude), qui semblent vouloir imiter nos ordres religieux. D'après la tradition, un Khelouati quelconque (il s'appelle Mohammed en Turquie, Omar dans d'autres pays, et serait mort au IXe siècle de l'hégire, vers 1390-1400 de J.-C.), avait pris l'habitude de passer de temps en temps une douzaine de jours au pain et à l'eau. Un jour, sans doute en sortant d'une extase, il entendit une voix qui lui disait : « ô Khelouati (Omar ou Mohammed, suivant les pays), ô Khelouati, pourquoi m'abandonnes-tu, » et Omar ou Mohammed-el-Khelouaty (suivant les pays où l'on se trouve), docile à cette voix du ciel, consacra toute sa vie à la retraite et à la pénitence. Désormais, le Khouan, craignant sans doute d'entendre cette voix après le douzième jour, en consacra quarante à la retraite, au jeûne et à la prière. Et pour qui répand-il ainsi de nombreuses prières ? Pour le salut de son âme, pour le salut général de l'Islam, pour le pardon des péchés, pour la paix, etc., etc.

Mais comment faut-il entendre cet éloignement des hommes ? Est-ce seulement l'amour de la solitude, comme chez nos religieux ? Non. Ce que recommandent les chefs religieux, c'est la haine, le mépris de ce monde : le cheik, voilà le seul être qui doive desormais occuper toutes les pensées, toutes les affections de ses subordonnés. N'allez pas, écrit Chadeli à ses fidèles, avec celui qui se préfère à vous : c'est un homme mauvais, ni avec celui qui vous préfère à lui, ce sentiment ne durerait pas. Aimez celui qui aime et prie Dieu et allez avec lui. La faim et la soif, les souffrances physiques et les intempéries des saisons sont d'excellents moyens pour étouffer les passions de l'âme, faire dominer l'esprit et arriver au but que se propose tout Khouan. De quelle utilité sera donc pour la société cet individu qui se sera ainsi épuisé, et, par une série de jeûnes excessifs, aura tellement surexcité le système nerveux qu'il aura sans cesse l'esprit hanté de fantômes et de visions. Dites à ces affiliés des zaouia de faire ce que font sans cesse nos religieux : lire, écrire, réfuter les erreurs, faire progresser la science, fouiller toutes les vieilles bibliothèques, déchiffrer les manuscrits et cultiver encore, par-dessus tous ces travaux, toutes ces terres immenses d'où ils tirent à la sueur de leur front, un pain que leur rendent si amer les générations ingrates. Ces mêmes hommes, qui proscrivent nos trappistes, nos chartreux, nos bénédictins, parce qu'ils sont inutiles à la société, feront l'éloge de ces malheureux dont la figure fait reculer d'horreur : la face pâle et livide, les yeux caves, sans force et sans énergie, le menton retiré, le front chargé de rides avant l'heure, l'imagination sans cesse en ébullition; voilà l'œuvre de Satan, voilà ce qu'il faudrait proscrire. Le Khouan fuit la société parce qu'il la méprise, parce qu'il voit dans ces hommes des êtres qui lui sont inférieurs, il la fuit pour atteindre un but mauvais, il ne peut être comparé en rien avec nos religieux : le Khouan déteste la société parce que, pour y vivre, il faut travailler, et c'est ce qu'il ne veut pas ; ce qu'il aime, ce qu'il préconise, c'est le doux farniente : Qu'on nous permette de citer ici quelques passages de Scherourdi (mort en l'an 632 de l'hégire (1235 de J.-C.) Les Scherourdya nous semblent être de tous les religieux musulmans ceux qui pratiquent le plus fidèlement les théories de la philosophie indienne ; leurs doctrines sont empreintes du plus affreux

panthéisme, et tous ces religieux font leurs délices de vivre loin du monde, plongés sans cesse dans la contemplation de l'essence divine; du moins, ils le croient et en sont persuadés.

« Quand le soufi est parvenu à un dégoût parfait du monde, il ne conçoit plus aucun souci relativement aux choses nécessaires à sa subsistance : alors, Dieu lui fait connaître les plus légers défauts de ses actions par des signes extérieurs qui sont comme une compensation de la faute dans laquelle il est tombé. . Par le bon usage que le mystique fait de ces avertissements divins, il finit par ne plus voir en toutes choses que l'action de Dieu, qu'il sait pourvoir à tout, indépendamment d'aucune action étrangère. Alors il renonce à tout moyen de gagner sa vie, même à la mendicité, et c'est à ce moment que Dieu fait que les choses dont il a besoin arrivent d'elles-mêmes, et qu'il lui ouvre encore la porte des bienfaits... Dans cet état, le mystique est favorisé des manifestations de la Divinité, manifestations dont il y a divers ordres, et dès qu'il est arrivé aux premiers degrés de ces faveurs divines, il ne reçoit plus sa subsistance que par des voies surnaturelles. » Cité par RINN page 207-208.

Dieu a nourri les saints dans le désert, pourquoi Satan n'en ferait-il pas de même? on le voit, partout et toujours il est le singe de Dieu : partout et toujours il favorise les passions de l'homme, ici, c'est l'égoïsme, poussé au dernier degré ; on ne voit que soi, rien que soi. Et puis, dans cette solitude, tranchons le mot paresse, à quoi pensera-t-on ? On sait le mot de l'Esprit-Saint : *Væ soli;* et cet autre adage : La paresse est la mère de tous les vices. Y a-t-il une grande différence entre les fakirs de l'Inde et les Khouan d'Afrique? Nous avons démontré que le Soufisme avait apporté dans l'Islamisme les doctrines indiennes, et ce panthéisme vague, indéterminé. Plus loin, quand nous parlerons du diker, nous verrons que sur ce point encore les Khouan ressemblent aux lama, avec cette différence, c'est que le Khouan est un vrai moulin à paroles, tandis que le sectateur de Bouddha fait dire ses prières par des moulins qu'il s'est fabriqué (1). Plus que l'Indien, l'Arabe est amoureux du merveilleux : il n'y a pas de perfection ici-bas, s'il n'est favorisé de visions, et la perfection de cet individu est basée et graduée sur la quantité d'extases. Voilà pourquoi il faut la solitude : voilà pourquoi Satan, en voulant perdre les hommes de l'Afrique, a su choisir si bien ses moyens.

La solitude, les veilles, les jeûnes, voilà les moyens employés par les Cheikh pour dominer sur leurs affiliés. Certes, ce moyen serait tout à fait inefficace en Europe ; mais les Arabes ne sont pas des Anglais ou des Allemands. Le diker achèvera l'œuvre et mettra le malheureux affilié complètement entre les mains du cheikh.

Qu'est-ce que le diker ? Le mot diker (de la racine dakara, mentionner) signifie exposition, mention. Le diker est l'oraison particulière à l'ordre, comme le *Salve Regina* chez les Trappistes, c'est même le signe de reconnaissance entre les affiliés d'un même ordre. Le plus souvent, c'est une invocation assez courte, très courte même, quoique, dans certains ordres, il puisse atteindre une longueur vraiment démesurée, deux pages d'un in-8, caractères fins, lignes serrées. Le diker sert de prière ; le diker sert de signe de reconnaissance entre affiliés ; mais surtout le diker sert à abrutir l'intelligence, c'est le moyen employé par les cheikh pour pouvoir dominer certainement leurs Khouan.

Qu'on ne se figure pas, en effet, le diker comme le mot sacré ou de passe des affiliés de la franc-maçonnerie : rien de semblable ; le Khouan devra réciter son diker 100, 200, 500, 1.000 fois, et cela cinq ou six fois par jour ; ainsi cette formule : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, qui sert de diker à presque toutes les congrégations musulmanes, devra être récitée 100 fois au moins, à tous les moments de la journée où il faut faire ses prières. Essayez, ami lecteur, de réciter cette phrase rien que 100 fois, et vous nous direz l'effet produit en vous ; il n'est pas besoin de faire bien attention au sens, il suffit de le dire, de s'entendre, et de ne pas avoir d'autre préoccupation que de bien le réciter. Essayez donc de le dire 100 fois sans distraction et vous nous direz l'effet produit en vous par cette contention d'esprit : évidemment nous ne parlons pas aux directeurs de Grands-Séminaires ni à ceux qui, dans les ordres catholiques, sont chargés de former les novices ; eux connaissent l'affreuse plaie du scrupule : tous les Khouan sont scrupuleux, mais sur ce point seulement, la loi de Dieu les tracasse peu ; et un meurtre ou nn adultère est pour eux une petite, très petite peccadille : mais ne pas bien réciter son diker ! ne pas y apporter toute son attention ! oh ! c'est le péché des péchés, et le malheureux qui le fait mérite l'enfer. C'est bien à eux qu'on peut appliquer les paroles de Jésus-Christ : Ils avalent un

(1) *Voyage en Tartarie et au Thibet*, par M. Huc. 5me édition, tom. I, page 328.

chameau, et arrêtent une paille. Ne croyons pas que le diker ne soit composé que d'une phrase, d'un mot : allons donc, ce ne serait pas suffisant, et pendant qu'on y est, il faut abrutir tout-à-fait. Nous allonsdonner, à titre de spécimens, quelques diker. Voici celui des qadrya, l'ordre le plus saint de l'Islam, fondé par Abd-el-Kader-el-Djilani (561 de l'h., 1165 de J.-C.); il suffit de réciter 165 fois, à la fin des cinq prières obligatoires et *aussi souvent qu'on le pourra*, la parole sainte: Il n'y a de divinité que Allah! Ce diker est le seul donné par les diplômes de Bagdad ; quelques branches y ajoutent les deux prières suivantes :

100 fois : (Que Dieu me pardonne).

100 fois : O Dieu, que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, le prophète ignorant comme l'enfant qui tête.

Ce n'est pas tout : les plus avancés en perfection y ajoutent, suivant Snoussi, les prières suivantes :

Réciter la fatiha après les prières ordinaires:

121 fois: O Dieu répandez vos bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, et sur sa famille, un nombre de fois 100.000 fois plus grand que celui des atomes de l'air, bénissez-le et accordez-lui le salut !

121 fois : Que Dieu soit glorifié ! Louange à Dieu, il n'y a de divinité que Allah, Dieu est très grand, il n'y a de force et de puissance que dans le Dieu Très Haut et Très Grand.

121 fois : O cheikh Abdel-Kader-el-Djilani, quelque chose pour Dieu.

Une fois la sourate de Ya-sine.

41 fois la sourate commençant par : Est-ce que je ne m'explique pas.

121 fois : la sourate commençant par : Lorsque viendra le secours de Dieu...

121 fois encore la prière : O Dieu répandez, etc.

Ce n'est pas encore fini : ceux qui savent lire doivent réciter 8 fois la sourate de la fatiha, y compris la formule : Au nom de Dieu, etc.

Réciter la sourate d'El-Ikhelas.

Enfin dire 3 fois : Que Dieu répande ses bénédictions sur le prophète. (Cité par Rinn : pages 184-185.)

Ces prières sont toujours récitées dans les hadra.

Presque tous les diker se composent de ces deux phrases: Je demande pardon à Dieu, il n'y a d'autre divinité que Allah: mais le nombre de fois que chacun le doit réciter varie suivant les ordres ; souvent aussi, presque aussi souvent que les deux autres, on trouve la phrase suivante : O Dieu, répands tes bénédictions sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Nous allons donner encore le diker des Chadelya. Chadeli lui a donné son nom, bien qu'il n'en soit pas le premier fondateur : il n'est que le troisième supérieur général : Abou Médian, né à Séville (520 de l'h., 1120 de J.-C.) eut comme successeur Abd-es-Sellem-ben-Machich, contemporain du sultan Abd-el-Moumen qui fonda la dynastie des Almohades et voulait rétablir l'imamat à son profit. La principale gloire d'Abd-es-Sellem fut d'avoir choisi pour son successeur Chadeli. L'ordre des Chadelya compte plus de vingt ordres différents, qui se réclament tous fils du grand Chadeli. De plus, beaucoup d'ordres ont à peu près le même diker: en citant le diker de cet ordre, nous ferons connaître celui des autres. Ben Machich, le maître de Chadeli, avait donné pour tout diker le mot Allah à dire continuellement: il fallait appuyer sur la lettre l et prolonger le son a. Le diker était bien court et bien précis et tout individu pouvait l'apprendre et le retenir facilement : répéter sans cesse le nom de Dieu, que fallait-il de plus, où trouver une prière plus efficace ? Ce diker rappelle involontairement l'invocation de saint Francois d'Assise: *Deus meus et omnia*. Nous n'étonnerons personne en disant que les tièdes devaient se contenter de le dire quelques fois par jour ; et l'effet qu'on voulait obtenir n'arrivait pas. Aussi Chadeli y ajouta l'invocation suivante : « Il n'y a de Dieu que Allah, la vérité souveraine ; Mohammed, le vrai, le fidèle est le prophète de Dieu. » — Peu à peu le mot Allah du diker primitif a fait boule de neige, et voici le diker en usage de nos jours. Cité par Rinn : d'après le cheikh El Missoum qu'il avait consulté à ce sujet.

« 100 fois : Je demande pardon à Dieu.

« 100 fois : Que les grâces divines soient sur le Prophète.

« 1.000 fois : Il n'y a pas d'autre divinité que Allah. »

Ce diker est récité par ceux qui suivent le sens littéral des écritures, tels que les zianya, mais ceux qui suivent le sens mystique et caché récitent le suivant, en y ajoutant les louanges et les attributs de Dieu, etc. :

« 100 fois : Je demande pardon à Dieu.

« 100 fois : Que les bénédictions de Dieu soient sur le Prophète.

« 100 fois: Il n'y a pas d'autre divinité que Allah. »

Peut-être sommes-nous dans l'erreur : mais nous croyons qu'un Khouan doit être peu dispos quand il a récité toutes ces invocations, surtout quand on connaît les qualités que la récitation du diker doit avoir.

Pour bien s'acquitter de cette obligation, il faut remplir, enseignent les cheikh Chadelya, vingt conditions. Avant de réciter il faut : 1° abandonner toute préoccupation, toute pensée étrangère : saint Bernard laissait à la porte de l'Eglise toutes ses préoccupations ; 2° avoir fait ses ablutions ; 3° remplir son cœur de l'important devoir qu'il va remplir ; 4° se figurer le cheikh donnant sa bénédiction ; 5° demander l'assistance du cheikh. Quand ces conditions seront remplies on pourra réciter le diker. Il faudra remplir douze conditions, nous n'en énumérerons que quelques-unes, qui sont générales à tous les ordres, éliminant celles qui sont particulières aux Chadelya. Il faut choisir un endroit sombre et écarté autant qu'on le peut, fermer les yeux pour n'être pas distrait par les choses extérieures, placer devant ses yeux l'image fictive de son cheikh qu'il faudra tenir au courant de toutes les sensations que l'on éprouve, au fur et à mesure qu'on pénètre dans les choses cachées ; choisir de préférence dans le diker, la formule : Il n'y a de divinité que Allah, qui est la formule la plus efficace. — Quant aux conditions qui doivent suivre le diker, ce sont le silence, le bannissement de ses propres pensées et surtout l'abstention de toute boisson. En effet, le diker communiquant à l'âme un ardent désir de s'unir à Dieu, lui communique en même temps une grande chaleur, qu'il faut bien se garder d'étancher, ou empêcherait de la sorte les liaisons de l'âme avec Dieu.

Le lecteur comprend maintenant ce qu'est le diker : c'est une oraison jaculatoire, le plus souvent, que les Khouan répètent à satiété en s'aidant de leur chapelet ; que deviendrions-nous si l'Eglise nous imposait de 50 à 100 chapelets à réciter par jour, sans aucune distraction? Voilà la condition des Khouan. On comprend pourquoi les supérieurs de tout ordre y attachent la plus grande importance. Les plus grandes faveurs sont attachées à cette récitation : quiconque a entendu dans sa vie une fois tout son diker, et l'a récité une seule fois sans aucune distraction est sûr de son salut. Il est donc bien facile de gagner le ciel, et on n'est pas étonné que ces hommes qui portent un tel mépris au monde, s'attachent avec tant de persévérance à leur diker. Quelle fatale influence doit avoir sur l'homme affilié à ces sociétés une telle pratique. De quoi est capable un homme qui a marmotté quatre, cinq, six mille fois dans un jour, des phrases comme celles que nous avons citées. Quelle sera son énergie morale, quelle sera la force de son caractère, quelle sera la force de son intelligence : rien pour le cœur, rien pour l'intelligence, rien pour la volonté dans ces invocations arides comme le sable du désert, et qui dessèchent ces pauvres âmes d'une manière plus terrible et plus irrémédiable que le vent brûlant qui, après avoir passé sur les sables du Sahara, vient dessécher les jardins du Sahel. Est-ce là nous le demandons une invention humaine? Au moins les chinois ne sont victimes que de la funeste habitude de l'opium, mais nos Khouan, à la passion du hachich à laquelle presque tous sont adonnés afin de se procurer plus facilement l'extase, ont encore, pour atrophier leur intelligence, la pratique dissolvante du diker. Aussi, tout ce qui constitue le Khouan aux yeux du cheikh, c'est la récitation du diker : de la sorte cet homme satanique, qui ne poursuit qu'un but, retenir ses semblables loin de tout progrès, et arrêter les progrès du catholicisme, cet homme ou plutôt cette brute veut pour se servir des hommes dont il a besoin, les dominer et les asservir, leur enlever ce qu'ils ont d'homme : leur intelligence et leur liberté.

A ce principal avantage du diker, il faut en ajouter un autre, qui quoique secondaire, est cependant d'un grand secours : c'est un moyen de reconnaissance entre affiliés d'un même ordre. Voici comment ils procèdent à cette reconnaissance. On a remarqué que les diker que nous avons cités sont composés ordinairement de trois ou quatre petites phrases : le premier dit la première invocation, et l'autre répond par la seconde ; il suffira de pousser l'interrogatoire avec le troisième pour savoir si vraiment deux affiliés sont en présence. Bien que, dans beaucoup d'ordres, ce soient à peu près les mêmes invocations, la confusion ne sera pas facile ; chaque ordre, en effet, a une intonation de voix différente, des pauses différentes, des modulations de voix différentes. Enfin, pour se reconnaître plus facilement entre eux, quelques ordres ont des signes de reconnaissance, soit dans la manière de prier, soit en portant un anneau de fer au chapelet comme les Kerzazya, soit un habit de telle couleur. Bien plus, certains ordres ont plusieurs mots mystiques connus d'eux seuls, afin de se reconnaître d'une manière certaine. Ces mots correspondent aux mots sacrés, etc. de la franc-maçonnerie. Il y a donc un tuilage parmi les Khouan, et il est aussi compliqué que celui des loges.

Ad. Ricoux.

(A suivre.)

La Résistance

Mgr Fava, évêque de Grenoble, vient d'adresser à Mgr Coullié, archevêque de Lyon, la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE — Grenoble, 27 août 1895.

Monseigneur et vénéré Métropolitain,

Votre Grandeur nous a enseigné à tous ce que nous devons penser des mesures prises par le gouvernement de la République, à l'endroit de nos congrégations religieuses : cette loi est *anticonstitutionnelle* ; partant injuste, et sans force. L'autorité qui voudrait, en pratique, y mettre une sanction, agirait despotiquement.

Que faut-il penser de ceux qui se soumettraient bénévolement à cette loi anticonstitutionnelle?

Un homme qui avait le droit, par son caractère, sa science, sa position de sénateur et son grand âge, d'élever la voix au sein du congrès de Lyon, a dit ce qui suit, devant cette noble et grande assemblée :

« On ne peut guère concevoir de malheur plus grand pour un peuple que celui d'être soumis à des lois qui blessent la justice, à un pouvoir qui met la force publique au service de l'iniquité. Il en est un autre pourtant que j'ose mettre au-dessus de celui-là : c'est la désertion des gens de bien devant le pouvoir sectaire, la défaillance des défenseurs du droit en face des peines qu'impose et des efforts qu'exige la lutte pour la justice et la liberté. »

Plus loin, M. Lucien Brun dit : « Français et catholique, je ne puis ne pas voir le triste état auquel est réduite l'Eglise de ma patrie ; je vois le péril prochain de l'asservissement définitif. »

Puis, s'adressant aux religieux, M. le sénateur ajoute : « Et voilà que Dieu fait aux religieux l'honneur de leur confier le sort de son Eglise de France. Comme aux heures solennelles des batailles décisives, les troupes d'élite sont au premier rang, et c'est sur elles que porte l'effort de l'ennemi. »

Oui, l'heure présente est solennelle. Les esprits qui ne considèrent pas la marche des évènements ne voient que le fait du jour et l'isolent du passé ; mais les plus clairvoyants suivent la marche des choses vers le but proposé : le but de la secte maçonnique est de renverser le christianisme en France, et elle sait que sans les congrégations religieuses, il serait difficile pour ne pas dire impossible, au clergé, d'accomplir sa mission auprès des enfants, des jeunes gens, des hommes de tout âge, des malades, des foules en France et à l'étranger. C'est pourquoi elle vise à ruiner et à détruire les religieux, hommes et femmes. En attendant de frapper le grand coup, la maçonnerie, semblable à la magicienne antique, Circé, avilit ses victimes, en leur demandant de honteuses concessions.

Si nos congrégations les font, elles seront ruinées d'honneur et dans un avenir prochain, d'argent. Il ne restera qu'à les pousser un peu, pour les jeter au sépulcre, qu'elles auront creusé de leurs mains.

Qu'elles considèrent donc, Monseigneur, ce que leur conseillent leurs meilleurs amis. Votre cri a fait écho au cri du cardinal Langénieux et tous deux vous répétez la parole du cardinal-archevêque de Paris : « La France demeurera chrétienne, ou elle cessera d'être. » Lyon, la ville des martyrs, répond à Reims, la ville de Clovis et de Jeanne d'Arc, pour crier à tous les catholiques : En avant ! et vive le Christ qui aime les Francs ! — Que les timides regardent la croix, et ils y verront leur Roi souffrant et mourant. Cette vue leur dira comment on souffre et comment on ressuscite.

En Orient, qui dit France, dit catholicisme — qui dit Angleterre, dit protestantisme — qui dit Turquie, dit Mahométisme. — Détruire le catholicisme en France, c'est détruire la France. — N'allons donc pas donner la main aux protestants, aux francs-maçons pour ruiner notre patrie. Sachons souffrir pour Dieu, le Christ et son Eglise. Prenons la croix : par elle nous vaincrons !

Monseigneur et vénéré Métropolitain, vous pouvez compter sur nos congrégations religieuses comme sur les vôtres.

Nous demandons à l'Esprit de Dieu d'éclairer ceux qui gouvernent la France. Si, au lieu de respecter la justice et la Constitution, envers les congrégations, ils les violent, nous subirons la violence, et nous nous laisserons dépouiller, comme faisaient les martyrs, à l'exemple de Jésus-Christ, notre divin Maître. En un jour, l'on dira de nos religieux et de nos religieuses : Ils ont arrêté la secte maçonnique et sauvé l'Eglise de France.

† AMAND-JOSEPH,
Évêque de Grenoble.

UN CONCOURS SUR LA QUESTION DU MIRACLE

Un prix de 2.000 francs à décerner tous les deux ans, a été fondé par une généreuse bienfaitrice, sous le nom de *Prix-Hugues*, pour encourager la composition d'écrits destinés à la défense de la foi.

Ce prix a été attribué déjà trois fois, en 1891, 1893 et 1895, par la Faculté de Théologie, chargée de juger le concours.

Le prochain concours aura lieu en 1897.

En voici le sujet :

« Du Miracle en face de la Science.
Qu'est-ce que le miracle?
Est-il possible ?
Est-il rigoureusement vérifiable ?
Quelle est la valeur du miracle dans la démonstration de la vérité chrétienne ? »

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétaire général de l'Institut Catholique, 74, à Paris, au plus tard le 28 février 1897.

Ils ne doivent porter ni signature, ni nom d'auteur, ni aucun signe distinctif autre qu'un *numéro et une devise*, lesquels devront être répétés à l'intérieur d'un pli cacheté, annexé au mémoire et contenant en outre le nom, les qualités et l'adresse postale de l'auteur.

Le prix sera décerné à la fin du mois de juin 1897.

LE CONGRÈS ANTI-MAÇONNIQUE
INTERNATIONAL

Tout s'organise à merveille, pour ce Congrès, qui fera époque. Après un appel lancé dans la presse italienne par le Conseil Directif de l'Union Anti-Maçonnique d'Italie, des élections ont eu lieu à Rome pour la constitution définitive du Comité Central.

Voici les principaux passages de l'appel du Conseil Directif :

Appel aux Catholiques.

A en juger par les lois antichrétiennes imposées à la catholique nation de Saint-Etienne (la Hongrie); d'après les sacrilèges inouïs et les provocations manifestes des francs-maçons du Nouveau Monde; par les lois impies, dites droit d'accroissement, par lesquelles on tente de détruire, en France, les congrégations religieuses ; par la proclamation de la date du 20 septembre comme fête nationale pour le royaume d'Italie, il est de toute évidence que la guerre sourde, implacable, ténébreuse de la franc-maçonnerie contre la sainte Religion catholique et le Saint-Siège, est arrivée aujourd'hui à la période la plus aiguë.

Aujourd'hui donc, plus que jamais, il est nécessaire de tenir tête aux incessants assauts de la secte infernale et d'opposer, à la guerre universelle qu'elle nous suscite, une résistance organisée, également universelle.

C'est dans le but d'indiquer, aux catholiques du monde entier, les moyens d'organiser, par une commune entente, une action d'ensemble antisectaire que le CONSEIL DIRECTIF GÉNÉRAL DE L'UNION ANTI-MAÇONNIQUE, *dont le siège est à Rome*, lance la convocation, pour cette année même, d'un grand **Congrès Anti-Maçonnique International**, afin de l'opposer aux convents secrets de la secte.

Le succès de ce Congrès est dès à présent assuré : le Souverain Pontife a déjà daigné en bénir et en approuver le projet. Les anti-maçons les plus connus y prendront part. Hors d'Italie, on travaille activement pour envoyer de nombreux représentants des divers pays, et les adhésions déjà acquises permettent de dire que ce premier Congrès Anti-Maçonnique sera une imposante manifestation des catholiques du monde entier, contre la fête maçonnique du vingt-cinquième anniversaire de la sacrilège brèche de la porte Pia.

Le Congrès se réunira à BRUXELLES, **le plus tôt possible** (la date sera fixée incessamment, sitôt la réception des avis attendus des Comités Nationaux d'Amérique); il importe, par conséquent, de nous mettre immédiatement et courageusement à l'œuvre.

Maintenant, la lutte contre la franc-maçonnerie, qui ne s'était encore engagée que par de petites escarmouches isolées, acquerra, à partir de ce Congrès, le caractère d'une véritable croisade universelle. Léon XIII sera consolé des outrages qu'en cette triste année les sectaires vomissent contre Lui et contre la sainte Eglise. La religion se verra défendue avec énergie. Satan et ses légions tomberont, encore une fois, renversés grâce à la valeur des fidèles catholiques qui les combattent par le saint nom du Christ.

Le Conseil Directif Général de l'Union Anti-Maçonnique d'Italie.

Le président de la Commission Exécutive, chargée de l'organisation centrale du Congrès, est M. le commandeur Guglielmo Alliata, avocat, président général de l'Association de la Jeunesse catholique italienne.

La Commission Exécutive a adopté, *comme programme d'études*, le programme que nous avons publié dans notre dernier numéro.

Le Règlement Général du Congrès a été voté ; nous le ferons connaître à nos lecteurs dès que nous en aurons reçu communication par nos amis de Rome. Nous pouvons dire, toutefois, dès à présent, que le Congrès sera divisé en quatre sections : 1° Prière ; — 2° Action ; — 3° Presse ; — 4° Bienfaisance.

A Paris, le Comité Français fonctionne avec la plus grande activité et recueille d'ores et déjà les adhésions, soit de membres actifs, soit de membres honoraires.

Une souscription est ouverte pour couvrir les énormes frais de propagande ; voici la première liste :

Souscription pour le Congrès Anti-Maçonnique International.

Reçu directement par le Comité Français :

S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, 50 fr. — S. G. Mgr Trégaro, évêque de Séez, 25 fr. — S. G. Mgr Fava, évêque de Grenoble, 100 fr. — R. P. Picard, 25 fr. — Baron Armand Rivière, 50 fr. — Comité Anti-Maçonnique de Paris, 50 fr. — Abbé Garnier, 50 fr. — Varaigne, 20 fr. — Glotard, 20 fr. — Mlle Riout, 20 fr. — Samazheuil, 10 fr. — Mlles K., 5 fr. — Abbé de Bessonies, 20 fr. — Léo Taxil, 20 fr. — Abbé Favier, 15 fr. — Bar, 5 fr. — Edouard Alexandre, 5 fr. — Venail, 10 fr. — Auzouy, 20 fr. — De Lapparent, 50 fr. — Moreau, 1 fr. — Laschett, 5 fr. — Le Bordais, 10 fr. — Saint-Charles, 10 fr. — R. P. Marie-Antoine, 10 fr. — Total : 606 fr.

Sommes remises au Comité Français par Miss Diana Vaughan, versant en son nom et au nom de ses amis :

Miss Diana Vaughan, 100 fr. — Mme Ht, 200 fr. — G. J., 25 fr. — Comte d'E., L.-M., 20 fr. — Un petit médecin de campagne, 10 fr. — F. C. B., au Chasnot, 10 fr. — Docteur Le Menant des Chesnaies, 10 fr. — Un chevalier de Malte, 100 fr. — L. de B., à Amiens, 5 fr. — Abbé Ganeval, 5 fr. — Une alliée dans la guerre anti-maçonnique, 3 fr. — D. X., qui prie pour la conversion des francs-maçons comme il a prié pour Miss Diana, 10 fr. — Hournon, 3 fr. — Pour le règne de Jésus, 2 fr. — A. C., 2 fr. — Mme Veuve J. Mathieu, 5 fr. — Abbé James, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1 fr. 95. — La pauvre bergère de la Salette, Mélanie Calvat, en religion Sœur Marie de la Croix, 7 fr. — F. Aurand, 5 fr. — Un jeune homme très heureux et qui rend grâces à Dieu pour une conversion si providentielle, 2 fr. 25. — Abbé Barrère, 5 fr. — Abbé E. Huot, 1 fr. — L. S., 5 fr. — Mme Veuve Bréhaudat, 3 fr. — Abbé Queslin, à Montigny-les-Arsures, 5 fr. 05. — Pierre Drapeau, notaire, à Grand-Couronne, 5 fr. — Abbé Brevet, à Tlemcen, 5 fr. — Abbé Guillet, à

Andrézieux, 3 fr. — Poulpiquet, à Brescanval-en-Belès, 5 fr. — Comtesse de Th., 5 fr. — Abbé Bobillon, à Notre-Dame-des-Gardes, 5 fr. — Total de la première collecte de Miss Diana Vaughan : 573 fr. 25 c.

Total général de la première liste : 1.179 fr. 25.

Ceux de nos lecteurs qui désirent coopérer à l'œuvre du Congrès Anti-Maçonnique International, voudront bien envoyer leur souscription à cette adresse : M. Gabriel Soulacroix, 7, rue d'Aboukir, à Paris. — Nota : avoir bien soin de n'ajouter aucune autre désignation. M. Gabriel Soulacroix est le secrétaire-trésorier du Comité Français ; mais, à raison des nombreux affiliés à la secte qui pullulent dans les administrations, et notamment dans celle des postes, il est prudent de mettre seulement son nom sur l'enveloppe, quand on lui écrit.

LA PREMIÈRE COMMUNION
DE MISS VAUGHAN

Notre vénérable ami, M. le chanoine Mustel, donne les renseignements très intéressants que voici, dans son dernier numéro de la *Revue Catholique de Coutances* (nº du 30 août) :

Miss Vaughan.

Nous avons reçu, de source sûre, les meilleures nouvelles de cette intéressante et célèbre *convertie*.

Aujourd'hui et depuis quelques jours, le mot est complètement exact.

Dans un numéro de la *Revue Mensuelle*, Miss Vaughan a raconté comment la Supérieure du couvent où, le jour de la Fête-Dieu, pendant la Messe, la grâce parla si éloquemment à son cœur, avait voulu, obéissant à un zèle plus ardent qu'éclairé, qu'elle fût baptisée.

Et cependant, cette néophyte n'avait pas encore la foi intégrale strictement exigée. D'ailleurs c'était à l'autorité épiscopale qu'il appartenait d'intervenir dans une semblable circonstance.

La bonne Religieuse avait donc commis une faute grave en elle-même qui lui a été justement reprochée, mais une de ces fautes pour lesquelles peut-être le bon Dieu, qui voit le cœur, a plutôt des récompenses que des blâmes, parce que, si l'acte est répréhensible et irrégulier, l'intention est inspirée par la charité.

Quoiqu'il en soit, Miss Diana Vaughan, tout en travaillant à combattre Satan, son culte et ses suppôts, priait elle-même et demandait à tous de prier pour elle. Elle envoyait à Lourdes des pèlerins pauvres, dont elle payait le voyage. Elle appelait à grands cris, dans l'angoisse et la confiance filiale de son âme, la lumière et le secours de Dieu. Elle invoquait Marie, dont elle avait blasphémé le nom, et Jeanne d'Arc, à la protection de laquelle elle devait tant déjà.

Si nous en croyons les témoignages tout à fait dignes de foi qui nous ont été transmis, le démon ne lâchait pas facilement sa proie et, n'espérant plus la tromper et la séduire, il la tourmentait affreusement.

Des doutes, des nuages plutôt, subsistaient en son esprit, et lui étaient une épreuve plus pénible. Elle y voulait chercher un remède honnête, raisonnable, mais humain.

Or, le bon Dieu lui voulait montrer, par une expérience saisissante, que la foi vient de lui seul, comme le don surnaturel le plus précieux, puisqu'il est la racine et le fondement de tous les autres.

Aussi est-ce lui seul qui s'est réservé de l'éclairer.

Peu de temps avant l'Assomption, d'après nos informations, elle se rendit au Couvent où l'aurore de la vérité s'était levée sur son âme ; le 15 août, dans l'après-midi, sous le coup d'une émotion très vive, son âme s'éleva vers le ciel, et c'est à Jeanne d'Arc qu'elle s'adressait encore.

Quelques jours après, toutes les ombres avaient fui. Elle pouvait s'écrier : Je crois, je sais, je vois, je suis désabusée.

Cette fois, l'Evêque fut prévenu. Par son ordre, les cérémonies du baptême furent suppléées, et le 24 août dernier — samedi — Miss Jeanne-Marie-Raphaëlle Vaughan s'approchait pour la première fois de la sainte Table.

Nous voudrions pouvoir dire quelle était sa ferveur et sa reconnaissance ! On en pourra juger un peu par ces paroles, qui, le lendemain, lui sont échappées, et que nous croyons reproduire textuellement, ou du moins, peu s'en faut : « Dépeindre l'état de mon âme depuis hier, cela ne se peut. Je voudrais mourir, tandis que je suis si heureuse, oui, mourir, si Dieu ne me commandait pas la lutte... Enfin, je ne m'appartiens pas ; que Dieu dispose de moi comme il voudra ! »

Et encore : « Ils sont bien à plaindre, les catholiques qui négligent la communion. Avoir le droit de boire à la source de la Vie éternelle et ne pas en user, refuser le plus doux des bonheurs, s'éloigner de Dieu qui s'offre à vous, quelle aberration !... »

On nous écrit également que la pieuse néophyte a commencé, dès le lendemain, une neuvaine d'actions de grâces et de réparations, qui doit se terminer le lundi 2 septembre, où, pour la seconde fois, elle s'approchera du bon Dieu.

Que nos lecteurs nous permettent de les prier de se joindre à cette âme si comblée des grâces divines, ce jour-là particulièrement, pour bénir

Dieu et lui demander de continuer en elle son œuvre de miséricorde et d'amour.

Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.

L.-M. Mustel.

De notre côté, nous avons pu obtenir quelques renseignements sur la neuvaine que notre chère collaboratrice vient de faire, du 25 août au 2 septembre. C'est une neuvaine que miss Vaughan a consacrée à l'adoration de l'Eucharistie pour réparer, pour consoler le bon Maître des péchés qui font saigner son divin Cœur.

Voici comment la pieuse néophyte a réglé sa neuvaine, avec l'approbation de l'aumônier, son directeur de conscience :

1er jour. — Réparation de l'incrédulité.
2e jour. — Réparation de l'indifférence mondaine.
3e jour. — Réparation de l'égoïsme des cœurs durs.
4e jour. — Réparation des péchés d'impureté.
5e jour. — Réparation de la persécution.
6e jour. — Réparation des communions tièdes.
7e jour. — Réparation des blasphèmes.
8e jour. — Réparation des communions sacrilèges.
9e jour. — Réparation des profanations sectaires.

Le premier jour, en sortant de la chapelle, après son adoration, elle dit à l'aumônier du couvent comment elle avait prié : celui-ci trouva sa méditation très belle et l'engagea à la mettre par écrit, le soir, avant de se coucher, et de faire de même chaque jour. Miss Vaughan suivit ce conseil, et nous devons à l'obligeance d'une personne figurant au nombre de ses amis la communication d'une copie de ses prières du premier jour.

Ces feuilles, écrites le dimanche 25 août, sont donc, en quelque sorte, ses impressions de première communiante. Nos lecteurs nous sauront gré de les reproduire. « Elle ira loin et haut », nous écrivait M. le chanoine Mustel, dès les premiers pas de miss Vaughan dans la voie de la vérité. On va le voir, notre vénérable ami ne s'est pas trompé ; car, lorsque cette âme d'élite prie, elle atteint les plus hauts sommets. Pour notre part, nous n'avons pu retenir nos larmes, en lisant ces impressions ; l'émotion de Jeanne-Marie-Raphaëlle, devant le Tabernacle, est communicative au suprême degré.

* * *

Réparation de l'Incrédulité.

25 août.

Je viens d'entendre la sainte messe, confondue dans la foule des fidèles. J'ai prié mentalement ; j'ai pleuré en silence ; oh? des larmes non amères, des larmes de reconnaissance et de bonheur... Je me prosterne, absorbée dans la méditation..... Que m'importe si je suis seule en la maison de Dieu, ou si d'autres y sont demeurés comme moi !... Mes yeux ne sont plus pour les hommes ni les choses de ce monde ; rien ne distraira mon esprit. Je n'ai qu'une seule pensée, où mon âme se plonge : l'*Agneau Sauveur est là.*

* * *

Seigneur Jésus, mon maître bien-aimé, ma joie, mon amour, ma vie ! Vous êtes là !... Vous êtes présent dans le tabernacle sacré... Je ne vous vois pas, je vous sens ; oui, je sens votre divine présence.

Les séraphins vous entourent ; ils sont votre garde d'honneur. Recueillis, ils vous adorent. Ils sont là, eux aussi ; ils sont là, invisibles... O mon âme, sors de cette vile matière qui est mon corps, et va, approche-toi, confiante, va auprès des saints anges... Ils t'appellent. Ils te disent : « Jésus est ici. Jésus te voit. Jésus te veut. Viens, viens, ne crains pas. Jésus est le plus doux maître, et il t'aime. »

Est-ce donc possible, ô mon Dieu ?... Quoi ! vous me voulez, moi, la plus indigne des créatures ?... Quoi ! les séraphins ne s'écartent pas de moi avec horreur ? ils ne me repoussent pas avec colère ?... O Jésus, que vous êtes bon !...

Mon âme s'élance vers le tabernacle. J'éprouve l'impression d'un dédoublement de moi-même. Je me sens agenouillée, là, à la place où j'ai assisté tout à l'heure au Saint-Sacrifice, et cependant je me sens aussi devant l'autel, maintenant, près, tout près de mon Dieu, mon Jésus, mon amour.

Sa voix murmure à mon oreille : « Ne crains pas, viens, plus près, plus près !... »

Non, ô mon Dieu, je ne crains pas. Pourtant, mon âme s'arrête dans son vol vers vous. Mon cœur se fond en suave allégresse, mais le respect me retient à distance. Mon âme s'abîme dans l'adoration ; elle demeure là, hors de votre garde d'honneur : non, elle n'ira pas plus loin.

Vous êtes le roi de l'univers, Celui qui a créé tout de rien ; vous êtes la suprême majesté, l'infinie grandeur, l'immensité unie à la toute-puissance.. Le ver de terre oserait-il lever son regard vers le soleil des soleils ?...

* * *

La foi purifie et donne droit à participer aux jouissances des saints... Ferme tes yeux, ver de terre ; écrase-toi, créature de boue, être avili, fruit de péché, méprisable espèce, écrase-toi sous le poids de ton indignité. Mais tu reconnais ta bassesse, et tu crois ! Alors, les rayons de Dieu se répandent sur toi ; ils t'inondent et te pénètrent... Mystère de miséricorde ! mystère de bonté !... Tandis que le respect arrête l'humanité, souillée

de la tache originelle, mais ardente de foi, c'est Dieu lui-même, Dieu qui a lavé par l'eau sainte du baptême, Dieu qui a effacé ensuite — trop bon ! trop bon ! — les fautes personnelles par le sacrement de la pénitence, c'est Dieu qui vient à la pauvre et misérable humanité; c'est Dieu qui déchire la nuée dont sa majesté s'enveloppe, c'est Lui qui se fait sentir à l'infime créature, et qui se manifeste avec tous les resplendissements de son adorable Cœur, dans la prodigieuse expansion de son amour paternel.

Sa divinité triple et une saisit, enlace, broie affectueusement l'âme croyante. Je sens Dieu le Père ; il me bénit. Je sens Dieu le Fils ; il me baigne dans le sang vivifiant de ses plaies. Je sens Dieu le Saint-Esprit ; il m'illumine et exalte encore ma foi..... Et il est un, en cette manifestation de bonté pénétrante ; il est mon tout, indivisible, il me noie dans l'océan de sa gloire unique. Et cela, parce que je crois !...

O la foi !..... Qu'ils sont heureux, ceux qui la possèdent ! Qu'ils sont à plaindre, ceux qui ne l'ont pas !..... La foi ! la foi ! ô mon Jésus, gardez-la-moi toujours !...

Le tabernacle s'ouvre..... Les séraphins s'inclinent, leurs blanches ailes ployées... Le saint des saints déborde d'un éclat sans pareil ; c'est l'Eucharistie qui vit et qui éclaire, qui parle à l'âme et qui embrasse le cœur.....

* * *

La lumière qui jaillit du tabernacle m'éblouit!..... Ai-je les yeux ouverts ou fermés ? Je ne sais..... Les yeux de mon corps ne voient rien, peut-être ; mais les yeux de mon âme contemplent..... Lumière à la fois éblouissante et douce, lumière incompréhensible, mystérieuse, dont le foyer est la divine Hostie !.....

Jésus, vous êtes là !... Vous manifestez votre très réelle présence par cette subite lueur, d'une surnaturelle intensité, qui éblouit mon âme, qui ne m'aveugle pas... Voilà le feu vraiment divin, le feu céleste, le feu eucharistique ; sans se montrer, en demeurant caché sous les mystiques espèces, Jésus brûle qui l'aime, Jésus consume qui se donne à lui, et l'âme est dans le ravissement et la béatitude.

Oh ! réchauffez-moi encore, mon doux Seigneur ; encore ! encore !...

Et pitié pour les cœurs glacés, dont le mépris vous offense !...

Je veux réparer l'outrage des incrédules, ô mon Jésus !..... L'incrédulité étend tous les jours ses ravages dans le monde ; Satan la suscite, la propage, tout à sa haine de l'humanité.

Car, ô Dieu d'infinie bonté, l'Eucharistie est le plus grand miracle de votre amour..... Dieu se donnant à l'homme, le Créateur se faisant l'aliment de sa créature, cela est au-dessus de la raison humaine ; mais cela est vrai, et dans cela, âme fidèle, âme docile et aimante, écoute la voix de ton sentiment..... Alors, tu comprendras pourquoi Satan assiège l'homme de sa haine..... Le corps de mon Dieu se mêle à mon corps, le sang du Christ Rédempteur coule dans mes veines. L'homme devient le temple vivant de Celui de qui il tient l'être. Oh ! oui, je comprends maintenant la rage du Maudit !.....

Il multiplie ses efforts pour priver l'humanité du suprême bienfait divin..... Le monstre !..... C'est lui qui pousse le sceptique à rire de l'auguste mystère d'amour, c'est lui qui inspire les sarcasmes des impies..... L'incrédulité fait son infernale joie ; il a éloigné des hommes de la Sainte Table !...

Ne pas croire à l'Eucharistie, quel crime contre la bonté de Dieu !..... Jésus a institué ce sacrement sublime pour se donner à nous, corps et sang ; méconnaître ce prodige d'amour, quelle effroyable ingratitude !... Mon Dieu, pitié pour les incrédules !... pardonnez-leur, et éclairez-les.

* * *

Mais comment réparer la criminelle injure des sceptiques moqueurs ?... Par quelles larmes effacer l'affront dont votre divin Cœur saigne, aimable Jésus ?...

Les ingrats, on les méprise, il est vrai ; mais Dieu est le père de ces hommes, de ces ingrats. Un père souffre surtout de l'ingratitude de son enfant... Et combien vous souffrez, ô mon Dieu !... Et vous ne regrettez point d'avoir créé l'humanité, en présence de l'impiété des incrédules ?... Dieu n'a pas de regrets... L'éternelle sagesse de Dieu a tout prévu, l'outrage à sa divinité comme l'adoration par les croyants... Il a permis lui-même la naissance de ceux qui l'insultent dans l'Hostie sainte ! il tolère qu'ils vivent !... Merveille inouïe de bonté, il donne aux coupables le temps pour se repentir, aux volontaires aveugles le temps pour rouvrir les yeux, aux ingrats le temps pour réfléchir à leur ingratitude et en faire amende honorable... Inépuisable, le trésor de l'amour divin ! Jamais tarie, la source de la miséricorde !...

O mon Maître bien-aimé, ô mon Père chéri, ô mon créateur adoré, que faire ? oui, que faire pour réparer l'incrédulité de ceux de mes frères que Satan égare ?...

Ils ne croient pas ; je croirai davantage..... Oh !

je suis altérée de foi !..... Vivre sans la foi, ce n'est pas vivre ; c'est mener une existence bestiale..... Moins que cela encore : c'est être au-dessous de l'animal grossier, puisque les animaux n'ont pas eu la révélation des vérité divines... A la lumière de l'Evangile, je crois, ô mon Dieu ! de toutes les forces de mon âme, je crois !... Oui, vous êtes présent sous les mystiques espèces ; oui, ce pain est votre Corps, ce vin est votre Sang... Ce ne sont pas des symboles devant lesquels je me prosterne ; c'est bien vous-même, ô Jésus, que les séraphins entourent, dans ce sanctuaire béni, dans cette maison où l'âme fidèle est toute à vous.

Je jette un long regard encore sur le tabernacle sacré. Vous en avez fait votre demeure parmi les hommes. Vous avez voulu, par cet ineffable mystère, redescendre en ce monde où la méchanceté vous crucifia : et cela, afin que ceux de vos enfants qui vous aiment puissent vous sentir au milieu d'eux, puissent être plus près de vous..... O Seigneur adorable, désaltérez ma foi ; inondez mon âme de croyance, ô mon Jésus, ma joie, mon amour, ma vie, mon tout !...

Acte de Contrition.

« Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, ou qui reposera sur votre montagne sainte ? — Celui qui marche dans l'innocence, et qui pratique la justice ; celui qui dit la vérité qui est dans son cœur, qui n'a point d'artifice dans ses paroles ; celui qui ne fait point de mal à son prochain, et qui n'accueille point l'injure qu'on fait aux autres. » (Ps. XIV, v. 1-4.)

En voulant, ô mon Dieu, réparer l'offense qui vous vient des incrédules, je dois aussi vous offrir le repentir de mes propres péchés, et ils sont nombreux... N'as-tu pas toi-même, âme orgueilleuse, fait couler souvent les pleurs du bon Maître ?... Humilie-toi, grande coupable ; bois ta honte !... Possèdes-tu les mérites si justement exigés pour être reçue dans le tabernacle du Seigneur ? — Non ! mille fois non !... Ton Dieu, tu l'as méconnu ; tu t'es détournée de lui, quand il t'appelait... Implore donc sa miséricorde, non seulement pour les autres, mais pour toi.

Pardon, ô mon Dieu, pardon !... J'ai péché grandement contre vous. Pour expier, je n'aurai pas trop de mille et mille douleurs à endurer dans mon corps et dans mon âme... Frappez, frappez, Dieu juste ; le châtiment ne sera jamais assez terrible... Oui, frappez ; mais ôtez-moi ce fardeau de mes péchés, qui m'écrase comme une montagne... Vous m'avez accordé votre grâce ; vous m'avez retirée, malgré moi, de l'abîme de mes iniquités... Oh ! ces péchés, je les déteste ; à jamais, Seigneur, délivrez-m'en !... Entendez ma voix, qui vous crie : pardon et pitié ! Soulagez-moi, purifiez-moi, afin que je devienne digne de vous. Soyez sensible à mon repentir sincère... Grâce pour votre enfant, ô mon Père ! grâce pour la misérable créature qui jure au pied de votre autel, devant votre tabernacle sacré, de toujours obéir fidèlement à vos divins préceptes !

Acte d'Amour.

L'enfer m'était dû, et vous m'avez pardonnée. Les démons m'attendaient avec des ricanements sinistres, et vous m'avez arrachée au pouvoir qu'ils prennent sur nous en raison de nos forfaits... Merci, merci, ô mon Dieu !... Mais aussi, quel amour indéracinable votre amour a fait germer dans mon cœur !... Suprême bien pour moi, cet amour ! unique bien ! je n'en veux plus connaître d'autres..... Tous les biens de la terre ne sont qu'un vain mirage ; tous les honneurs de ce monde, tromperie, illusion, néant ; l'amour de Dieu, c'est tout..... Ah ! dans cet enfer qui m'était dû, dans ce gouffre maudit des plus affreux tourments, dans cette éternité de la surnaturelle douleur, je me précipiterais, en victime résignée, pour expier l'horrible crime d'avoir fait pleurer Jésus ; mais l'enfer a un supplice effroyable plus que toutes les autres tortures : le supplice du désespoir haineux, la rage de haine contre Dieu..... Vous haïr, ô mon Dieu, maintenant que je vous connais ? Oh ! non, jamais ! jamais !..... Tout, Seigneur, tout, tout, plutôt que de renoncer à vous aimer !...

Aumône.

Réparons, enfin, l'incrédulité par un acte charitable. Le pauvre sur cette terre, voici encore Jésus-Christ caché. Dépouillons-nous de ce qui ne nous est pas strictement nécessaire pour notre vie d'aujourd'hui. Donnons à Dieu, sans compter, ce que Dieu nous a donné ; l'aumône, c'est une restitution au dispensateur de tous biens.

Que chaque jour de cette neuvaine de réparation soit marqué par notre désintéressement des plaisirs de ce monde. Mortifions-nous, privons-nous ; que notre directeur de conscience, en sa qualité de ministre de Dieu, règle lui-même l'emploi de notre restitution à Dieu.

Mon Dieu, je vous aime dans l'Hostie et je vous aime dans le pauvre. Jésus, ô doux Jésus, je vous aime, et, pour tout le bien que j'ai de votre amour, je vous bénis.

Saint-Etienne, imp. BOY. Le Gérant : P. PEYRE.